

Observations du public

Le 09/10/2023 à 9h ouverture de l'enquête



Le 31/10/2023 à 9h ouverture de la permanence



Le 31/10/2023 à 11h45 fermeture de la permanence



Observation N°1 :



lun. 09/10/2023 11:46

ENQUETE REVISION ALLEGEE N°1 PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT

À enqueteplutence@ville-tence.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

09 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

A l'attention de Monsieur Lucien FAYARD, Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le développement économique (avec toujours des effets à court ou moyen terme) ne doit plus surpasser les intérêts de notre patrimoine naturel (capital aux bienfaits universels, que cela soit à court, moyen ou long terme). Nous le savons, ce patrimoine naturel est mondialement en danger à cause du développement économique basé sur des notions d'économies financières. Ceci se passe comme cela depuis trop longtemps, il est temps de changer de modèle.

S'il y a peu de chance pour qu'une révolution écologique (qui tienne la route) arrive "d'en haut", cette révolution écologique de bon sens peut être facilement une réalité ici, sur nos territoires ruraux qui couvrent la majeure partie de notre planète après les océans. Et si tous les territoires ruraux font de même, avec bon sens, alors le cadre de vie nécessaire à la survie de l'humanité sera sauvé.

Le débat n'est pas de sauver la planète, elle se remettra vite de notre disparition. Mieux soigner la planète et son patrimoine naturel c'est ni plus ni moins que de sauver l'humanité en préservant ce qui est nécessaire à la survie humaine et animale (car tout est lié).

Aujourd'hui, une activité économique (qui est une chance pour un territoire rural comme le nôtre) peut et devrait se développer sans artificialiser des sols, en montant en hauteur par exemple. Mais cela a effectivement un coût. Cependant, n'oublions pas que ce que le béton recouvre, par mesure d'économie financière, n'a pas de prix. C'est un petit bout de terrain que l'on aurait pu sauver en faisant autrement est un petit bout d'un tout, nécessaire à notre survie et qui est mondialement et quotidiennement dégradé tous les jours. Il est donc temps d'intégrer cela, et que cela prime sur les doctrines aidant par économie à faire du grand bâtiment pour pas cher, souvent "pour avoir la place", "être mieux à l'aise" ou "pour mieux se tourner".

Optimiser l'espace dans tous les process de production et de stockage, faire des bâtiments de meilleure qualité pour pouvoir si besoin se développer en hauteur par la suite, moins goudronner les parkings, etc... Bref, avoir une vision d'avenir réaliste et de bon sens, avec un nouveau modèle qui intègre l'intérêt du milieu naturel par-dessus tout.

Pour ces raisons de bon sens et d'intérêt général (au niveau mondial !), je m'oppose en tant que citoyen de cette planète à ce projet.

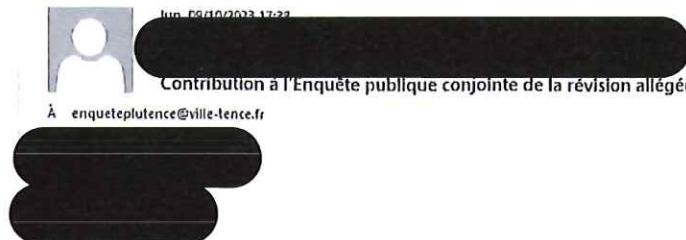
Mais aussi, en tant que Président de l'Association pour le Patrimoine du Plateau Vivarais-Lignon (APPVL), dont la mission est d'assurer la recherche, la protection, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du plateau Vivarais-Lignon, je m'oppose à ce projet pour les mêmes raisons précités, auxquelles j'ajoute la proximité du projet avec le Château du Mazel et un réel problème d'intégration paysagère, tant au niveau des abord du château que du paysage tençois environnant.

En vous remerciant de votre attention et pour votre mission impartiale de Commissaire-Enquêteur, qui j'en ai bien conscience est peu aisée, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes plus sincères salutations.



Observations du public

Observation n°2 :



à Tence le 09/10/2023

COURRIER
ARRIVÉ LE :
09 OCT. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Objet: Contribution à l'Enquête publique conjointe de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement.

Suite à notre entrevue, ce jour, avec M. Lucien FAYARD, consultant désigné en qualité de commissaire-enquêteur, nous exposons quelques arguments en défaveur de la révision du PLU.

Étant entendu que l'entreprise RG43 utilise et développe des process industriels en conformité avec les diverses réglementations environnementales, il s'agit donc et avant tout de s'interroger sur le bien fondé d'une nouvelle artificialisation de terres agricoles, d'en interroger les coûts écologiques, sociaux et économiques. Ce projet s'inscrit sur le long terme et nécessite donc une véritable réflexion sur ses enjeux et ses conséquences au-delà de toute idéologie.

Du point de vue écologique, la zone à artificialiser est immense. Il s'agit d'une zone humide, d'un écosystème fragile, réserve inestimable de biodiversité aux abords du village. Au regard des problématiques liées à une sécheresse récurrente et à la dégradation de la biodiversité, il apparaît comme un non-sens de mettre en péril un tel patrimoine environnemental. Gardons à l'esprit que cette artificialisation sera définitive, nous n'avons pas droit à l'erreur ici.

La création de cette zone industrielle nécessitera également un aménagement des divers réseaux: infrastructure routière, voirie, assainissement, etc.. débordant largement la seule aire d'implantation. Ce vaste réaménagement peut avoir des conséquences possiblement délétères, difficilement prévisibles. N'existe-t-il pas sur les zones déjà artificialisées d'emplacement disponible pour l'implantation de cette entreprise ? Quel intérêt à RG43 à s'installer sur un site éloigné de ces autres unités de production ? Cet intérêt, pour peu qu'il existe, a un coût écologique fort; celui du transport routier (bruit, pollution, trafic) que chacun des habitants de Tence paiera.

Du point de vue social, il est absurde d'imaginer qu'une redynamisation du centre bourg en milieu rural - question qui avait fait l'objet d'une onéreuse étude par un cabinet de consulting privé et dont les conclusions semblent être ignorées par ce projet - puisse découler d'un déplacement des activités artisanales et commerciales en dehors de la ville. Cette vision d'une ville moyenne bornée par une zone industrielle d'un côté et zone commerciale de l'autre, si elle est légion partout en France et se présente sous le visage de la modernité et du progrès, n'en est pas moins dépassée. Les premiers projets de ce type ont vu le jour il y plus de quarante ans aujourd'hui et ont largement montré depuis leur inanité.

Nous ne revenons pas sur l'aspect purement esthétique tant la monstruosité de ce type d'aménagement en zone rurale à déjà démontré son caractère rédhibitoire à tout désir d'installation de nouveaux habitants ou d'activités touristiques sur l'ensemble du territoire national.

Nombre de Tençois travaillent en dehors de Tence et ne souhaitent pas que le village dans lequel ils vivent ressemble à la ville dans laquelle ils travaillent. Le postulat selon lequel l'emploi industriel serait un facteur favorisant l'installation de nouveaux habitants dans les petites communes est un mythe infondé. Si les gens viennent ou restent à Tence c'est en raison de la qualité de vie qu'ils y trouvent: une nature préservée, des commerces de proximité, une agriculture locale, des infrastructures scolaires, culturelles et sportives, une vie associative assurant le lien social.

Du point de vue économique enfin, le développement de cette zone au profit premier de l'entreprise RG43 ne sera que faiblement pourvoyeuse d'emploi au regard des investissements publics nécessaires. Pour la collectivité, le retour sur investissement est nul, aucune entreprise privée ne consentirait à signer un tel contrat sauf à vouloir faire faillite. Mais il s'agit ici de fonds publics, donc de l'argent des contribuables, qui vont être mis à disposition d'un groupe privé richissime détenu par un fond de pension américain dont les intérêts sont à mille lieues de ceux des habitants du plateau. Il s'agit d'un pillage en règle des deniers publics afin d'enrichir une multinationale qui n'en demandait pas tant.

Le prix de vente du foncier est ridiculement bas, les aides publiques (exonérations fiscales, aménagements fonciers, etc..) onéreuses et injustifiées. Le jour où cette entreprise s'en va, la commune se retrouve avec une friche qui ne lui appartient pas et sur laquelle elle ne peut intervenir (sauf à la racheter à celui à qui elle l'avait donné...).

Nombre de fonds de pension investissent massivement depuis quelques années dans le foncier (forêts, terres agricoles, zones industrielles et commerciales). Nous devons protéger nos territoires de cet accaparement des terres par des entreprises dont la seule finalité est la spéculation, sous prétexte de création d'emploi et de croissance économique, et certainement pas le développement des zones sur lesquelles ils exercent leur prédatation. Ne nous rendons pas complices de ce projet mortifère et court-termiste en acceptant de leur offrir gratuitement nos terres.

Nous vous avons exposé ici quelques arguments qui nous paraissaient essentiels et vous laissons le soin de vérifier le bien fondé des assertions qui vous sembleraient sujettes à caution. Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme, il en va de la trajectoire que l'on souhaite donner au développement futur de notre commune.

Nous avons un devoir moral envers nos enfants et nos petits-enfants. Notre environnement, ces terres, leurs appartiennent autant qu'à nous mais ils n'ont pas voix au chapitre. Nous seuls sommes en mesure de décider quel visage aura le monde dans lequel ils vivront, nous sommes ici leur porte-parole, nous devons agir en adultes responsables de leur avenir, dans leur intérêt et non dans le nôtre. Cette décision doit se prendre en dehors de toute idéologie politique partisane et dépasser les querelles intestines coupables dont le ridicule ne couvrira pas les fautes.

PLUQ1

Lf 3

Observations du public

La zone du Fieu est indispensable pour Tence
les usines sont là pour nos écoles et nos commerces

Oui au développement économique, culturel
commercial de Tence oui à la zone du Fieu

Je suis pour la zone du Fieu, ce qui amène de la
population à notre village d'où consommation dans nos
commerces et plus d'élèves dans nos écoles.

Je suis pour la zone du Fieu, économiquement, ce qui amène
des familles, mettre plus d'enfants dans les écoles, de la consommation
dans les commerces, et chez les artisans en général

Alain

Observations du public



ven. 13/10/2023 13:11

projet d'extension de la zone Industrielle, en générale, et de celle de l'entreprise RG43, en particulier...

À enquêteplutence@ville-tence.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Merci pour votre présence et pour votre travail d'enquête que j'estime très utile et très important.

Effectivement à l'heure où certains ont encore le regard « comptable » porté principalement sur l'argent, la rentabilité et le profit, j'espère que votre regard et votre rapport portera aussi, et surtout, sur l'aspect environnemental et humain...

J'ai décidé de venir vivre à TENCE pour me rapprocher de ma fille et de mon gendre, mais également pour la douceur de vivre et pour l'ambiance « Nature » de ce village donc pour y finir ma vie joyeusement et paisiblement...

Je suis en train de faire construire une maison au « [REDACTED] » à TENCE. Je suis donc totalement concerné par le projet d'extension de la zone industrielle qui se trouve en bordure du chemin des Pâturages.

Par ce courrier je vous informe que je m'oppose fermement au projet d'extension de la zone industrielle, en générale, et de celle de l'entreprise RG43, en particulier... Effectivement, je n'ai aucune envie de voir se développer une activité industrielle qui sera :

1) source de très nombreuses nuisances

2) sans utilité économique, ni retour sur investissement garanti, pour les habitants du village

J'ai eu connaissance du projet du maire et de son souhait de changer le PLU (pour réorienter une zone agricole en zone industrielle) par des amis !

Au vue du lieu de construction de ma future résidence principale, c'est surprenant et dénote, pour le moins, un manque de communication et de transparence de la part de la mairie de Tence !

Effectivement Je suis surpris que la mairie ne m'aît jamais tenu informé de ce projet qui m'impacte au 1^{er} chef...

Au contraire lorsque j'ai eu connaissance de ce projet, j'ai appelé la mairie pour obtenir des informations, mais les réponses sont restées très vagues et obscures...

J'ai plutôt eu le sentiment que les services de la mairie, ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas communiquer clairement sur le sujet et ont cherché à minimiser les informations sur le projet d'agrandissement de la zone industrielle, en générale, et de celle de l'entreprise RG43, en particulier...

Avec le recul je dois avouer que Je n'ai pas aimé cette attitude obscure, ce manque de communication et d'attention !

Je pourrai vous dresser toute une liste d'argumentaires qui vont à l'encontre de ce projet, et je le ferai bien volontiers de vive voix, si j'ai la possibilité de le faire.

Mais n'étant pas sur place pour l'instant, je ne sais pas si j'aurai la possibilité de le faire durant vos plages de disponibilités.

Alors dans le doute ou dans l'attente de pouvoir le faire, je vous écris ce courrier.

En résumé, si ce projet ne sert que l'intérêt de quelques uns, qu'il n'a pas grand intérêt public, et qui plus est, se ferait au détriment du bonheur et de la tranquillité de plusieurs personnes (voir même d'une seule personne) alors il faut faire œuvre utile, et le stopper purement et simplement !

Il existe très certainement, par ailleurs, des lieux propices à une activité industrielle qui ne viendrait pas détruire la nature et la tranquillité des gens...

J'espère de tout cœur que la sagesse l'emportera afin que la beauté et l'authenticité reste la force principale de ce village de Tence !

Merci de votre attention

Je reste à votre disposition

Bien cordialement

COURRIER
ARRIVÉ LE :

13 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE



ven. 13/10/2023 15:05

Plu Tence

À enquêteplutence@ville-tence.fr

[Message](#) [Argumentaires enquête publique.docx \(17 Ko\)](#)

Bonjour je tiens à témoigner et soutenir cet argumentaire contre l'extension de cette zone d'activité sur laquelle les pollutions déjà présentes (sonores, visuelles) sont nuisible à notre santé.

Bien cordialement

[REDACTED]

Crouzillac

Argumentaire Zone du lieu

Cadre de vie

- Nuisances sonores, olfactives non réglées et aucun effort pour les régler. Les portes de l'atelier restent ouvertes et parfois les fenêtres de toit.
- Pollution visuelle : pas d'obligations écrites de mettre des haies dans le règlement de la zone.
- Sentier de randonnée en limite de la future extension. Sentier de Saint Régis
- Augmentation du trafic de camions qui traversent des zones résidentielles. Voie étroite et la municipalité n'a prévu aucune réponse aux problèmes de trafic et de largeur de la route sur ce secteur.
- Voie dangereuse pour les piétons.
- Impacts sur la santé avec dégradation de la qualité de l'air et des risques de pollution de l'eau.
- Autorisation d'un permis de construire sans avoir réglé les problèmes de nuisances qui concernent désormais de nombreux secteurs de Tence et non seulement le voisinage proches
- Quel avenir d'une friche industrielle en cas d'arrêt d'exploitation du site ?
- Stockage important avec notamment de déchets inflammables avec proximité de la voie ferrée avec un train touristique alimenté au charbon.

Economie

- Emploi : L'est de la Haute-Loire est en situation de plein emploi, la majorité des demandeurs d'emploi sont des séniors qui n'ont pas envie ou la capacité d'exercer un métier de manutentionnaire éprouvant.
- Seul RG GROUP a un besoin d'extension. Aucune demande d'implantation d'entreprises locales.
- RG GROUP devrait s'installer à Sainte-Sigolène, proche des usines plastiques et de la RN88.
- Il reste des parcelles disponibles sur la future zone industrielle des Barandons au Chambon sur Lignon.

PLURIS

LF
5

Observations du public

La zone du Fieu est indispensable pour Tence
les usines sont là pour nos écoles et nos commerces

Oui au développement économique, culturel
commercial de Tence où à la zone du Fieu

Je suis pour la zone du Fieu, ce qui amène de la
population à notre village d'où consommation dans nos
commerces et plus d'élèves dans nos écoles.

Je suis pour la zone du Fieu, économiquement, ce qui amène
des familles, mettre plus d'enfants dans les écoles, de la consommation
dans les commerces, et chez les artisans en général

Je considère dommage de modifier cette zone qui rend le village de
Tence accueillant pour les touristes. Il serait préférable de déplacer
la zone industrielle vers des zones plus enclins à recevoir des
entreprises.

Observations du public

Observations du public

COURRIER

ARRIVE LE :

13 OCT. 2023

M'A:

DE TENCE

Mairie de Tence

et Haute-Loire

Artificialisation du sol forte pour un nombre d'emplois très limité.

La CCIL consommerait pour une seule entreprise la moitié des terrains disponibles pour l'industrie et l'artisanat bloquant toute possibilité d'implantation d'autres entrepreneurs locaux.

Aucun nombre d'emploi fermé n'a été donné - fluctuation entre 8 à 40 emplois créés par RG Group

Autres récentes d'offres d'emploi pour RG GROUP . Difficultés de recrutement.

Impact sur les finances publiques : Coût total des travaux (plate forme, infrastructures, réservoirs, espaces verts) 2 millions d'euros.

Augmentation des impôts locaux car financement du projet par l'argent public.

Pas de intérêt général de financer l'installation d'un grand groupe prospère au détriment des entreprises locales.

Autre contrepartie de la part de RG GROUP sur le nombre d'emplois et sur la dépollution des bâtiments en cas de cessation de l'activité.

Dépréciation des biens immobiliers aux alentours.

Autre contrepartie des agriculteurs locaux cherchent des terrains pour s'installer ou s'agrandir.

Impact sur le tourisme : basse de l'attraction du territoire. Le tourisme est un secteur en pleine croissance et est créateur d'emplois.

Le train touristique Vély Express va traverser cette extension.

Zone humide en limite proche de l'extension : risques de pollution ou de destruction partielle pendant la phase de travaux

Zone humide centrale non répertoriée par Cesam 2005 :

L'étude archéologique réalisée suite à la découverte d'un Souterrain parle d'une zone humide centrale, parcelle A298. (Etude de Mathilde Duriez INRAE Auvergne).

Étude préhistorique non réalisée alors qu'elle était prévue sur le devis.

Elle aurait permis de déterminer la zone humide centrale.

Présence d'un troupeau de bovins qui a pénétré et brouille les espaces typique des zones humides faussant l'étude floristique.

Présence d'un forage au sein de l'entreprise RG GROUP :

- Enregistrement du forage auprès de la DREAL non réalisé dans les délais et effectué après la relance des services de l'Etat.

- Le forage ne respecte pas les préconisations de l'arrêté préfectoral d'une profondeur de 80 mètres. Le forage descend jusqu'à 96 mètres.

- Risque d'assèchement des zones humides voisines et de réduction du débit du ruisseau des Mazeynes, affluent du Lignon.

- absence de compéteur sur le forage.

Risques de pollutions de l'eau par naissances sur les plastiques stockés en extérieur.

Inventaire de la flore incomplet dans l'étude environnementale : présence d'orchis malles, de renoncule à feuilles d'ophioglosse et d'épiaire.

Aucune inventaire de la faune n'a été fait dans l'étude environnementale : présences de nombreux espèces protégées que le triton alpin, le campagnol amphibie, la mésange bleue, la mésange charbonnière, le pie-griotte écorcheur, le moineau domestique, le pinson des arbres, le chardonneret élégant, le bruant juvénile, le mélancolle, le marmite noir, le rossignol noir, le rougegorge familial, le rougequeue noir.

Procédure juridique

- La révision allégiée impossible dans ce cas-ci : Révision allégiée possible que dans un des cas suivants :

- La révision à uniquement pour objet de réduire une zone agricole ou naturelle

- La révision à uniquelement pour objet de réduire une protection édictée en raison de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels

- La révision à uniquement pour objectif de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté

- La révision est de nature à induire de graves risques de nuisance.

La révision allégiée est une procédure à objectif unique. Donc pas de cumul car la révision va entraîner de nouveaux problèmes de nuisance.

Documents de concertation mis à disposition du public obsolètes malgré relâche à la municipalité. Misé à jour le 05 juin 2022 pour un vote au conseil municipal le 9 juin 2023.

Reunion publique organisée avec les riverains le 22 mai mais 22 foyers sur 31 n'ont pas reçu d'invitations car étaient considérés comme riverains uniquement les habitants d'un périmètre très restreint.

Réunion publique sur la révision du PLU du 26 mai 2023 a été co-animée par M. Preytan, dirigeant de RG Group, présent tout au long de la réunion face au public au côté de M. le Maire.

Les documents concernant la révision du PLU (57 pages) ont été remis aux conseillers municipaux seulement 4 jours avant le conseil.

Les documents remis aux conseillers municipaux étaient obsolètes. (Des entreprises du secteur étaient citées alors qu'elles ont cessé leurs activités de errer sur la demande nombreuses d'installations d'entreprise (une seule en réalité intéressé aujourd'hui), des erreurs sur la gestion des eaux usées de RG GROUP, sur la consommation d'eau et le nombre d'emplois créés par RG GROUP.

Bilan de concertation donné par M. le Maire fax : 38 avis opposés au projet contre 53 en réalité, 23 avis favorables au projet contre 20 en réalité. M. le Maire a omis les inquiétudes sur la gestion des ressources en eau.

Refus de M. le Maire de poursuivre les questions sur les documents présentés aux conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux ont voté la fin de la concertation du PLU en se basant sur des documents obsolètes et comportant des erreurs.

Documents contenant des erreurs sur la conformité avec le PADD.

Non conformité avec le futur SRADDET

COURRIER

ARRIVE LE :

14 OCT. 2023

M'A:

DE TENCE

et Haute-Loire

78 178

modifie le besson du département... A ce jour ou car pas doubletation certaine fiscale de la matrice et valide par l'entrepreneur... Pourront il s'agir d'un décret... "Ainsi qu'il y aura pas d'impact sur la zone humide n'est pas du tout l'avantage de l'assainissement pour RG et comment ces besoins vont ils évoluer.

Quelques aménagements qui n'ont pas d'impact sur la zone humide n'est pas du tout l'avantage de l'assainissement pour RG et comment ces besoins vont ils évoluer.

Personne ne peut nous dire comment va être contrôlée l'utilisation de l'eau qui est un besoin essentiel pour RG

Quelques aménagements qui n'ont pas d'impact sur la zone humide à très bref. Des espèces florales et fauniques nécessaires pour les rapports publics par la matrice alors que des naturalistes qui sont dans l'assainissement pour RG et comment ces besoins vont ils évoluer.

Quelques aménagements qui n'ont pas d'impact sur la zone humide à très bref. Des espèces florales et fauniques nécessaires pour les rapports publics par la matrice alors que des naturalistes qui sont dans l'assainissement pour RG et comment ces besoins vont ils évoluer.

Le volet paysage mis en avant sera efficace dans combien de temps.... 10 ans minimum il!

5- L'argumentation du travail n'est pas bonne. Car en fait déjà combiné de manière sources de emploi. Malgré un travail 7/7 jours et 24/24H.

A ce jour malgré nos différences allées avons mis en œuvre nos moyens pour stopper les nuisances sonores !

Malheureusement nous différences allées la mire, de la préfecture, la sous préfecture, après de Mme Vélezini députée de la Haute Loire et M.

Nous en conclusion que RG43 peut faire ce qu'il veut sans que personne ne puisse l'obliger à respecter la régulation en vigueur.

RG 43 n'a pas fait d'aménagements pour répondre aux attentes des habitants en tout. Mais, nous sollicitent maintenant que nous interrogeons car il y a tout ce qu'il faut faire pour être nécessaire soit fait et rien, aucunes avancées. Prie que ça lors des contrôles sonores certaines machines ont été arrêtées... pour rassurer les riverains.

Dépenses plus 2 ans, nous demandons à ce que le nécessaire soit fait et rien, aucunes avancées. Prie que ça lors des contrôles sonores certaines machines ont été arrêtées... pour rassurer les riverains.

Nous pouvons donc être sur que si leur unité de production évolue les dégâts peuvent vont être multipliés en toute impunité..

8- Résultats avec les riverains mal gré de part la municipalité qui a convié uniquement les habitants dont les propriétés touchent la zone : courte régu par les habitants le vendredi pour une réunion planifiée le lundi soir à 18H, impossible pour certains de s'organiser dans un laps de temps si court. (information?)

Tous les riverains qui bordent de route qui sont très impactés de plein fouet par le flux des camions n'ont pas été conviés... Les membres qui au moins les représentants collectif de Crozolais crée suite aux nuisances sources engendrées par RG n'ont pas invité à cette réunion, idem pour les habitants des Chalairon.

Concernant à ce que laisse sous contrôle la municipalité beaucoup de gens soit impactés par le site actuel car avec le vent le bruit est important dans tous les

3- Aucune amélioration n'est demandée de RGA pour améliorer le confort des passagers dans les temps. Pas de document imposant aucun

⑨ Commençons par l'application de la réglementation sur les distances minimales entre les voitures. Est-ce raisonnable et acceptable ? Celle-ci impose en effet de se décaler dans cette unité ? Une exploitation dans l'unité de production ? Que se passe-t-il si un feu se déclare dans cette unité ?

⑩ La sécurité des pilotes, véhicules, travailleurs et passagers est de priorité au projet ne pourra jamais être : Impossibilité d'échapper à route (retour à la maison) Gifber envoie rail du train touristique) : à court une semi passe mais pas possible Nous avons un montant limité sur le flux des émissions qui doit être bien dans les normes être modifiée.

⑪ De plus en plus de personnes utilisent leur vélo pour faire du sport (vélo tout-terrain) : à court une semi passe mais possiblement pas de vélo dans l'unité de production

⑫ Nos amis envoient des illustrations très importantes entre la circulation professionnelle et les « bips » émis lors des manœuvres des véhicules... Des enjambées. Cela engage une partie des usagers dans une situation méme le long de la route lorsqu'ils sont en attente de changement ou de déclassement.

⑬ Des camions stationnent également le long de la route pour permettre des déplacements à pieds ou en vélo. À partir du croisement de la route qui longe le chemin fer il y a plus rien alors que les camions empêchent la route et vont plus loin....

A rectangular label with a black border. The text "HAUTS-DE-TOUCHE" is at the top, "LIBRAIRIE" is on the left, and "16 OCT. 2023" is on the right.

سامی، ۱۴/۱۰/۲۰۲۳ ۱۹:۰۵

RG GROUP, sur la consommation d'eau et le nombre d'emplis crées par RG GROUP.
Blâme de concurrence domine par M. le Maire Faux : 38 avis opposés au projet contre 33 en faveur, 23 avis favorables au projet contre 20 en faveur. M. le Maire a omis les inquiétudes sur la gestion des ressources en eau.
Refus de M. le Maire de pourvoir les questions sur les documents présentés aux conseillers municipaux.
Les conseillers municipaux ont voté la fin de la correction de la révision du PLU en se basant sur des documents obsolètes et comportant des erreurs.
Documents commentant des erreurs sur la conformité avec le PADD.

Observations du public

Observations du public

La pétition en ligne qui le 13/10 compte 870 signatures montre que beaucoup de personnes sont contre ce projet. Ils mettent en avant l'emplacement inadéquat... (aller sur la pétition en ligne et prendre le temps de lire !)

IMPOSSIBLE DE FAIRE CONFIANCE A CETTE ENTREPRISE NI A NOTRE MUNICIPALITE QUI NE NOUS ECOUTE PAS et QUI COLPORTE DE FAUSSES INFORMATIONS SUR NOS MOTIVATIONS.

Nous étions installés à Tence station touristique pour le calme, la campagne, la nature et pas pour être confrontés en permanence à des nuisances. Les habitants ténèbres qui ont fait le choix de faire construire à Tence ne l'ont sûrement pas fait pour le travail nous en sommes tous conscients.

9- Aucun dédommagement financier n'a été présenté aux riverains directs qui voit leur bien subir une forte dépréciation suite à l'implantation de la zone 2 du Fieu.... Qu'en sera-t-il si cette structure à l'autorisation de s'implanter ? Une maison est pour beaucoup d'entre nous le travail d'une vie... ;
Donc tout est fait pour permettre aux entreprises de se développer sans respect pour les habitants qui pourtant eux aussi contribuent énormément à la vie du village par le fait qu'ils paient leurs impôts, consomment dans les commerces permettent aux écoles d'exister, aux médecins de s'installer, aux crèches d'ouvrir....
Nous Nous sentons bafoués et non respectés dans ce projet qui n'est pas à sa place : le centre du bourg est à 700M.

SO CONNUSSI

MesOpinions ACCUEIL PÉTITIONS VICTOIRES MOA BLOG NOUS SOUTENIR

LIRE UNE PETIT

Accueil > Pétitions > Pétitions nature et environnement > STOP à l'extension de la zone industrielle du Fieu !

PÉTITION

STOP À L'EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DU FIEU !



871 signatures

Avec 130 signatures de plus, cette pétition sera plus facilement recommandée à des signataires engagés.

Saisissez votre email

Laissez un commentaire ! (facultatif)

Je signe

Auteur(s) : Collectif du Fieu

Suivre cet auteur

Destinataire(s) : Conseillers municipaux de Tence

En signant la pétition, j'accepte que MesOpinions traite mes données à des fins de gestion de signatures et des commentaires. J'accepte également d'être informé(e) des actions citoyennes initiées via MesOpinions. Pour en savoir plus, sur ces traitements et sur mes droits, je consulte les [conditions d'utilisation](#).

Partagez la pétition avec vos amis :



VOIR TOUTES LES SIGNATURES

La pétition

Contrairement à sa position pré-électorale, le nouveau maire de Tence, également président de la Communauté de Communes du Haut-Lignon, soutient aujourd'hui un projet d'extension de la zone industrielle du Fieu. La mise en péril de ce paysage, apprécié pour ses valeurs écologiques, historiques et touristiques, impactera profondément la qualité de vie des riverains, de l'ensemble des Tengols et des visiteurs.

Description du projet et de ses impacts socio-écologiques anticipés, en 6 pages et en photos :

https://docs.google.com/document/d/1Dxqo7v-V7633GVc4aoIObm6CP_9DqlVNEmmlu1QOPUG/edit

Crouzillac

Cordiallement

Bonjour je tiens à soutenir cet argumentaire contre l'extension de cette zone d'activité sur laquelle les pollutions déjà présentes (sonores visuelles ..) sont nuisibles à notre santé.

A enqueteplutenece@ville-teence.fr

Plu Tencce

lun. 16/10/2023 14:29



0B16

0B15 Pour les emplois à Tencce j'apporterais au fil du

0B14 Pour garder nos emplois et encréer d'autres
je suis pour l'agrandissement de la zone du fil du

0B13 Quelques uns emplois à Tencce

Afjoraditou le Zone A l'autre

Observations du public

Observations du public

OBJET

Observations du public

PS
④

Lors de la première réunion, les riverains étaient conviés, 15 personnes présentes tandis que la seconde s'adressait à l'ensemble de la population, une cinquantaine de personnes présentes.

Lors des réunions les observations émises reprenaient les remarques qui ont été inscrites dans le registre de concertation. Toutes les modalités de concertation prévues initialement ont été réalisées voire même étouffées.

Retranscription des propos de Monsieur le maire sur le résumé de la concertation de la révision allégée du PLU de Tence et l'aménagement de la zone du Fieu, conseil municipal en date du 9 juin 2023

4^e minute

« Je rappelle les modalités de concertation qui avaient été définies par les délibérations de 2019 et 2020 du conseil municipal.

La délibération de 2019 avait prévu la mise à disposition d'un dossier de concertation, tout au long des études une information dans le bulletin municipal, la mise à disposition de documents sur la procédure de révision allégée, sur les objectifs sur le site internet de la commune et la mise à disposition donc au public en mairie aux heures et jours d'ouverture habituels d'un registre de concertation sur lequel peuvent être consignées les observations, remarques sur le projet de la révision allégée jusqu'à l'arrêt de la révision allégée.

Les modalités de concertation ont bien été réunies avec

1- le registre de concertation en mairie depuis le début des études en février 2020, accompagné d'un document explicatif sur la procédure de révision allégée, la concertation et le projet.

On remarque que de nombreuses remarques ont été inscrites de manière manuscrite et une a été accompagnée d'un courrier. Ce courrier sera joint à la délibération.

Parmi les remarques on a :

- 38 remarques font part d'une opposition au projet en particulier contre l'orientation industrielle. Elles mettent en évidence l'impact sur le cadre de vie notamment le bruit, les flux de véhicules, la qualité de l'air, et l'image de la commune.

2- Elles s'interrogent sur la pertinence de développer une zone économique à Tence.

3- Elles insistent sur la vigilance à apporter à la prise en compte des enjeux agricoles, paysagers, environnementaux et

4- questionnent sur l'impact financier du projet pour la collectivité.

Enfin parmi les remarques :

23 d'entre elles soutiennent le projet en mettant en avant la nécessité de maintenir, développer l'emploi sur Tence et de pérenniser l'activité économique locale.

Parmi la concertation une mise en ligne une mise en ligne sur le site internet au fur et à mesure des documents provisoires, un article sur la procédure de révision allégée en 2020 et un projet sur la zone du Fieu en 2021 - 2022.

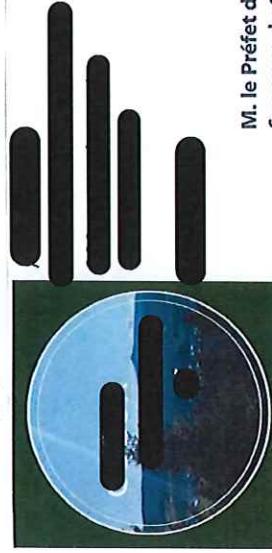
En complément de la réalisation de ces modalités 2 réunions publiques ont été réalisées le 22, 26 mai 2023.

Au regard des remarques émises le projet de révision du PLU allégée est maintenu.

Toutefois des modifications ont été apportées comme la phase de l'étude, la réduction du périmètre pour prendre en compte les enjeux environnementaux, la mise en place de dispositifs réglementaires complémentaires qu'on verra avec la pleine intégration des aménagements et des constructions dans l'environnement du site du Fieu.

Le projet de révision sous format allégé du PLU avec l'intitulé des diverses pièces le composant à savoir le rapport de présentation intégrant l'étude environnementale. Ca c'est ce que je vous ai transmis, l'extrait de zones, l'extrait de règlement, l'orientation d'aménagement et de programmation et les autres pièces du PLU restent inchangées.

Il faut tenir compte qu'aujourd'hui j'invite le conseil municipal à tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision sous forme allégée tel que présenté....»



M. le Préfet de la Haute Loire
6 avenue du Général de Gaulle
43000 LE PUY EN VELAY

Lettre recommandée avec accusé de réception

Copie : Mairie de Tence, Cabinet Bio-insight, RG GROUP

Objet : Compte rendu de la réunion publique de concertation du 28 mai 2023 sur la révision allégée du PLU de Tence

Monsieur le Préfet,

Le vendredi 26 mai 2023 à Tence s'est tenue une réunion publique organisée par la municipalité concernant le projet de révision allégée du PLU.

La réunion était animée par :

- Monsieur Pradier, Maire de Tence et Président de la Communauté de Communes du Haut-Lignon
- Monsieur Nicolas, membre du cabinet Réalités, en charge d'accompagner la municipalité dans son projet de révision du PLU
- Monsieur Preynat, dirigeant de RG GROUP
- Monsieur Mourier, directeur technique de RG GROUP

Observations du public

Observations du public

Nous adressons nos remerciements à M. Nicolas et à M. Preynat pour la qualité de leur intervention et pour avoir pris le temps de répondre, dans toute la mesure du possible, à l'intégralité des questions de l'assistance.

Une intervention du cabinet Bio-insight, en charge de l'évaluation environnementale, aurait été un complément utile au débat.

De nombreux adhérents de notre association ont participé à cette réunion. Il nous semble important de partager et de garder trace de certains points évoqués lors de cette réunion.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos plus hautes salutations.

Le bureau de l'association CDN43

I. S'agissant de la procédure de concertation mise en place pour la révision allégée du PLU:

➤ A ce jour, les documents papiers et dématérialisés mis à disposition de la population dans le cadre de la concertation, et notamment le « Rapport d'évaluation » ne sont pas à jour. Monsieur Pradier s'engage à mettre à jour les documents « Rapport d'évaluation » en ligne sur le site de la mairie, avec la date des mises à jour. (Nous notons qu'à la date de rédaction de ce courrier le 05/06/2023 il n'y a pas eu d'actualisation), la date du vote étant le 09/06/2023.

➤ Les documents papiers et dématérialisés mis à disposition de la population dans le cadre de la concertation ne comportent aucun élément de chiffrage du coût du projet. Par conséquent, nous estimons que l'information des citoyens est incomplète.

➤ Monsieur Pradier s'est engagé à mettre à disposition l'Evaluation Environnementale complète effectuée par le cabinet Bio-insight (et non pas seulement le bilan qui en est tiré dans le rapport d'évaluation).

II. S'agissant de la justification du projet d'extension de la zone du Fieu 3:

➤ Monsieur Pradier a confirmé qu'à ce jour, il n'y a qu'un seul besoin d'extension : la société RG GROUP.

➤ Il a été noté que, contrairement à ce qui était indiqué dans les documents de présentation du projet dans le cadre de la concertation, il n'y a aucune autre demande d'implantation d'entreprises locales sur cette potentielle future zone du fieu pour le reste des terrains.

➤ Il a été noté que l'étude du cabinet Réalités fait ressortir que Tence et ses environs pouvaient être considérés comme en situation de plein-emploi et elle en conclut que Tence est un territoire déjà dynamique. Nous en concluons de notre côté qu'il n'y a donc pas une urgence majeure à créer de l'emploi, et que la commune est donc en mesure d'être selective sur le type d'emplois qu'elle souhaite proposer à sa population.

➤ Il a été indiqué qu'à ce jour, seuls des échanges informels ont eu lieu avec les organismes prévalents sur le PLU (préfecture, DDT, Dréal, conseil départemental, conseil régional, chambre d'agriculture, CCI, Chambre des métiers, PETR Jeune Loire, MRAE, CDENAF...). Nous avons donc été surpris que M. Nicolas présente comme un fait établi, sur la base de ces discussions



informelles, que le projet respecte en tout point les rapports de compatibilité et de prise en compte des différents documents d'urbanisme supérieurs au PLU (Loi montagne, SDAGE, SRADDET, SCOT). Nous demandons donc que cette compatibilité ne soit pas présentée comme acquise sur les communications et documents remis au public et aux élus.

➤ Nous avons également constaté que le tracé de la ligne de chemin de fer touristique traversera le nouveau site RG GROUP en son centre, ce qui nous paraît assez impactant en termes d'image de Tence dans l'esprit des voyageurs.

➤ Nous avons noté l'intervention d'une personne riveraine alertant la commune sur le risque élevé d'accidents de la circulation impliquant des camions au niveau de la route du Fieu, compte-tenu de la pente importante et l'étroitesse de celle-ci. Monsieur le Maire n'apporte aucune réponse pour le moment.

➤ Monsieur le Maire a indiqué un montant de travaux de 1 700 000 € à la charge de la Communauté de Communes pour l'aménagement de la nouvelle zone.

III. S'agissant de l'activité de RG GROUP:

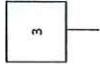
➤ Nous avons noté que RG GROUP avait la volonté de créer une trentaine d'emplois mais compte-tenu du risque d'entreprise, aucun engagement écrit ne peut être pris.

Observations du public

Observations du public

- Le groupe a également la volonté de ne pas stocker en extérieur des matières premières (les déchets plastiques) mais uniquement de stocker ces déchets à l'intérieur cependant il n'est pas possible pour Monsieur Preynat de s'engager par écrit sur ce point également. Il indique qu'il n'est pas de leur ressort de se fixer eux-mêmes des limitations. Nous en concluons que, en cas de changement de direction, de propriétaire ou tout simplement de changement de stratégie d'entreprise de la part des actionnaires, ce qui est inévitable dans la vie d'une entreprise, rien ne garantirait que les **déchets plastiques soient stockés en intérieur**. Il appartient aux autorités administratives de fixer par règlement cette règle de non-stockage de déchets en extérieur pour qu'il n'y ait pas de **risques futurs**.
- Concernant les **nuisances sonores occasionnées par RG GROUP et subies par les riverains sur un large périmètre**, nous sommes très surpris de la réponse apportée par M. Preynat. Il a en effet été indiqué que les bâtiments

3



existants étaient en cours d'isolation, et qu'il en serait de même pour les futurs bâtiments. Toutefois M. Preynat a reconnu que les employés travaillent régulièrement avec les portes des bâtiments ouvertes, pour une meilleure ventilation des bâtiments et un plus grand confort des salariés. Il a également indiqué qu'un système de ventilation/climatisation pour remédier à ce problème de portes ouvertes était coûteux et pas forcément satisfaisant, puisque cette aération générerait également du bruit supplémentaire. Par conséquent, **nous notons qu'aucune solution satisfaisante n'est apportée aux riverains sur ce point**. Par ailleurs, M. Nicolas a indiqué que ni la mairie ni la CCHL ne pouvaient mettre en place, dans leurs documents d'urbanisme, des normes plus contraignantes que celles relatives aux ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Les riverains se retrouvent donc sans solution face aux **nuisances actuelles**, et ne peuvent qu'être inquiets de l'extension à venir.

IV.

S'agissant de la maîtrise de la ressource en eau et de la préservation de la zone humide:

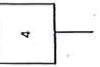
- Il a été noté la volonté forte de la municipalité de préserver la zone humide et son engagement à l'exclure du zonage Fie 3. Nous avons noté cependant qu'il y a une **incertitude concernant la réalisation ou non par le cabinet bio-insight d'une étude pédologique** en complément de l'étude floristique. Cette étude pédologique permet de déterminer précisément l'étendue de la zone humide et donc le zonage définitif. Monsieur Nicolas a indiqué qu'il apporterait ultérieurement cette réponse. **Nous attendons donc celle-ci.**

Observations du public

- Si cette étude n'a pas été réalisée, nous en demandons la réalisation avant tout passage à la phase suivante. En effet, compte-tenu du contexte actuel, la maîtrise des ressources en eau est plus qu'essentielle. Nous savons tous, aujourd'hui, que nous connaîtrons des successions de périodes de sécheresse (2022) suivie de périodes de fortes pluie (2023), la Zone Humide est le seul moyen qui permet de réguler ces fortes variations. Le ruisseau des Mazeaux qui traverse cette zone humide est d'ailleurs, grâce à celle-ci, un des rares en Haute-Loire à avoir maintenu un débit correct en période de sécheresse.

Sachant que le coût de cette étude pédologique figure dans le devis initial du bureau d'études Réalités pour un coût modique compte-tenu des enjeux (650+250 € HT= 900 €HT) et préconisée par ce même cabinet (page 18 de la proposition financière de décembre 2019 :

4



Détails

Ouvrir avec ▾

Devis détaillé n° 491401018 du 25/11/2019

Suivi par CAILLON Anne-Laure

Réalités Environnement

8, Rue André Lwoff

43150 TENCE

Téléphone : 04 71 24 02 87

E-mail : realites@realites.be.fr

Commune de Tence

Place de l'Hôtel de Ville

43150 TENCE

Page N°1			
Description			
Délimitation pédologique des zones humides	Qu	U	Matière
Délimitation des Zones humides au filtre de FA.M du 24/05/2006 modifiée.	1.00	N	40000

5



PLU R1

Observations du public

Observations du public



Analyses floristiques

La définition d'une zone humide donnée par la loi sur l'eau mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hydrophiles. Cette présence n'est pas obligatoire, la loi prenant soin de préciser « la végétation, quand celle existe ». Les plantes hydrophiles indiquées dans les zones humides sont reportées dans des listes établies par le bledéographique (Arrt. R.211-308 du code de l'environnement).

Le cabinet Bischleicht Intervenant pour la réalisation de l'inventaire. La période d'inventaire est imposée par le dépôt du rapport d'étude d'impact, aussi il est possible qu'en certain nombre d'espèces ne puissent être observées. Pour cette raison, il est important d'associer cet inventaire à une détermination pédologique.

Pour cette raison, il est important d'associer cet inventaire à une détermination pédologique.

Détermination des types de sols

Une fois l'analyse floristique réalisée par Bischleicht, nous interrogerions sur site pour préciser les contours des zones humides potentielles définies sur la base du critère floristique. Les contours sont validés plus précisément par des sondages à la tarière manuelle afin de différencier les terrains en zone humide des terrains neutres.

Pardès suivis les sondages à la tarière permettent de faire la différence entre zones humides et terrains neutre, dans le cas notamment de terrains cultivés ou fortement anthropisés.

NIAUTES Bureau d'études - 34 rue Orléans Plasse - 42390 ROANNE
Tél / Fax : 04 77 67 22 06 - E-mail : info@nautest.com

En effet, par arrêté préfectoral du 23 novembre 2021, une autorisation de forage a été donnée à RG GROUP : RG GROUP était informé par la DREAL de l'obligation, à l'issue de la réalisation du forage, de communiquer le rapport de forage dans un délai de deux mois maximums afin que l'ouvrage puisse être enregistré dans la banque du sous-sol BRGM. La date de fin de travaux du forage est au 29/11/2021. Au mois d'avril 2023, la DREAL a indiqué qu'elle n'avait pas reçu le rapport de forage, et a relancé le groupe. Depuis cette relance, la base BRGM a été mise à jour. Nous notons donc que l'enregistrement demandé n'a pas été réalisé dans les délais, et effectué seulement après relance des services de l'état.

De plus suite à la communication tardive de ces documents, nous avons constaté que l'ouvrage ne respecte pas les préconisations de l'arrêté préfectoral. En effet l'arrêté prévoit une profondeur de 80 mètres, or le rapport d'exécution indique que le forage descend jusqu'à 96 mètres de profondeur avec un puisage à 88 mètres. Nous constatons donc que malgré une volonté rassurante, sur le respect des réglementations, sur ce point RG GROUP n'a pas respecté le délai de dépôt et n'a pas respecté la profondeur de forage autorisé par l'arrêté préfectoral.

c-i-après copie arrêté préfectoral et rapport d'exécution du forage

Nous laissons le soin aux services de la préfecture de faire respecter les arrêtés préfectoraux.



Cette étude est donc indispensable au préalable de toute décision du conseil municipal puisqu'elle pourrait faire varier le zonage de la zone humide et nous avons bien noté le consensus à exclure du projet l'intégralité de la zone humide. Pour cela il convient donc de la définir par les moyens appropriés et préconisés par les professionnels.

➤ L'activité de RG GROUP nécessite, entre autres, des prélevements sur le réseau et par forage. Compte tenu de la situation extrêmement tendue l'an dernier sur la ressource en eau, cet aspect a soulevé de nombreuses questions. Rappelons que l'été dernier, la commune de Tence a été très proche de la rupture d'approvisionnement en eau potable, et a engagé des travaux pour tenter de sécuriser sa ressource. RG GROUP a indiqué ne pas avoir l'intention, à ce stade, de réaliser de nouveaux forages en cas d'extension. Ce point est pour nous majeur, d'autant plus que le forage actuel pose question.

Observations du public

Observations du public

3 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU

3.1.1 Origine des approvisionnements en eau

Les prélevements dans les eaux souterraines sont autorisés dans la limite de 5 040 m³/an. Le forage prévu pour utiliser les eaux souterraines comme eau d'appoint des installations de lavage projetera au moins une profondeur de 80 mètres. Les eaux prélevées viendront en complément des eaux de récupérées, et uniquement si besoin. En période d'étiage (août à septembre), le débit de prélevement sera fixé à 20% du débit d'étiage (4,6 m³/j).

Le débit de fuite maximal des eaux pluviales vers le milieu naturel ne devra pas dépasser 3 l/s/ha (pluie d'occurrence décennale selon le SDAGE Loire Bretagne)

La quantité d'eau prélevé sur le réseau d'eau potable sera donc comprise entre 0 et 10 m³/j en moyenne selon les périodes de l'année.

3.1.2 Conception et exploitation des ouvrages et installations de prélevement d'eaux

Le forage suivant est autorisé :

Nom du forage et ressource en eau concernée	Localisation	Volume de prélevement autorisé
Forage n° 1	Coordonnées Lambert II (801890, 6447700 et 856)	5040 m ³ /an

FORAGES BLACHON MAXIME

Forage

maxime

TRONÇONS de L'OUVRAGE FORAGE D'EAU

Client:

Maitre d'oeuvre:
Lieu de l'ouvrage : 660, route du Fieu
TENCE
43190

LITHOLOGIE

De	à	Ramblots	Libelle
0.00	1.50	Arène granitique	
1.50	10.00	Granite	
10.00	96.00		

FORAGE

De	à	∅"	Diam	Nicé de forage	Fluidé de forage
0.00	3.00	7"1/8	180.00	M.I.T	Air
3.00	96.00	8"1/2	185.00	I.M.I.T	Air
3.00	88.00				

ARRIVÉES D'EAU

Profond(e) (m)	Débit (m ³ /heure)
88.00	1.00



AF



En conclusion, les lecteurs de ce présent courrier savent maintenant que :

- Le projet d'extension de la zone du Fieu ne concerne pour le moment qu'une seule entreprise (RG Group), qu'aucun engagement écrit n'a été pris par l'entreprise concernant le nombre d'emplois créés par cette extension ni sur la garantie du stockage des déchets plastiques en intérieur. Monsieur Preynat a indiqué que les décisions étaient prises par ses actionnaires : Repeat group (Pays-Bas) lui-même détenu ARA PARTNERS (Etats-Unis).
- Rien n'empêche le stockage de déchets plastiques en extérieur sur la superficie de l'extension (entre 2 et 4 hectares), si ce n'est la seule volonté d'une personne dirigeante mais non-propriétaire et qui n'est donc pas le décisionnaire final. Que seule l'autorité administrative peut en interdire la possibilité mais que rien indique à ce jour qu'elle le fasse.
- Tence est un territoire dynamique déjà en situation de plein emploi.
- Des terrains sont disponibles à proximité immédiate sur le territoire de la CCHL (Zones des Barandons, Aulagny...).
- Les nuisances émises depuis l'installation de la ligne de lavage ne sont aujourd'hui pas encore maîtrisées.... Monsieur Preynat ayant confirmé l'installation prochaine d'une ligne de lavage supplémentaire dans les locaux actuels et l'installation de deux nouvelles lignes pour le projet d'extension.
- Aujourd'hui 4 associations dénoncent les nuisances de ce projet ; la pétition recueille plus de 700 signatures : (<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-extension-zone-industrielle-fieu/114217>).
- Enfin nous tenons à rappeler que les documents du registre de concertation disponible en mairie de Tence ne sont pas actualisés. Par conséquent, nous demandons un report du vote du conseil municipal concernant la révision allégée du PLU permettant à tout citoyen d'avoir un délai suffisant pour pouvoir avoir accès à des documents à jour afin de consigner leurs remarques éventuelles.
- Dans un souci de respect des opinions, nous demandons également que ce vote se tienne à bulletin secret pour que chaque conseiller puisse voter en son âme et conscience sans pression venant de la part de la quelqu'un partie que ce soit.



PLU R1

AF

Observations du public

Aux élus du Conseil Municipal de Tence, vous êtes destinataires d'une copie de ce compte-rendu, aussi vous êtes maintenant pleinement informés du risque inhérent à ce projet.

Par conséquent vous portez une lourde responsabilité. Votre vote changera pour toujours :

- la vie des habitants à cause de l'implantation d'une nouvelle zone industrielle au milieu des quartiers résidentiels existants du Fieu, de Crouzilhac et du Mazel.
- la vision qu'ont les gens venant à TENCE et qui percevaient ce village comme une station verte à la nature préservée.
- la vie de nos enfants qui eux connaîtront pleinement les conséquences de notre gestion des ressources en eau.

Depuis 2020 les choses ont changé, comment pourrions-nous l'ignorer. Hier tout le monde voulait avoir son industrie, aujourd'hui tout le monde envie les lieux calmes et préservés. Ce projet n'est-il pas à contre-courant, alors que Tence dispose enfin des atouts qui lui ressemblent pour se développer. Tence a-t-il besoin de sacrifier ses atouts pour faire une pôle copie des communes voisines environnantes qui se sont développées sur autre modèle !

Aussi vous n'êtes tenu qu'à une chose aujourd'hui, représenter au mieux les intérêts de TENCE. Vous êtes libres de voter ce que vous souhaitez, ce qui signifie ne pas se laisser dicter ses choix. Vous êtes engagés personnellement par votre vote qui doit donc être éclairé.

Or si vous avez le moindre doute, qu'il vous semble que vous avez besoin de plus d'informations, il est simple d'y remédier ce vendredi en ne votant pas la fin de la procédure de concertation de révision allégé du PLU et d'en demander le report ultérieur afin de se donner la possibilité de bien se renseigner auprès de diverses sources et opinions. Cela ne signifie pas que vous preniez position contre ce projet, cela signifie simplement qu'à ce jour vous avez besoin de temps supplémentaire pour analyser, la masse importante d'informations qui vous sera présentée lors du prochain conseil municipal. C'est faire preuve d'intelligence, de responsabilité et de conscience de l'importance de votre rôle, puisqu'aucun être n'est capable d'assimiler autant d'informations en si peu de temps.

Enfin, nous tenons également à clarifier la position de notre association, qui est très favorable à l'emploi, à l'esprit d'entreprise mais qui considère que certains types d'activité, bien que essentielles, ne sont simplement pas compatibles pour s'étendre sur certains sites sensibles, au détriment du cadre de vie de la population. Aussi notre association mènera toutes les actions dans la durée pour veiller à ce que les réglementations soient scrupuleusement respectées.

Observations du public

total des observations	20
total de l'ensemble des observations	16
total des observations favorables au projet	20
total des observations défavorables au projet	4
total des observations neutres	0

Pour comparaison, extrait du PV du conseil municipal du 09/06/2023 qui relate les fausses informations	33 remarques sont défavorables au projet
total des observations	44
total des observations défavorables au regard de l'impact sur l'eau	32
total des observations neutres	0
total des observations favorables au regard de l'impact sur l'eau	20

COMpte-RENDU DU CAHIER DE CONCERTATION	AVIS CONTRE	AVIS POUR	page(s) numero:
10	34-35	36-37	39
11	12	12	12
12	13	13	13
13	14	14	14
14	15	15	15
15	16	16	16
16	17	17	17
17	18	18	18
18	19	19	19
19	20	20	20
20	21	21	21
21	22	22	22
22	23	23	23
23	24	24	24
24	25	25	25
25	26	26	26
26	27	27	27
27	28	28	28
28	29	29	29
29	30-31-32	30-31-32	30-31-32
30	31	31	31
31	32	32	32
32	33	33	33
33	34	34	34
34	35	35	35
35	36	36	36
36	37	37	37
37	38	38	38
38	39	39	39
39	40	40	40
40	41	41	41
41	42	42	42
42	43	43	43
43	44	44	44
44			

PS 5

Observations du public

page(s) numéro :	AVIS CONTRE	AVIS POUR	TOTAL		20
			24	76	
5	32-33	33			
6-7	34				
8-9					
9	34				
10	34-35				
11	36-37				
12	39				
13	39				
13-14	40				
15	41				
16	41				
17	42				
18-19	42				
20-21	42				
22	42				
23	43				
24	44				
25	44				
26-27					
28					
28-29					
29-30-31-32					
37					
38					
43					
45-46					
47-48					
49					
50					
51					
52					
53-54					
54-55					
56					
56-57					
58-59					
60					
61					
62-63					
64-65					
66					
67					
68-69-70-71					
72					
73					
73					
74					
74-75					

total des observations
24
2
8

Légende :
 observations risques sur l'eau
 observations risques sanitaires
 observations mentionnant la non-conformité des documents mis à disposition pour la Mairie

Nous comptabilisons 73 remarques au total :
 53 remarques sont défavorables au projet EN PARTICULIER au regard de l'impact sur l'eau
 20 remarques sont favorables au projet

Pour comparaison , extrait du PV du conseil municipal du 09/06/2023 qui relatent de fausses informations

Monsieur le Maire informe que ces modalités de concertation ont bien été réalisées avec :
 - Un registre de concertation en Mairie depuis le début des études en février 2020 accompagné d'un document explicatif sur la procédure de révision allégée, la concertation et le projet; de nombreuses remarques y ont été inscrites de maincire, elles s'accompagnent d'un courrier (cf. document annexe à la présente délibération). Ces remarques :

- o Pour 38 d'entre elles, font part de leur opposition au projet, en particulier concernant l'orientation industrielle :
- o Mettent en avant l'impact sur le cadre de vie, notamment concernant le bruit, les flux de véhicules, la qualité de l'air, l'image de la commune,
- o Interrogent sur la pertinence de développer une zone économique à Tence,
- o Insistent sur la vigilance à apporter à la prise en compte des enjeux agricoles, paysagers et environnementaux,
- o Questionnent l'impact financier du projet pour la collectivité.

- o Pour 23 d'entre elles, soutiennent le projet en mettant en avant la nécessité de maintenir et développer l'emploi sur Tence, et de pérenniser l'activité économique locale.
- o Une mise en ligne sur le site internet (<http://www.cc-hautignon.fr/communes/tence/>) au fur et à mesure des études, de documents provisoires (rapport de présentation, évaluation environnementale, OAP, zonage...),
- Un article sur la procédure de révision allégée (Infos à Trois 2020),
- Un article sur le projet de la zone du Fieu (Infos à Trois 2021-2022),

En complément de la réalisation de ces modalités, deux réunions publiques ont été organisées le 22 et 26 mai 2023. Lors de la première, seuls les riverains ont été conviés (une quinzaine de personnes présentes), tandis que la seconde s'adressait à l'ensemble de la population (une cinquantaine de personnes présentes). Lors de ces réunions, les observations émises reprennent les remarques inscrites dans le registre de concertation.

COMPTE-RENDU DU CAHIER DE CONCERTATION	AVIS CONTRE	AVIS POUR
page(s) numéro :	4	24
	5	32-33
	6-7	33
	8-9	34
	9	34
	10	34-35
	11	36-37
	12	39
	13	40
	13-14	40
	15	41
	16	41
	17	42
	18-19	42
	20-21	42
	22	42
	23	43
	24	44
	25	44
	26-27	
	28	
	28-29	
	29-30-31-32	
	37	
	38	
	43	
	45-46	
	47-48	
	49	
	50	
	51	
	52	
	53-54	
	54-55	
	56	
	56-57	
	58-59	
	60	
	61	
	62-63	
	64-65	
	66	
	67	
	68-69-70-71	
	72	
	73	
	73	
	74	
	74-75	

PJ 5

OB 18

Meridien de l'Isere à Pionnay, il est à nous
 sans essentiels que le projet de modification

PPUR2

LF
 EQUIPMENTS
 3

Observations du public

de PLU après de maintenir l'agrandissement de la zone de bâti jusqu'à son épuisement, et ce pour de multiples raisons.

1. Une opportunité qui ne se reproduira pas de si tôt pour la commune, les diverses fois et répétées, nous n'ayons jamais eu de projets de plus ou plus difficiles.

2. Une autre opportunité économique et écologique. Les projets, et le projet d'installations majeures prend de concilier les 2 aspects, s'agissant d'une nécessité de recouvrement de plages. Les opportunités passeront ces deux aspects sont rares.

3. Une chance d'air pour l'économie locale, lorsque représentation générale des associations ces justifications pour les communes, les écoles, la vie associative etc..

Pour toutes ces raisons j'ai une favorable en faveur de la modification du PLU.

N,
Y,

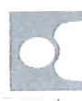
OB 19

Pour conserver et agrandir l'activité du village, et pour que de nouveaux foyers s'installent à Tencé et maintiennent les commerces et les établissements scolaires

Observations du public

Observations du public

OB 20



mer. 18/10/2023 16:22

Enquête publique le Fieu

à enquetepluie@ville-de-tence.fr

Je suis pour

D'un point de vue économique, il serait impensable et totalement aberrant de passer à côté d'une opportunité d'agrandissement d'un fleuron industriel. Les impôts locaux payés par cette entreprise servent déjà à l'épanouissement de la communauté de communes. Ces montants étant proportionnés à la surface occupée, l'intérêt de Tence ne sera que bénéfique!

D'un point de vue démographique, l'embauche, même minimale, de salariés supplémentaires fera vivre autant de familles sur la commune avec un effet de ruisseaulement indéniable pour nos écoles et nos commerces!

D'un point de vue écologique, Tence a sur son territoire une entreprise qui participe au nettoyage de notre planète. Le projet d'agrandissement de cette société est une nécessité pour nos enfants. Le refuser est une négation du progrès. L'impact environnemental de la nouvelle implantation est minime et sera largement compensé par l'activité de recyclage des plastiques elle-même et par la plantation d'arbres.

Le progrès est en marche. Il se fera avec ou sans nous alors autant qu'il se fasse chez nous et qu'il devienne la fierté de notre commune!

PS: J'ai des intérêts familiaux, matériels et moraux sur la commune depuis 36 ans bien que n'y résidant pas à l'année.

OB 21



mer. 19/10/2023 09:44

Agrandissement zone du Fieu

à enquetepluie@ville-de-tence.fr

COURRIER ARRIVÉ LE:

19 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Bonjour,

Il semble qu'une enquête soit en cours pour l'agrandissement de la zone du Fieu, merci de nous en demander notre avis!

Voici pourquoi je suis pour à 100%:

- il me semble que c'est bien la dernière opportunité d'agrandir une zone industrielle avant 2035 voire 2050 à cause d'une nouvelle loi

- cela représente de nouveaux impôts pour la commune qui en fera usage pour tous ses concitoyens

- dans le même temps, ce sont de nouvelles familles qui s'installeraient, feraien vivre les commerces, les

écoles, les associations et qui feraient travailler d'autant plus tous les artisans locaux

- il me semble que cet agrandissement est prévu dans le respect de la faune et la flore et avec une réglementation stricte sur le bruit et la

consommation d'eau, pas d'impact non plus sur les habitants

Il est vrai que je ne réside pas à Tence à l'année pour des raisons familiales et professionnelles mais à force de déménager c'est le lieu où je me sens le plus chez moi et je m'y rends dès que possible.

Comprenez donc l'importance que revêt pour moi ce genre de projet!

A l'heure de la mondialisation où nos campagnes se vident, il me semble vital de saisir cette opportunité pour donner un avenir durable à ce lieu où il fait si bon vivre!

Vous remerciant par avance du temps que vous aurez passé à me lire,

Une Tençaise de cœur,

||

OB 19

Pour concilier et affondrir l'activité du village, et pour que de nouveaux foyers s'installent à Tence et successivement les commerces et les établissements scolaires

||

Observations du public

Observations du public

OB 22

De: _____
Envoyé: _____
A: _____
Objet: _____

COURRIER
ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

jeudi 19 octobre 2023 09:30
enqueteplutence@ville-tence.fr
Réveillez vous Tencois !
Pour l'extension !

Les écologistes veulent étouffer le développement de Tence , de sa vitalité, de son attractivité guidés par leur seul égoïsme de petits bourgeois en voie d'extinction !

Réveillez vous Tencois !

De: _____
Envoyé: _____
A: _____
Objet: _____

COURRIER
ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

jeudi 19 octobre 2023 09:36
enqueteplutence@ville-tence.fr

Chers tous
Je suis pour la zone d'agrandissement dans la zone industrielle de Tence pour les raisons suivantes :
- dernière possibilité d'agrandir une zone industrielle avant 2035 voire 2050 à cause d'une nouvelle loi
- impôts supplémentaires au profit de la commune
- création d'emplois
- nouvelles familles qui s'installeraient
- le commerce local, les artisans en bénéficieraient
- inscriptions supplémentaires dans les écoles, les associations
- dans le respect de la zone humide, en gardant les talus existants
- avec une réglementation stricte sur le bruit, la consommation d'eau.

Merci de prendre en compte ce mail.

COURRIER
ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

De: _____
Envoyé: _____
A: _____
Objet: _____

jeudi 19 octobre 2023 11:02
enqueteplutence@ville-tence.fr
Zone du Fieu

Bonjour je suis pour l'agrandissement de la zone du feu Tence a besoin d'usine pour se développer Cordialement _____

OB 26

De:
Envoyé:
A:
Objet:

COURRIER
ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

jeudi 19 octobre 2023 13:00
mairie@ville-tence.fr; enqueteplutence@ville-tence.fr
information tencois

COURRIER ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Monseieur le Maire,
Dans le cadre de la révision allégée du PLU à Tence nous souhaitons qu'un affichage concret et représentatif soit mis en place sur la route du Mazel : route qui longe le projet de ZA du Fieu.
Nous demandons 1 panneau avec un plan et un plan en 3D qui représente le projet tel qu'il est proposé à ce jour par la communauté de communes.

En effet, tous les tencois ne sont pas équipés du numérique et pourtant souhaitent avoir des informations. Notre collectif est le relais pour formuler cette demande et nous pensons que c'est le meilleur moyen d'informer la population en toute transparence et dans de bonnes conditions.

Un projet d'une telle importance doit être clair et accessible à tous permettra la mise en situation réelle du projet.

Dans cette période d'enquête publique nous sommes certain que la municipalité qui porte le dossier de révision de PLU, souhaite informer tous les tencois et ne verra donc aucune objection à valider notre requête et à l'exécuter dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre confirmation, nous vous remercions de votre collaboration au nom du Collectif du Fieu.

Bien cordialement,

OB 27 Je suis contre le projet d'agrandissement de celle d'une industrie. car je pense que c'est envahit et très bruyant comme il est, de plus d'autres zones peuvent être utilisées pour dégager et protéger d'espaces naturelles.

COURRIER
ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

De:
Envoyé:
A:
Objet:

jeudi 19 octobre 2023 14:51
enqueteplutence@ville-tence.fr
R: Agrandissement de la zone industrielle du Fieu

Très favorable à cet agrandissement de la zone industrielle du Fieu.Tence est notre capitale car j'habite en vacances chez mon père à _____
Tence est une commune extrêmement dynamique à tous les points de vue et votre projet qui respecte les normes écologiques, créateur d'emplois fournisseur de ressources ne peut être que bénéfique pour Tence. Il faut en effet penser aux familles qui pourront s'installer grâce à cela avec toutes les retombées économiques et culturelles.

Il ne faut pas casser le dynamisme de Tence qui attire un grand nombre de communes environnantes pas aussi chanceuses.Si Tence s'agrandit elle ne mourra pas : c'est une très belle opportunité pour elle.

COURRIER ARRIVÉ LE :
19 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Observations du public

OB29 Il est essentiel pour moi que le projet ne passe.

Une ville qui ne s'agrandit pas et une ville peu
meilleur.

Respecter l'environnement en maintenant la zone
humide, les balles existantes tout en créant une
activité industrielle supplémentaire et prioritaire.

Il y va de l'activité économique des commerçants,
des artisanes, de l'activité sociale avec des
nouvelles activités supplémentaires dans les écoles, dans
les associations avec l'accès de nouvelles
possibilités.

Je possède une maison à Tence et y vis,
dès que je peux

OB30

De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:

jeudi 19 octobre 2023 17:52
enquêteplutence@ville-tence.fr
enquête PLU Tence

COURRIER
ARRIVÉ LE:

19 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Je vois dans l'expansion de la zone un certain nombre de nuisances, tant pour les habitants de Tence que pour la faune et la flore qui s'y trouvent : nuisances sonores et visuelles (ayant habité tout proche j'ai constaté entre autre l'éclairage la nuit), nuisance pour la biodiversité sur place, nuisance en termes de pollution de l'eau et donc nuisance pour tous les animaux et végétaux vivant dans la rivière, etc.

L'agrandissement de la zone irait à l'encontre du bien vivre local et n'a aucun attrait culturel ni touristique.

Il me semble préférable de favoriser le développement de l'emploi autour de la biodiversité, de la culture et du tourisme.

Observations du public

OB31

De:

Envoyé:

À:

Objet:

jeudi 19 octobre 2023 19:24

enqueteplutence@ville-tence.fr

Plu Tence

COURRIER
ARRIVÉ LE :

19 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Résident à Tence, je suis pour la zone du fieu.

B32

De:

Envoyé:

À:

Objet:

jeudi 19 octobre 2023 19:25

enqueteplutence@ville-tence.fr

Plu Tence

COURRIER
ARRIVÉ LE :

19 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Je vis et je travaille actuellement sur Tence et je suis pour l'installation de la zone du Fieu pour que l'emploi reste à Tence pour nos jeunes.

Cordialement

OB31

De:

Envoyé:

À:

vendredi 20 octobre 2023 07:30

enqueteplutence@ville-tence.fr

COURRIER
ARRIVÉ LE :

20 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Oui pour la zone du Fieu

OB32

De:

Envoyé:

À:

Objet:

vendredi 20 octobre 2023 08:49

enqueteplutence@ville-tence.fr

Vote pour

COURRIER
ARRIVÉ LE :

20 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

J'habite à Tence. J'ai des enfants et petits enfants qui habitent Tence. Je pense à l'avenir de Tence et à son Économie de demain (emplois/ maintiens des écoles/des commerces/reentrées d'argent pour Tence) donc investissements et donc développements économiques avec en équilibre une qualité de vie. Demain un avenir possible pour nos familles. Je vote POUR

B33

Je suis favorable au projet

PLU R2

Observations du public

Observations du public

OB34 J'habite à Tence et je suis aujourd'hui avec le renouvellement Climatique, qui n'a pas pour préservé nos zones humides, par conséquent je l'oppose, donc j'oppose à ce projet [REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Madame,
Monsieur,
Ces quelques lignes pour vous confirmer le très grand intérêt que je porte à l'agrandissement de cette zone industrielle.

Nous nous sommes rapprochés de nos racines familiales à Tence et souhaitons y revenir à l'année.

Un de nos enfants souhaite s'y installer.
S'il ne peut y trouver une vie avec des écoles pour ses enfants, des commerces dynamiques et variés, il va probablement changer d'avis... et nous aussi....
Quel dommage pour notre région
En espérant vivement que vous poursuivrez et arriverez à terme votre projet,
Bien à vous [REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à TENCE et je suis pour la zone du feu

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à TENCE et je suis pour la zone du feu

PLU R2 [REDACTED]

OB35

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu

OB40

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu bonne journée

OB41

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu

OB42

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Bonjour,
J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

OB43

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à TENCE et je suis pour la zone du feu

OB45

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

[REDACTED] COURRIER ARRIVÉ LE: 20 OCT. 2023 MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à TENCE et je suis pour la zone du feu

Observations du public

Observations du public

Q646

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 13:12
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: PLU tence

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 16:14
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: PLU TENCE

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

Bonjour,
J'ai de la famille à tence et je suis pour la zone du feu.
Cordialement,

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 13:31
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: Je suis pour !

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

Bonjour,

J'apprends avec autant de surprise que d'irritation que le projet d'agrandissement du Fieu fait l'objet de l'opposition dogmatique d'une minorité agissante, de toute évidence davantage habitée par son idéologie que concernnée par les réalités humaines d'une commune.

Cet agrandissement est en effet la garantie :

- De créations d'emplois, dont pourraient bénéficier les tencois qui seraient au chômage ou qui pourraient attirer de nouveaux tencois ;
- Les commerçants et artisans tencois pourraient eux aussi bénéficier indirectement de cette source de revenus nouvelles ;
- Les écoles se trouveraient davantage peuplées.

Il me semble en effet qu'en ruralité, une ville ne peut tenir qu'à la condition d'assurer le plein emploi, pour empêcher ou limiter l'exode vers les zones dites urbaines. Elle doit également assurer des recettes pour assurer le fonctionnement de ses services publics et rester attractive, ne serait-ce que pour éviter de devenir un désert médical.

Je comprends en outre que toutes les garanties sont apportées pour que cet agrandissement se fasse dans le respect de l'environnement (respect de la zone humide, conservation des talus existants, réglementation stricte du bruit et la consommation d'eau...).

Le projet est donc tout à la fois économiquement vertueux et écologiquement sain.

Q647

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 13:12
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet:

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 13:31
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet:

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

Bonjour,
J'ai de la famille à tence et je suis pour la zone du feu.
Cordialement,

De: [REDACTED]
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 13:31
A: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet:

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED]
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE
20 OCT. 2023

Bonjour,

Faudrait-il que meurent nos villages pour que ces adeptes de la décroissance soient satisfaits ? Les tenants d'une opposition systématique aux projets de la majorité élue réalisent-ils le coup fatal que leurs visées électoralistes pourraient porter à cette si belle ville ?

Notre pays meurt de ces postures...

Il ne faudrait pas qu'elles gagnent à Tence, ville à laquelle je suis très attaché pour y passer mes vacances depuis tout petit et où mes parents vivent eux-mêmes à l'année désormais.

Il s'agit de la dernière opportunité pour la ville d'agrandir sa zone industrielle, avant que ne soit applicable une loi à venir qui devrait empêcher tout projet en ce sens à compter de 2035 ou 2050. Que les opposants soient satisfaits : il n'y aura bientôt plus de possibilité de créer de nouveaux emplois ou de créer des sources de nouvelles richesses.

Bien à vous,

[REDACTED]

CC: [REDACTED]
ARRIVÉE LE :
[REDACTED]
21 OCT. 2023

samedi 21 octobre 2023 10:14
enqueteplutulence@ville-tence.fr

Tence : courrier en vue de l'agrandissement de la zone industrielle HAUTE-LOIRE

Objet:
[REDACTED]

Monsieur le maire,

Je viens d'apprendre qu'une consultation publique était organisée en vue de la révision du PLU afin d'agrandir la zone industrielle du Fieu. Il serait fort dommageable que la commune voit des entreprises déménager en raison du manque de place et que le projet d'agrandissement ne puisse pas aboutir.

Il est très important que le tissu de Tence ne se replie pas sur lui-même. Empêcher l'installation de petites et moyennes entreprises serait néfaste pour le village quand on réfléchit à long terme. Ceci impacterait bien sûr la vie des commerces, des artisans... Ce ne sont certainement pas les résidences d'été et le village de vacances qui peuvent empêcher la mort d'un village.

Tence a la chance d'avoir un cabinet médical avec trois médecins, des cabinets infirmiers, des kinés, beaucoup de village en France n'ont plus le personnel soignant sur place. Si le tissu industriel ne peut se développer, il est bien évident que la population active déménagera pour d'autres communes plus attractives, de ce fait le personnel soignant suivra la migration. Les écoles par la même occasion se videront et il y aura des fermetures de classes.

Il ne faudrait pas être totalement idéaliste, un village qui perd son industrie est un village en perte de vitesse. (C'est le problème de la France actuellement d'ailleurs !).

L'immobilier de la commune perdra son attractivité car la jeunesse ira s'installer près de son lieu de travail afin d'éviter les kilomètres à parcourir pour aller travailler. Lenjeu bien sûr, réside dans un juste équilibre, d'une part faire les aménagements nécessaires pour accueillir les entreprises afin de garder un village actif et d'autre part garantir la qualité de vie de la population.

Je vous serais reconnaissant de faire suivre ma lettre ; force est de constater que faire échouer un tel projet serait fatallement néfaste au village. Tence n'a pas vocation à devenir une ville morte, il faut préserver l'avenir et garantir l'emploi sur place afin de conserver un village dynamique.

Bien cordialement.

[REDACTED]

LF

PLUR2

Observations du public

Observations du public

Objet : Je trouve que les deux zones sont défavorable pour l'insertion et une zone à de la ville.
De une des zones sont toutes à la périphérie.
Zone antisociale où difficile mais souhaitable et probablement plus proche et en moins qui une grande zone primaire que celle que je veux être à rechercher. Mais accessoires dans les deux avec accès facile pour ce faire d'entreprise. Néanmoins nous avons des conciliabulations et une difficile à la campagne.
L'objectif pour exercer ce projet d'extension est hélos être connue pour son côté résidentiel tout sur le plan financier peu sur celui de l'accès au commerce. Précisément les petits entreprises et une zone à la périphérie des zones de la ville pour des "petites" zones résidentielles quelques années dans la situation des niches immobilières ! Quelques zones pour le planifier ?

Objet : De : Envoyé : à : Objet :

COURRIER ARRIVÉ LE :
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

j'ai de la famille et des amis à Tence et autour, tous sont préoccupés des problèmes d'emploi de proximité (être obligé(e) d'aller à St Etienne ou St Chamond est fatigant et pas très écologique), et par le déclassement continu de leur village.
Cet agrandissement me paraît être bon pour l'emploi et le développement futur du bourg : emploi, écoles, commerce et artisanat local etc.;
Il conviendra, bien sûr de respecter les contraintes sur l'environnement, mais ce n'est pas une raison pour refuser tout développement!

Objet : De : Envoyé : à : Objet :

COURRIER ARRIVÉ LE :
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

Objet : De : Envoyé : à : Objet :

COURRIER ARRIVÉ LE :
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

Objet : De : Envoyé : à : Objet :

COURRIER ARRIVÉ LE :
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

J'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du feu.

Objet : De : Envoyé : à : Objet :

COURRIER ARRIVÉ LE :
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Bonsoir,
J'ai de la famille à tence et je suis pour la zone au feu
Cordialement

Observations du public

Objet 0655

De:
Envoyé:
À:
Objet:

samedi 21 octobre 2023 19:51
enqueteplutence@ville-tence.fr
Plutence

Bonjour,
j'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du Fieu.

Cordialement

Objet 0655

C'est au nom de l'APPMA de Tence-Montfaucon que je m'exprime aujourd'hui dans le cadre de l'enquête publique sur l'extension de la zone du Fieu.

Nous avons pour mission dans notre engagement bénévole au sein d'une APPMA la protection du milieu aquatique. La protection des zones humides, une gestion de l'eau raisonnée, la qualité de l'eau de nos cours d'eau, sa biodiversité, son attrait touristique et piscicole, justifient cet engagement et donnent sens aux actions que nous menons.

Les difficultés rencontrées par la municipalité ces dernières années pour alimenter sa population en eau potable sans porter atteinte à un patrimoine piscicole dont fait partie le ruisseau des Mazeaux (non respect des débits réservés) interrogent.

L'impact environnemental occasionné par la quantité d'eau prélevée nécessaire à l'activité de RG Group est déjà important. Le niveau des nappes phréatiques au plus bas depuis 2ans ne permet pas l'installation d'une telle activité, alors que dire de l'extension ?.....

Les rejets de particules fines de plastiques dans nos cours d'eau ou dans l'air, liés à cette activité, me paraissent inévitables. Comment les organismes vivants vont-ils s'en accomoder ?.....

La destruction de zones humides qui devraient être sacrées tant leur fonction est importante dans la rétention des eaux de pluie pour l'alimentation de la nappe phréatique ne peut pas être permise.

Il en va de la survie d'un patrimoine auquel nous sommes attachés. Il nous garantit une qualité de vie pour laquelle beaucoup de gens ont choisi de vivre ici.

Il est de notre devoir de nous opposer au projet « ZONE FIEU 3 » et à l'extension de RG Group sur ce secteur.

Observations du public

Pour l'APPMA de Tence-Montfaucon
Réunion du 21/10/2023

COURRIER ARRIVÉ LE:
21 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Bonjour,

j'ai de la famille à Tence et je suis pour la zone du Fieu.

Cordialement

CC: [REDACTED]
L.F.
[REDACTED]

23 OCT. 2023

De:
Envoyé:
À:
Bonjour,

Lundi 23 octobre 2023 10:31
enqueteplutence@ville-tence.fr

COURRIER ARRIVÉ LE:
23 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE

Je suis favorable à l'extension de la zone du Fieu.
De part mes origines de Tence mais surtout amener des entreprises à s'installer dans la commune. Il fait bon vivre à Tence, les touristes qui la découvrent en sont enchantés. Cette part touristique est une partie importante de la vie des commerces mais c'est trois mois de l'année.

Les neufs mois restants l'activité est due uniquement aux entreprises.
A l'heure du dérèglement climatique il est primordial que les administrés de la ville trouvent du travail sur place.
Lavis contrarie est une catastrophe pour la vitalité des commerces.
Voulons nous une cité dortoir ? Que les salariés facent des kms pour rejoindre leurs entreprises ?
Ne nous y trompons pas une entreprise implantée en appelle une autre tout est connecté.
Donc faire le bon choix pour les familles et leurs enfants c'est de dire OUI à l'extension de la zone du Fieu.

COURRIER ARRIVÉ LE:
23 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE

J'avais prévu de vous rencontrer ce matin pour témoigner des nuisances rencontrées par notre famille au 406 Route du Fieu à Tence, tout près de RG Group (à une quinzaine de mètres) depuis plus de trois ans. Tout le week-end, j'avais préparé des documents à vous remettre et je voulais vous expliquer de vive voix notre situation. Malheureusement, malgré un traitement anxiolytique adapté, j'ai eu peur de faire un malaise pendant cet entretien et j'ai préféré rester à la maison. Ma santé mentale s'est dégradée fortement suite au bruit provenant des nouvelles industries proches de notre résidence principale et le stress est devenu chronique au fil des mois. Je ne sais pas si même sera possible d'assister à une autre de vos permanences. Je vais donc reprendre les éléments en ma possession qui puissent éclairer votre enquête et vous adresser ainsi plusieurs courriels.

Je vous demanderais de bien vouloir accuser réception de chacun de mes mails. Enfin, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez aux riverains que nous sommes. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur Fayard, mes respectueuses salutations.

Observations du public

Observations du public



Un. 23/10/2023 11:33

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Enquête publique pour l'agrandissement de l'usine RG groupe à enquêteplutence@ville-tence.fr

Bonjour,
Je vous un très grand intérêt à l'agrandissement de l'usine RG groupe car il s'agit d'augmenter et améliorer le recyclage plastique, grande cause nationale en France et nous avons la chance de pouvoir y participer à Tence.

Le recyclage du plastique présente de nombreux avantages pour l'environnement. Voici quelques-uns des principaux points d'intérêt :

1. Réduction des déchets : Le recyclage du plastique permet de réduire la quantité de déchets plastiques envoyée en charge ou incinérée, ce qui contribue à limiter la pollution de l'environnement.

2. Économie d'énergie : La production de plastique à partir de matières premières vierges nécessite beaucoup d'énergie. En recyclant le plastique, on économise de l'énergie, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre associées à la production de plastique.

3. Conservation des ressources naturelles : Le recyclage du plastique permet de préserver les ressources pétrolières, qui sont utilisées pour fabriquer le plastique. En utilisant des plastiques recyclés, on diminue la dépendance aux combustibles fossiles.

4. Moins de pollution : Lorsque le plastique n'est pas recyclé, il peut se retrouver dans la nature, causant la pollution des océans, des rivières et des sols. Le recyclage contribue à réduire cette pollution.

5. Création d'emplois : L'industrie du recyclage crée des emplois dans la collecte, le tri et le traitement des matériaux recyclables, ce qui peut stimuler l'économie locale.

6. Promotion de la durabilité : Le recyclage est un élément clé de la promotion de la durabilité environnementale, en favorisant une utilisation plus responsable des ressources.

En résumé, le recyclage du plastique aide à réduire les déchets, économise de l'énergie, préserve les ressources naturelles, réduit la pollution et soutient l'économie tout en contribuant à une approche plus durable de notre utilisation des plastiques.

OB59 De: lundi 23 octobre 2023 20:37
Envoyé: enquêteplutence@ville-tence.fr
À: Zone du Fieu
Objet: 23 Oct. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Bonjour,
Je suis favorable à l'extension de la zone du Fieu de Tence.
Envoyé de mon iPhone

OB60 De: lundi 23 octobre 2023 20:38
Envoyé: enquêteplutence@ville-tence.fr
À: Zone du Fieu
Objet: 23 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

je passe mes vacances à Tence, je suis favorable à l'agrandissement de la zone du Fieu de Tence.

OB61 De: mardi 24 octobre 2023 13:02
Envoyé: enquêteplutence@ville-tence.fr
À: Zone du Fieu
Objet: 24 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Bonjour,
Je suis favorable à l'agrandissement de la zone du Fieu.

OB62 De: lundi 23 octobre 2023 20:42
Envoyé: enquêteplutence@ville-tence.fr
À: Zone du Fieu
Objet: 23 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Bonjour,
Je suis favorable à l'agrandissement de la zone du Fieu.

Observations du public

De:
Envoyé:
À:
Objet:

OB65

mardi 24 octobre 2023 13:03
enquêteplutence@ville-tence.fr
PLU

COURRIER ARRIVÉ LE :

24 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Bonjour, par ce mail je vous informe que je suis pour l'agrandissement de la zone du fieu de Tence! Nous avons besoin d'entreprises et d'emploi.
Bien cordialement

OB66



mar. 24/10/2023 15:46

Enquête Publique Révision Allégée de PLU

À enquêteplutence@ville-tence.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

24 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Dans le cadre de la révision allégée du PLU de Tence et après vous avoir rencontré le mardi 17 octobre 2023, je vous adresse ci-dessous les arguments évoqués lors de ce rendez-vous.

Je suis défavorable à l'extension de la zone du Fieu pour plusieurs raisons :

- Une Révision du PLU qui est conduite pour l'extension très importante d'une seule entreprise appartenant à RG Group, entreprise de recyclage pour laquelle, lors de son installation sur Tence en 2016, Mr le Maire actuel et moi-même, alors élus d'opposition, avions évoqué des réserves.
- Une Révision allégée du PLU qui me paraît non conforme (1 seul objet possible) car, selon moi, l'objet de cette révision allégée est double du fait du projet industriel porté et projeté sur la zone à réviser : « la révision avec pour objet de réduire une zone agricole naturelle ou forestière... » et « la révision est de nature à induire de grave troubles de nuisance.. »
- Une Révision allégée du PLU qui est en contradiction avec les orientations de PADD et particulièrement les 2 axes :
AXE 2 : Conforter le développement de l'économie locale et du tourisme vert afin de maintenir un bon équilibre habitat/emplois...

AXE 4 : Protéger les milieux naturels et agricoles, ainsi que les éléments du patrimoine..

Le projet présenté par RG Group pour cette révision est en contradiction avec les éléments ci-dessus.

En ce qui concerne les diverses questions que soulèvent cette révision, il en est qui sont particulièrement importantes :

Questions sur l'environnement : Gestion de l'eau du forage actuel et ceux à venir alors que nous sommes en alerte sécheresse maximum (pas de comptage ni de contrôle des quantités prélevées)

Risque de friche industrielle importante en cas d'arrêt d'exploitation du site – quid de l'avenir du plastique dans les prochaines années ? - Prévision de stockage important avec des nombreux déchets potentiellement inflammables.

Questions sur les nuisances routières et sonores : Problèmes de nuisances liées au trafic routier important non seulement à proximité du site mais aussi sur la traverse des bourgs de Montfacon et Dunières puisque le trafic est essentiellement en direction du pôle plasturgie de Sainte Sigolène
Problèmes de nuisances liées au bruit du site (accentués du fait de l'extension de l'entreprise) dénoncé depuis de nombreux mois par les riverains avec des faits très impactant pour eux.

Questions sur l'impact économique en termes d'emploi : Le nombre d'emplois potentiellement créés est disproportionnel au regard de l'investissement réalisé par la collectivité ... pour une seule entreprise.

En mai, lors de la réunion publique sur la révision du PLU, aucun engagement n'a été donné par le porteur de projet RG Group présent au côté des élus lors de cette réunion de présentation. Cette réunion a confirmé que la révision allégée du PLU a pour objet uniquement le projet RG Group au détriment de l'intérêt collectif et du futur développement d'entreprises artisanales locales.

Tels sont les éléments que j'ai voulu porter à votre connaissance.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

[REDACTED] ancien Maire et Conseillère Départementale.

OB67 Tence ne peut pas vivre du tourisme
il faut du travail pour la population
et empêcher de fermer nos écoles

Observations du public

3868

encourant artisanat
il faut du travail pour le pays.
dans les deux communes de la zone
autismale

~~Habib~~

25 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Observations du public

Contribution à l'enquête publique concernant la révision allégée du PLU

Je suis [REDACTED], vice-président de l'association [REDACTED] et habitant de Tence.

J'ai pu rencontrer le commissaire-enquêteur le lundi 23 octobre à 9h. A travers cette rencontre, j'ai pu justifier le nombre d'adhérents de l'association qui s'élève à plus d'une centaine.

Suite à mon entretien avec le Commissaire-Enquêteur, je souhaitais retrancrire et compléter mes arguments contre ce projet de révision allégée du PLU de Tence, qui je le rappelle, est fait dans le but d'accueillir qu'une seule entreprise RG Group.

- J'habite à 200 mètres de la future zone industrielle. Je suis gêné par le bruit de l'entreprise RG Group situé sur la zone du Fieu 1. Lors de la réunion publique, son dirigeant M. Preynat a indiqué que des travaux d'isolation allaient être prévus mais les ouvriers continuent et continueront de laisser les portes de l'atelier ainsi que les fenêtres de toit ouvertes en période de température clémentes ou élevées.

- Lors de balades autour du Fieu, je suis également gêné par les odeurs de plastique chauffé.

- Dépréciation du prix de ma maison en cas de revente si une zone industrielle se situe aux alentours avec le trafic et les nuisances associées.

L'étude archéologique, menée suite à la découverte d'un tunnel par Mathilde Duriez de l'INRAP, a mis à jour l'existence d'une zone humide centrale non répertoriée par l'inventaire départemental. Elle se situe sur la parcelle A298 et a une surface de 3450 m². Les zones humides sont des zones d'intérêt général et doivent être protégées. L'avis de la MRAE demande une étude pédologique pour confirmer l'existence d'autres zones humides. Lors du projet d'aménagement, une étude pédologique va être menée et va mettre à jour officiellement l'existence de cette zone humide. Il y aura des mesures compensatoires qui vont faire exploser le budget initial et cela va avoir un coût non négligeable pour la collectivité, ce qui a de grandes chances d'entraîner une hausse des impôts locaux.

Le maire actuel alertait sur la présence de zones humides centrales lorsqu'il était élu de l'opposition en 2019. Il expliquait que « Une partie au centre se trouve en zones humides ». (Lacommère 43, Tence : la communauté de communes achète 7,5 hectares de terrains au Fieu, article du 04/10/2019) Pourquoi un tel revirement de position de la part du Monsieur le Maire ?

Aucun travail n'a été fait sur l'aménagement des accès à cette future zone industrielle. Des riverains de la route du fieu ont alerté sur ce problème et la municipalité leur a indiqué qu'il verrait cela plus tard. L'accès se fait par une route en pente coincée entre deux maisons et où deux poids-lourds peuvent difficilement se croiser. De plus, un accès est prévu par la route du Mazel, qui est aussi une route étroite où deux voitures se croisent difficilement. D'après la municipalité, cet accès par la route du Mazel ne sera possible que pour les véhicules légers mais la municipalité peut très bien arrêter cela par arrêté municipal. Mon impasse est reliée à la route du Mazel et je serai confronté à l'augmentation de trafic et au bruit qui va en découlérer ainsi qu'à la dangerosité de cette route. Une déviation avait été mise en place au printemps 2023 et déjà plusieurs automobilistes ont eu de belles frayeurs. De nombreux marcheurs circulent sur ces routes.

L'ouverture de cet accès par la route du Mazel va pouvoir être également un argument pour une future extension de la future zone en direction de Chalayon car il s'agira d'une extension de zone industrielle et non de création de zones qui, elle, est interdite. Cela entraînerait encore plus de destruction de terres agricoles et naturelles et impacterait encore plus d'habitants.

Aucune étude n'a été faite aussi sur l'augmentation du trafic entre Tence et Sainte-Sigolène/Monistrol-sur-Loire. C'est déjà un axe routier encombré et dangereux avec les lacets au « pont de la vache ». Les municipalités de Montfaucon-en-Velay, Dunière, Saint-Pal-de-Mons ont-elles été prévenues d'une future hausse du trafic de poids-lourds dans leur centre-ville ? Car la construction de cette zone va fortement impacter le nombre de poids-lourds traversant les bourgs de ces trois villages. Il est indispensable que ces trois communes soient précisément informées.

Observations du public

- Cela va avoir un impact négatif sur le tourisme : plusieurs chemins de randonnée longent la future zone. Le Putting-Golf, restaurant et mini-golf, situé en surplomb de la future zone dans un cadre naturel préservé va être fortement impacté par les nuisances sonores et son attractivité va en être diminuée. En effet, une partie de sa clientèle arrive par la route du Mazel et va longer la future zone industrielle.
- Je remets en cause l'utilisation d'un recours à une révision allégée du PLU pour transformer ces zones naturelles et agricoles en zones à urbaniser. L'article L153-34 du code de l'urbanisme prévoit de recourir à la procédure de révision allégée du PLU dans les cas suivants :
 - « Sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables :
 - 1° La révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
 - 2° La révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
 - 3° La révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté ;
 - 4° La révision est de nature à induire de graves risques de nuisance. »

La révision allégée est une procédure à objet unique et n'autorise donc pas le cumul de plusieurs objets. Or c'est le cas ici : les points 1° et 4° sont, tous les deux, les objets de cette révision. En effet, cette révision va induire de graves risques de nuisances :

- Les riverains immédiats, les habitants de Crouzilhac, du Mazel, du Garay de Beaudet et bien sûr du Fieu subissent déjà des nuisances olfactives, sonores et lumineuses.
- Les zones humides centrales et en bordure vont forcément être impactées par les travaux et par les futures activités de RG Group.
- Les espèces protégées (faune et flore) présentent sur le site vont être impactées.
- Les riverains et les habitants de Tence vont être impactés par l'augmentation importante du trafic de poids-lourds en termes de bruit, de pollution. De plus, l'augmentation du trafic va entraîner une dégradation plus rapide de l'état des routes. Est-ce que tout cela a été étudié en amont ?
- L'augmentation du trafic va induire des nuisances dans les communes traversées par ces poids-lourds (Montfaucon-en-Velay, Dunière, Saint-Pal-de-Mons). Ces nuisances n'ont jamais été anticipées et ces 3 communes n'ont même pas été alertées.
- Graves nuisances auprès des activités touristiques de la commune.

Il est indispensable de faire une révision de droit commun au lieu d'une révision allégée qui pourrait être remise en cause par l'institution administrative et judiciaire en cas de contestation entraînant encore des coûts supplémentaires pour les collectivités.

J'ai été très gêné lors de la réunion publique organisée par la municipalité sur la révision allégée du PLU par la présence des dirigeants de RG Group, assis face au public aux côtés de la municipalité. En effet, M. Preynat a mené une partie de cette réunion. Est-ce normal qu'un entrepreneur privé mène une réunion publique organisée par la municipalité sur une révision de PLU ?

Concernant RG Group qui est la seule entreprise qui souhaite s'implanter sur cette future zone industrielle, pourquoi prévoir une aussi grande parcelle (la moitié de la zone) pour une création d'emplois au mètre carré aussi faible ? Pourquoi ne pas privilier des entreprises locales ? Pourquoi donner une opportunité à une entreprise des Pays-Bas d'acquérir une parcelle à des prix dérisoires ? De nombreux terrains sont disponibles à Sainte-Sigolène, au plus proche des usines de plastrerie, pourquoi ne s'installe pas là-bas ? Cela éviterait des coûts de transport. Est-ce la présence d'eau autour de cette potentielle extension qui l'incite à tout faire pour s'agrandir à Tence ?

RG Group ne prévoit pas de forage supplémentaire mais a quand même fait passer un sourcier pour déterminer d'autres points de forage pour le projet d'extension. RG Group n'a pas respecté la profondeur autorisée pour le forage, il n'a pas installé de compteur volumétrique et a reçu une lettre de la préfecture

PLU R3

114

2/4

JP

3

Observations du public

Observations du public

demandant les relevés d'eau qui peuvent être très bien falsifiés puisqu'il n'y a aucun compteur. Comment peut-on faire confiance à cette entreprise ? L'eau est une ressource précieuse et nous voyons bien depuis plusieurs années que le manque d'eau va devenir croissant. Que se passera-t-il lorsque la situation sera critique ? RG continuera-t-il à puiser l'eau par le forage si aucun compteur ne permet de voir s'il prévire ou non ? De plus, la présence du forage à proximité de la zone humide a forcément impact sur celle-ci.

- RG Group a dû mal à recruter car il propose des emplois mal rémunérés, difficiles et avec des horaires pénibles. Donc comment ferait-il pour recruter après son agrandissement ? Que se passera-t-il lorsque le siège au Pays-Bas jugera le site pas assez rentable et le fermera. Que deviendra le site de Tence ? Qui le dépolluera ? RG Group ne s'est jamais engagé par écrit sur le nombre d'emplois créés. Est-ce que cette entreprise est digne de confiance ?

RG Group veut stocker des déchets plastiques qui sont des matières très inflammables. Le risque d'incendie n'est jamais nul mais des circonstances peuvent faire augmenter ce risque. En effet, le train touristique à vapeur va longer la zone et la traverser par endroit. Ce train à vapeur a été à l'origine de plusieurs départs de feu. Donc le risque d'incendie, notamment en été, peut être très important. De plus, en brûlant, ces déchets peuvent dégager des fumées toxiques. Des écoles, la crèche, l'EHPAD, des zones résidentielles se situent à proximité immédiate de cette future zone industrielle et accueillent des publics souvent le plus vulnérable.

Les personnes qui appuient le projet d'extension de cette zone industrielle en donnant l'argument de la création d'emplois, n'ont pas lu le dossier car une seule partie des zones industrielles restantes sur le Haut-Lignon et n'arrivera pas à recruter. Les entreprises locales auront de plus en plus de mal à s'installer et à s'agrandir. Le tourisme (activités, restauration, hébergement), les commerces sont des secteurs créateurs d'emplois qui permettraient d'attirer de nouveaux habitants et non des emplois pénibles payés au SMIC. Je ne pense pas que beaucoup de personnes souhaitent déménager et vivre à Tence pour faire un travail très pénible en usine.

- De plus, les personnes expliquant que cela va avoir un impact sur les commerces de Tence n'ont pas conscience des conditions de travail des salariés de l'entreprise RG Group qui pour la majorité ne vivent pas à Tence. En effet, ces salariés travaillent en poste. Donc leurs horaires ne leur permettront pas d'aller aux restaurants. J'entends également l'argument qu'ils pourront faire leur course à Tence : le travail chez RG Group est salissant, je ne suis pas persuadé que les employés vont vouloir aller faire leurs courses après leur journée de travail. S'il souhaitait aller faire leurs courses avant, il ne pourrait pas prendre de dénrees périsposables. De plus, je ne suis pas certains que les quelques visites de commerçants auront un fort impact pour les restaurateurs du village, en tout cas beaucoup moins que les touristes de passage. Les salariés n'habitent pas à Tence pour la majorité, cela n'a aucun impact sur les écoles. Enfin, qui serait prêt à déménager, quitter son village ou sa région pour s'installer dans notre belle commune pour exercer un travail pénible et payé au SMIC ?

Aux entrées du village, il y a quelques années, la municipalité avait installé des panneaux vantant le cadre de vie, la ruralité, la nature. Il est important de préserver tous ces aspects en évitant de défigurer notre campagne pour l'installation d'une seule entreprise néerlandaise.

- Aucun inventaire de la faune n'a été fait. Un membre de la LPO est venu faire des observations des oiseaux et a repertorié plusieurs espèces protégées vivant sur les parcelles de la future extension. Ces espèces sont déjà impactées par le bruit de l'entreprise et par les nuisances lumineuses de RG Group. De plus, la destruction de leur habitat risque d'entrainer d'autres mesures compensatoires en cas de destruction de leur habitat et un surcot supplémentaire.

- Dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, le cabinet Réalités est de mauvaise foi lorsque, concernant la demande de fournir un photomontage par la MRAE, le cabinet répond qu'il ne connaît pas les projets des futures entreprises (page 5). Or dans le rapport de présentation (page 55), le cabinet présente l'entreprise RG

Group ainsi que leur futur projet d'extension. De plus, lors de la réunion publique de mai 2023. Le cabinet Réalités a présenté le projet final de l'entreprise RG Group. C'est se moquer de la MRAE de répondre « Ne connaissant pas les projets des futures entreprises ».

- Des agriculteurs de la communauté de communes sont à la recherche de terrains agricoles et n'ont pas été sollicités. Nous allons détruire des zones agricoles qui pourraient leur servir.

Enfin, le coût très important pour le moment du projet (environ 1,7 millions d'euros) va encore être autour par :

- L'études pédologique qui va devoir être faite lors du projet l'aménagement de la zone.
- les mesures compensatoires ou l'exclusion suite à la présence d'une zone humide centrale.
- les mesures compensatoires en cas de destruction d'habitat d'espèces protégées.
- le coût des aménagements de voirie pour l'accès à cette future zone n'ont pas été étudiés pour le moment d'après la municipalité lors de la réunion publique sur la révision du PLU.
- le risque que la révision alléguée ne soit pas possible compte-tenu qu'elle porte sur plusieurs points
- les risques juridiques en cas de contestation au tribunal administratif

Pour rappel, les collectivités n'ont pas le droit de vendre à perte, ce qui n'a pas été respecté pour la zone Fieu 2. Donc ces surcoûts devront être pris en compte dans le prix de vente de ces terrains. Est-ce que ces terrains seront-ils toujours attractifs ? Les entreprises voudront-elles toujours s'installer ?

C'est pour toutes ces raisons, que je m'oppose fermement à ce projet d'extension qui n'a pas sa place à cet endroit-là, entre une ligne d'un train touristique d'un côté, une zone humide d'un autre, des chemins de randonnée des deux derniers côtés et une zone humide centrale.

4/4

Remis en mairie de Tence le mardi 25 octobre

[Signature]

OBTO [REDACTED]

mer. 25/10/2023 16:28

cahier de concertation Zone du Fieu Tence

à enquêtepluton@ville-tence.fr; Coeur de nature-33

Message

Mr le commissaire enquêteur.docx (12 ko)

Courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur le 23 novembre 2023

COURRIER ARRIVÉ LE : 26 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

Objet : Lettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Tence le 23 Octobre 2023

JF

PLURIS
4. Registre d'enquête publique

PLURIS

F 5

Observations du public

Observations du public

Suivez
OBFO

Monsieur,

Par la présente nous vous faisons part de nos inquiétudes en ce qui concerne l'extension de la Zone du Fieu au bénéfice de l'usine RG 43.

Cette usine propose du retraitement de déchet plastique, films et bâches plastiques issues de l'industrie et de l'agriculture.

Cette activité est polluante et de nombreuses particules pourraient ne pas être retenues.

Elles se disperseront dans la nature par les aires car il n'est pas prévu de stocker les déchets à l'abri.

Elles se jettent dans le ruisseau de la Sérigoule qui lui se jette dans le Lignon.

Le Lignon et le barrage de Lavalette reste la principale source d'alimentation en eau potable du bassin Stéphanois. Ce qui représente plusieurs millier de personnes qui seront impactées.

La zone prévue pour l'extension comporte plusieurs surfaces de zone humide.

Que deviendra la biodiversité, la Communauté Européenne n'a-t-elle pas voté des lois en ce qui concerne la protection de ces zones ?

L'activité de lavage des plastiques est très gourmande en eau et en détergents.

Pour faire face à l'importante quantité d'eau nécessaire au bon fonctionnement des traitements, un forage a été réalisé et une demande pour un second est en cours. A l'heure où les ressources en eau deviennent une priorité cela nous semble quelque peu étrange.

De plus le forage existant n'autorise que de puiser une quantité limitée d'eau et pour cela un relevé volumétrique doit se faire régulièrement et doit être transmis aux instances concernées.

Depuis la création du forage il n'y pas de compteur donc aucune possibilité de contrôle cela est illégale.

Cette usine prévoit de fonctionner 24h /24h et 7 jours /7 jours.

Nous n'osons pas imaginer ce que va devenir le quotidien des foyers vivant à proximité.

Bruit incessant des chaînes de lavages et des fours.

Va et vient des camions dans une zone difficile d'accès.

Odeur nauséabonde, éclatage nocturne, modification du paysage et vue imprenable sur une usine.

Les personnes qui avaient choisi le lotissement du Fieu pour construire leur maison n'avaient pas fait le choix d'un tel environnement.

La voie ferrée qui utilise le petit train qui attire de nombreux touristes chaque année devra traverser cette zone industrielle, quelle belle image de notre région les touristes garderont en mémoire.

Les responsables de l'usine nous ont expliqué lors d'une réunion que cette activité allait créer de nombreux emplois mais ont refusé de s'engager sur un chiffre, même une estimation.

La ville de Tencé ainsi que la Communauté de Communes du Haut Lignon investit des sommes importantes pour cette usine et uniquement pour cette usine.

Dans le cas où cette usine viendrait à fermer ou se délocaliser qui supportera la perte financière ?

Nous sommes inquiets quand à l'équilibre financier nous personnes que le coût risque d'être très élevé pour notre village et pour la Communauté de Communes.

Devant le manque de transparence de la Société nous pensons que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Le siège de la Société est en Hollande et les fonds sont Américains. Le jour où l'activité ne sera plus rentable nous sommes certains que les habitants de Tencé et du Plateau ne plisseront pas l'œil dans la balance. Sauf pour supporter les pertes financières.

Devant ces inquiétudes l'impact négatif sur le quotidien des Tencçois sera lui durable et irréversible.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

De plus nous pensons que ce projet va détruire l'économie de notre village et de la Communauté de Communes.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

PLURIS

6 Régistre d'enquête publique

Observations du public

Monsieur,

Par la présente nous vous faisons part de nos inquiétudes en ce qui concerne l'extension de la Zone du Fieu au bénéfice de l'usine RG 43.

Cette usine propose du retraitement de déchet plastique, films et bâches plastiques issues de l'industrie et de l'agriculture.

Cette activité est polluante et de nombreuses particules pourraient ne pas être retenues.

Elles se disperseront dans la nature par les aires car il n'est pas prévu de stocker les déchets à l'abri.

Elles se jettent dans le ruisseau de la Sérigoule qui lui se jette dans le Lignon.

Le Lignon et le barrage de Lavalette reste la principale source d'alimentation en eau potable du bassin Stéphanois. Ce qui représente plusieurs millier de personnes qui seront impactées.

La zone prévue pour l'extension comporte plusieurs surfaces de zone humide.

Que deviendra la biodiversité, la Communauté Européenne n'a-t-elle pas voté des lois en ce qui concerne la protection de ces zones ?

L'activité de lavage des plastiques est très gourmande en eau et en détergents.

Pour faire face à l'importante quantité d'eau nécessaire au bon fonctionnement des traitements, un forage a été réalisé et une demande pour un second est en cours. A l'heure où les ressources en eau deviennent une priorité cela nous semble quelque peu étrange.

De plus le forage existant n'autorise que de puiser une quantité limitée d'eau et pour cela un relevé volumétrique doit se faire régulièrement et doit être transmis aux instances concernées.

Depuis la création du forage il n'y pas de compteur donc aucune possibilité de contrôle cela est illégale.

Cette usine prévoit de fonctionner 24h /24h et 7 jours /7 jours.

Nous n'osons pas imaginer ce que va devenir le quotidien des foyers vivant à proximité.

Bruit incessant des chaînes de lavages et des fours.

Va et vient des camions dans une zone difficile d'accès.

Odeur nauséabonde, éclatage nocturne, modification du paysage et vue imprenable sur une usine.

Les personnes qui avaient choisi le lotissement du Fieu pour construire leur maison n'avaient pas fait le choix d'un tel environnement.

La voie ferrée qui utilise le petit train qui attire de nombreux touristes chaque année devra traverser cette zone industrielle, quelle belle image de notre région les touristes garderont en mémoire.

Les responsables de l'usine nous ont expliqué lors d'une réunion que cette activité allait créer de nombreux emplois mais ont refusé de s'engager sur un chiffre, même une estimation.

La ville de Tencé ainsi que la Communauté de Communes du Haut Lignon investit des sommes importantes pour cette usine et uniquement pour cette usine.

Dans le cas où cette usine viendrait à fermer ou se délocaliser qui supportera la perte financière ?

Nous sommes inquiets quand à l'équilibre financier nous personnes que le coût risque d'être très élevé pour notre village et pour la Communauté de Communes.

Devant le manque de transparence de la Société nous pensons que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Le siège de la Société est en Hollande et les fonds sont Américains. Le jour où l'activité ne sera plus rentable nous sommes certains que les habitants de Tencé et du Plateau ne plisseront pas l'œil dans la balance. Sauf pour supporter les pertes financières.

Devant ces inquiétudes l'impact négatif sur le quotidien des Tencçois sera lui durable et irréversible.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

De plus nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

En résumé nous pensons que ce projet manque totalement de transparence, beaucoup de choses se font à la limite de la légalité et qu'une usine de matières plastiques n'a pas sa place dans un village au bord d'une rivière. A valoir ce que de droit.

PLURIS

Suite OB72

Observations du public

Observations du public

4. Je travaille à Saint-Etienne trois jours par semaine et je constate la présence de nombreux poids-lourds se rendant à Tence chargés de déchets plastiques qui s'échappent du véhicule. Je m'inquiète de l'augmentation du trafic de poids-lourds engendré par l'agrandissement de la seule entreprise qui souhaite s'installer sur ce futur projet. Les routes étroites du « point de la vache » et les traversées des villages de Montfaucon et de Saint-Pal-de-Mons sont de plus en plus dangereuses avec l'augmentation du trafic de poids-lourds. Encore une fois, dans le rapport de présentation, l'impact de l'augmentation du trafic n'a pas été étudié pour les communautés voisines.

5. J'entends beaucoup comme argument des personnes favorables à ce projet, la création d'emplois et le développement des commerces. Je regarde régulièrement les offres d'emploi du secteur car je souhaite trouver un emploi plus proche de mon domicile et je constate qu'il y a beaucoup d'offres d'emplois non pourvues (Buralpa, Polymarc, Carrefour, RG Group, etc.). On peut venir s'installer à Tence sans place ce qui est le cas pour moi. Je suis venu à Tence pour son cadre de vie, ses paysages, sa nature à deux pas du bourg, ses commerces de proximité, son cinéma, ... Je ne suis pas sûr que des personnes ont envie de déménager pour venir travailler à l'usine.

Je ne suis pas sûr que les nombreux ténors travaillant à Sainte-Sigolène ou Saint-Pal-de-Mons font tourner l'économie locale de ses deux villes ou inscrivent leurs enfants là-bas ou souhaitent tout simplement habiter là-bas. Certes le cadre de vie n'est pas le même mais le cadre de vie de Tence va être dégradé en élargissant ses zones industrielles.

6. En lisant le rapport de présentation, j'ai été très étonné de découvrir le projet de créer une route reliant la future zone à la route du Mazel alors que l'accès principal sera de l'autre côté et les zones du Fieu. 1 et 2 sont également de l'autre côté. La municipalité a-t-elle en perspective d'agrandir cette future zone en direction de Chalayon et du Mazel. De plus, l'ouverture de cet accès, va engendrer une augmentation du trafic sur la route du Mazel qui passe à proximité immédiate de mon habitation.

7. En lisant ce rapport, j'ai été très étonné de découvrir que l'étude environnementale avait été bâclée. Aucune espèce animale n'a été inventoriée. La MRAE l'a d'ailleurs pointé dans son rapport. Encore une fois, le dossier est incomplet.

8. Toujours dans ce rapport, on se rend compte que les documents sont obsolètes, on parle de l'usine Faugier qui je rappelle aujourd'hui est une friche que la municipalité et la communauté de communes veulent réutiliser. Encore une fois, le dossier de présentation a été bâclé.

9. En visionnant le conseil municipal de juin, j'ai été choqué de l'attitude du maire refusant le débat et la contradiction. Les conseillers municipaux ont voté une révision de PLU sur des documents incomplets.

10. J'avais également écrit sur le registre de concertation et j'ai appris que le compte rendu des avis pour ou contre n'avait pas été fait correctement et était faux. Je considère qu'il y a eu tromperie des élus municipaux. Les élus représentent les habitants et doivent tenir compte des remontées du terrain et du cahier du concertation.

11. J'ai appris que RG Group a un forage pour l'eau. Je ne comprends pas qui en 2023, on autorise une entreprise à puiser dans les eaux souterraines, à proximité immédiate de zones humides qui vont s'assécher. De plus, je suis scandalisé qu'il n'y ait pas de compteur volumétrique sur ce forage. L'administration va nous embêter avec l'utilisation de l'eau de pluie et on laisse puiser tranquillement une entreprise sans se soucier du volume d'eau prélevé puisqu'il n'y a pas de compteur.

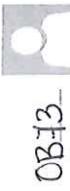
12. Je ne veux pas laisser une ville remplie d'usines pour mes futurs enfants. Ils auront le droit de grandir à la campagne au cœur de la nature.

13. J'ai appris que RG Group appartient à un grand groupe étranger. Que se passera-t-il quand l'entreprise fermera à cause d'une mauvaise rentabilité causée par un manque chronique de personnel ? On aura bétonné 6 hectares pour une friche industrielle !

14. En lisant le rapport de présentation du réseau d'assainissement, j'ai constaté que RG Group ne faisait pas partie des plus gros consommateurs de la commune. Comment est-ce possible ? Encore un travail bâclé ?

Donc pour moi, c'est un Grand NON pour ce projet d'extension de la zone du Fieu.

jeu, 26/10/2023 07:47



à enquêtepluton@ville-tence.fr

Bonjour,

Dans le cadre du projet de changement de PLU de la zone du Fieu à Tence, je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon sentiment.

En effet, cette zone, proche du centre, pourrait être mise en valeur différemment. Le constat sur le peu de terrain constructible ou de bien immobilier en vente proche du centre pourrait emmener les équipes municipales à imaginer la zone en développement de l'immobilier pour les tencois, cela redynamisera le centre de tence.

Une usine dans le centre d'un village rural me paraît clairement pas le plus approprié, outre les nuisances sonores et visuelles, les impacts d'implantation d'entreprise dans la zone augmenteraient le nombre de camion ; judiciaire x proximité d'un EHPAD et d'un crèche ?

aussi, cette zone sera la enième sur le secteur avec la zone du feu, des barabond (quasi vide), de Aulagny (à l'écart des zones habitables), plusieurs possibilités existent pour les entreprises qui souhaiterait s'implanter dans la région.

Aussi, dans un souci écologique ou de non artificialisation des sols, betonner une zone humide ne me paraît pas une priorité. Merci par avance de la prise en compte de mes remarques.

En vous souhaitant une bonne continuation,

Cordialement,

OB74 Je suis favorable au projet du Fieu pour plusieurs raisons :
des usines et les usines font vivre une économie -
de l'heure eclecte initiative -

OB75 Je suis d'accord pour le projet d'agrandissement de la zone du Fieu.

OB76 Je suis favorable au projet d'agrandissement de la zone du Fieu.

OB77 Je suis à l'accord pour le projet d'agrandissement de la zone du Fieu.

OB78 Je suis favorable au projet d'agrandissement de la zone du Fieu.

Observations du public

Observations du public

Objet:
Envoyé:
A:
à:

jeudi 26 octobre 2023 12:45
enquêteplutence@ville-tence.fr,
PROJET ZONE DU FIEU

Monsieur le commissaire enquêteur,

- Je suis opposée au projet concernant la zone du feu pour les raisons suivantes :
- Ce projet me paraît inadapté, voire dangereux au regard des riverains, nuisances sonores, pollution aérienne, avec un impact direct sur la santé, et risques importants de pollution des terrains et ruisseaux environnants.

Les quelques emplois promis par RG group me paraissent dérisoires au vu du financement public (2 millions d'euros). Et si un jour les actionnaires américains ne sont plus intéressés, ils nous laisseront une énorme poubelle !

Ce projet n'est pas cohérent avec les terrains du feu, il y a des zones industrielles ailleurs qui peuvent les accueillir, plus chères peut être, mais avec moins de risques pour la population.

Cordialement

Objet :
à enquêteplutence@ville-tence.fr

Témoignage enquête publique en cours "Zone du Feu"

Objet :
à enquêteplutence@ville-tence.fr

Enquête publique : Zone du Feu

A l'attention du commissaire enquêteur.

Madame, Monsieur,
Par l'intermédiaire de ce courrier nous souhaitons apporter notre témoignage concernant l'enquête publique en cours, pour la zone du Feu.

Dans un premier temps, nous soulignons le fait que notre manifestation n'a aucun rapport avec une opposition, au mandat en cours, de M le Maire David Pradier.

Nous sommes avant tout des citoyens qui ont choisi la ville de Tence comme domicile.

Nous avons choisi un cadre de vie proche de la nature et sommes surpris qu'un tel projet puisse voir le jour.

Et ce, pour les différents arguments évoqués ci-dessous :

- De nombreux nuisances sonores et olfactives relevées à l'heure actuelle sur la première usine. Et aucun effort pour les régler (Les portes de l'atelier restent ouvertes et parfois les fenêtres de toit)
- Un sentier de grande randonnée (St Jacques de Compostelle) en limite de la future extension. Le passage du train touristique (qu'elle belle vue !) Depuis quelques années l'office de tourisme met à cœur l'accueil des familles sur la région pour des vacances Natures grâce à leur action, nous sommes labellisés station verte et Famille plus.
- Augmentation du trafic de camions qui traversent des zones résidentielles : nuisances sonores, pollution, sécurité de nos enfants, entretien de la chaussée.

A ce jour, comme accès, une seule voie étroite et la municipalité n'a prévu aucune réponse aux problèmes de trafic et de largeur de la route sur ce secteur.

• Impacts sur la santé avec dégradation de la qualité de l'air et des risques de pollution de l'eau.

• Quel avenir d'une friche industrielle en cas d'arrêt d'exploitation du site ?

• Actuellement l'est de la Haute-Loire est en situation de plein emploi, la majorité des demandeurs d'emplois sont des séniors qui n'ont pas envie ou la capacité d'exercer un métier de manutentionnaire éprouvant. De plus, aucun nombre d'emploi fermé n'a été donné : fluctuation entre 8 à 40 emplois, aucune sécurité d'emploi.

PLUQ3

LF

- Seul RG GROUP a un besoin d'extension. Aucune demande d'implantation d'entreprises locales. De ce fait, RG GROUP devrait s'installer à Sainte-Sigolène, proche des usines plastiques et de la RN88. Ce qui éviterait de nombreux aller/retour = gains d'énergie, moins de pollution.
- Pourquoi créer une nouvelle zone alors qu'il reste des parcelles disponibles sur la future zone industrielle des Barandous au Chambon sur Lignon.
- RG GROUP ne semble pas être un employeur offrant des postes en « or » au vu des annonces récurrentes d'offres d'emploi pour son compte.
- Impact sur les finances publiques : Coût total des travaux (plate forme, infrastructures, réseaux, espaces verts) 2 millions d'euros.
- QUI VA PAYER ? Nos impôts locaux ne cessent d'augmenter !
- Encore contrepartie de la part de RG GROUP sur le nombre d'emplois et sur la dépollution des bâtiments en cas de cessation de l'activité. Que devient la friche ?
- SCANDALEUX ! : Présence d'un forage au sein de l'entreprise RG GROUP :
- Enregistrement du forage auprès de la DREAL non réalisé dans les délais et effectué après la relance des services de l'Etat.
- Le forage ne respecte pas les préconisations de l'arrêté préfectoral d'une profondeur de 80 mètres. Le forage descend jusqu'à 96 mètres.
- Risque d'assèchement des zones humides voisines et de réduction du débit du ruisseau des Mazeaux, affluent du Lignon.
- absence de compteur sur le forage.
- Risques de pollutions de l'eau par ruissellement sur les plastiques stockés en extérieur.
- Documents de concertation mis à disposition du public obsolètes malgré relance à la municipalité. Mise à jour le 05 juin 2023 pour un vote au conseil municipal le 9 juillet 2023.
- Les documents concernant la révision du PLU (87 pages) ont été remis aux conseillers municipaux seulement 4 jours avant le conseil.
- Les documents remis aux conseillers municipaux étaient obsolètes. (Des entreprises du secteur étaient citées alors qu'elles ont cessé leurs activités, des erreurs sur la demande nombreuses d'installations d'entreprises (une seule en réalité intéressée aujourd'hui), des erreurs sur la gestion des eaux usées de RG GROUP, sur la consommation d'eau et le nombre d'emplois créés par RG GROUP.
- Bilan de concertation donné par M. le Maire Faux : 38 avis opposés au projet contre 53 en réalité, 23 avis favorables au projet contre 20 en réalité. M. le Maire a omis les inquiétudes sur la gestion des ressources en eau.
- Refus de M. le Maire de poursuivre les questions sur les documents présentés aux conseillers municipaux.

- Comptez que nous avons à cœur de protéger notre environnement, les gains économiques de ce projet sont de la poude aux yeux.
A l'heure où nous constatons tous trois plus déficit en termes d'écologie, ce projet a t-il sa place ? NON !
Nous espérons sincèrement la bonne prise en compte de nos arguments.
Nous vous souhaitons une bonne réception de la présente,
Et vous prié d'agréer nos sincères salutations,
- COURRIER ARRIVÉ LE : 26 OCT. 2023
- projetzone Feu
- À : enquêteplutence@ville-tence.fr; ecourdenature3@gmail.com
- Bonjour
- Je vous contacte pour exprimer mon opposition concernant le projet du Feu.
Etant commerçant dans le village, j'y vois un problème impactant le tourisme et l'écologie.
Il est inévitable qu'il y ait des problèmes d'odeurs et de bruits, sans parler de la dégradation du paysage, à ca s'ajoute l'augmentation du trafic routier avec les risques qui y sont liés, ainsi que les risques environnementaux (pollution de l'eau et de l'air, départ d'incendie).
En contrepartie, peu d'emplois seront créés, et d'autant plus, des emplois peu valorisant.
Le recyclage du plastique étant nécessaire, le plus logique serait bien évidemment, d'implanter cette usine dans une zone industrielle déjà existante.
Merci d'avoir pris le temps de lire, et prendre en considération, mon avis sur le sujet.
- Bien à vous

- COURRIER ARRIVÉ LE : 26 OCT. 2023
- projetzone Feu
- À : enquêteplutence@ville-tence.fr; ecourdenature3@gmail.com
- Bonjour
- Je vous contacte pour exprimer mon opposition concernant le projet du Feu.
A l'heure où nous constatons tous trois plus déficit en termes d'écologie, ce projet a t-il sa place ?
- COURRIER ARRIVÉ LE : 26 OCT. 2023
- Tence, le 24 octobre 2023.
- Objet :
à enquêteplutence@ville-tence.fr
- Enquête publique : Zone du Feu
- A l'attention du commissaire enquêteur.
- Madame, Monsieur,
Par l'intermédiaire de ce courrier nous souhaitons apporter notre témoignage concernant l'enquête publique en cours, pour la zone du Feu.
- Dans un premier temps, nous soulignons le fait que notre manifestation n'a aucun rapport avec une opposition, au mandat en cours, de M le Maire David Pradier.
- Nous sommes avant tout des citoyens qui ont choisi la ville de Tence comme domicile.
- Nous avons choisi un cadre de vie proche de la nature et sommes surpris qu'un tel projet puisse voir le jour.
- Et ce, pour les différents arguments évoqués ci-dessous :
- De nombreux nuisances sonores et olfactives relevées à l'heure actuelle sur la première usine. Et aucun effort pour les régler (Les portes de l'atelier restent ouvertes et parfois les fenêtres de toit)
 - Un sentier de grande randonnée (St Jacques de Compostelle) en limite de la future extension. Le passage du train touristique (qu'elle belle vue !) Depuis quelques années l'office de tourisme met à cœur l'accueil des familles sur la région pour des vacances Natures grâce à leur action, nous sommes labellisés station verte et Famille plus.

Observations du public

0882
De:
Envoyé:
A:

jeudi 26 octobre 2023 17:12
enquetepiutence@ville-tence.fr

ARRIVÉ LE :
26 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Enquête plu
Bonjour , ayant vécu toute mon enfance à tence , mes parents et grands parents reposent tous au cimetière
près de la sérieuse , j'ai un grand attachement affectif pour tence , en conséquence , je vote pour le
changement du plu.tence doit prospérer.
Sincères salutations.

Observations du public

ARRIVÉ LE :
26 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Enquête plu
Bonjour , ayant vécu toute mon enfance à tence , mes parents et grands parents reposent tous au cimetière
près de la sérieuse , j'ai un grand attachement affectif pour tence , en conséquence , je vote pour le
changement du plu.tence doit prospérer.
Sincères salutations.

Observations du public

De:
Envoyé:
À:

OB82

jeudi 26 octobre 2023 17:12
enqueteplutence@ville-tence.fr

COURRIER
ARRIVÉ LE :

26 OCT. 2023

MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Enquête plu

Bonjour .ayant vécu toute mon enfance à tence ,mes parents et grands parents reposent tous au cimetière près de la sérieuse, j'ai un grand attachement affectif pour tence ,en conséquence, je vote pour le changement du plu.tence doit prospérer.

Sincères salutations.

OB83



Jeu. 26/10/2023 18:04

Fieu Tence Témoignage

À enqueteplutence@ville-tence.fr

Objet : Enquête publique Changement PLU

Monsieur le commissaire-enquêteur,

En tant que Conseillère en immobilier basée à Tence, j'estime ce projet inacceptable pour les raisons suivantes:

- Il n'inclut aucune compensation financière pour les résidents dont les maisons vont continuer d'être dévaluées avec l'expansion de la zone et de ses nuisances, visuelles, olfactives et auditives. Chaque maison riveraine peut perdre au moins 50 000 euros suite à la construction de la zone, qui impacte par ailleurs la qualité de vie jusqu'à Crouzilhac le Haut.
- l'expansion de la zone va avoir des répercussions financières sur le secteur touristique de Tence, labellisée Station verte et seul village des environs uniquement en pierre. Plusieurs voies touristiques passeraient dans ou au bord de la zone : le petit train touristique, le Velay Express, avec ses 20 000 passagers annuels et un potentiel de 40 000, la voie pour VTT, plusieurs chemins de randonnées passent le long de la zone considérée (GR, circuit des Druides, ancien chemin de St Jacques de Compostelle). Ce sont ces attraits touristiques qui alimentent les gîtes de Tence qui fonctionnent de Mars à Novembre. Un bâtiment de 14 000 m², à la limite d'une zone patrimoniale protégée, constituerait notamment le saccage du charme du Fieu et de la périphérie du village, partie intégrante de Tence.
- ce projet est contraire à la politique de non-artificialisation des sols alors qu'il y a de la place libre dans les zones d'activités ou industrielles environnantes existantes
- la transformation de terres agricoles en constructibles est contraire à la tendance actuelle des changements de PLU qui favorise la transformation de terres constructibles en terres agricoles.
- le recyclage du plastique est pertinent dans le contexte de l'augmentation de la production du plastique mais ce n'est pas une voie acceptable sur le plan environnemental en raison de la pollution aux microplastiques, notamment dans le bassin versant qui alimente la ville de St Étienne.
- le transport des matières plastiques à recycler jusqu'à Tence rend le projet moins rentable que dans les autres zones existantes
- Repeat n'est pas assez attractif et ne peut pas pourvoir aux ouvertures postes donc l'argument de l'emploi pour justifier ce projet n'est pas recevable
- la nécessité d'une industrie de proximité n'est pas non plus d'actualité, la proportion de Tençois parmi les employés est aujourd'hui négligeable

Les intérêts pour ces acteurs étrangers sont par contre considérables:

- Malgré les sécheresses à répétition et les restrictions d'eau qui en découlent en été, l'État autorise, durant cette même saison, le prélèvement dans la nappe phréatique, sans exercer aucun contrôle sur le pompage (il n'existe actuellement même pas de compteur) et tolère un forage plus profond que celui autorisé.
- En se contentant d'étendre ses installations, Repeat éviterait de suivre les règles environnementales qui s'appliquent aux nouvelles installations industrielles

PLU Q3

LF

Observations du public

L'expansion de la zone du Fieu va finalement permettre un investissement très lucratif à long terme puisque les terres artificialisées vont se faire de plus en plus rares et que ce transfert de foncier agricole français et au profit d'industriels et d'actionnaires étrangers est largement subventionné de façon indirecte par l'état et les collectivités françaises.

C'est donc aux frais et aux dépends des citoyens français, et tencois en particulier, que s'opérerait cette destruction environnementale, touristique et donc socio-économique du territoire.

Un projet d'agroécologie serait plus adapté. Il existe une forte demande, à Tence, pour les petites surfaces agricoles d'un ou deux hectares.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La Turballe, le 25/10/2023



A Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur,

Voici de nombreuses années déjà qu'avec mon mari et des amis nous avons l'habitude de venir en Haute-Loire et plus précisément dans le charmant bourg de Tence pour des séjours plus ou moins longs, au cours desquels nous avions jusque là toujours apprécié le cadre d'une nature encore préservée.

Or il y a quelques temps nous avons été mis au courant d'un projet d'implantation d'une usine dans la zone du Fieu ce que nous déplorons vivement. En effet cette installation aura forcément un impact négatif sur le cadre de vie des habitants à l'année ainsi que sur le tourisme : il faudra subir des nuisances sonores et olfactives, une pollution de l'air et de l'eau, un stockage inapproprié de déchets...avec également des conséquences sur la faune et la flore.

Si la construction de cette usine devait avoir lieu nous serions alors malheureusement amenés à changer la destination habituelle de nos vacances....ce qui nous chagrinerait beaucoup.

Nous espérons donc qu'après l'enquête que vous menez sur le projet zone du Fieu , votre avis sera défavorable afin que perdure le charme et le calme de cette petite ville dans un environnement naturel préservé.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes sincères salutations

PLURS

JF

Observations du public

De:
Envoyé:
À:

samedi 28 octobre 2023 08:08
enqueteplutence@ville-tence.fr

COURRIER
ARRIVÉ LE :
28 OCT. 2023

Mairie de Tence
Haute-Loire

Bonjour,

De par ce mail je vous informe que je suis plus que favorable à la réouverture du PLU concernant la zone industrielle du Fieu. Il faut savoir que c'est le seul endroit possible sur la commune pour réaliser cette extension. Tence a besoin de son tourisme, de ses commerçants et artisans, mais également d'entreprises pour faire vivre ses citoyens.

cordialement.

OB87 Se suis pour la zone du Fieu . Si nous n'avons pas d'entreprises à Tence , il n'y aura plus rien

OB 88 De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:

samedi 28 octobre 2023 13:25
enqueteplutence@ville-tence.fr

ENQUETE PUBLIQUE REVISION ALLEGEE PLU TENCE

Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'interviens en tant qu'élue de Sainte Sigolène, de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron et du Pays de la Jeune Loire, en charge des sujets économiques.

Nous sommes sur un territoire rural qui a choisi un développement économique équilibré sur tout son territoire, développement qui permet d'accompagner les entreprises de quelques tailles qu'elles soient.

Nous souhaitons que les altiligériens puissent vivre et travailler dans des communes dynamiques économiquement.

Il faut veiller à ne pas perdre des entreprises déjà implantées sur Tence qui souhaitent se développer et à accueillir de nouvelles entreprises qui sont la richesse des années à venir, l'agrandissement de la zone artisanale du Fieu répondra à ces attentes.

Je vous remercie par avance de prendre en compte mon intervention.

Bien respectueusement.

[REDACTED]

PLURS

Observations du public

B 89

Enquête PLU TENCE

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 29 octobre 2023 11:09
À: enqueteplutence@ville-tence.fr
Objet: La zone du Fieu

M. le commissaire-enquêteur,

Par ce courrier électronique, je viens exprimer mon désaccord concernant le projet d'extension de la zone industrielle au Fieu. Voici pourquoi :

- Ce projet est un projet d'un autre temps car il va entraîner l'artificialisation de terres pour environ 7 hectares alors qu'il existe des emplacements déjà prêts pour accueillir des entreprises sur le Haut-Lignon à Saint-Jeures, le Chambon-sur-Lignon et le Mazet-Saint-Voy. De plus, il y a encore des zones disponibles également à Aulagny à Montfaucon-en-Velay et à Sainte-Sigolène. Il est indispensable de remplir toutes ces zones avant de lancer la création de nouvelles zones.
- Tence n'est pas une ville qui doit se développer à travers les grosses industries mais doit plutôt miser sur l'artisanat, le commerce, les services et le tourisme. Ayant travaillé une dizaine d'années dans le tourisme avec le Putting-Golf de Tence et le centre de vacances VVF de Tence, j'ai constaté que les touristes rencontrés venaient à Tence pour le cadre de vie, la beauté des paysages, la nature à deux pas du centre-bourg, la qualité de l'air. Tence est une station verte depuis des années, le tourisme est ancré sur le territoire depuis des décennies et le développement de grosses industries de recyclage plastique n'est pas compatible avec l'économie du tourisme qui est créatrice de nombreux emplois directs et indirects. De plus, le train touristique va passer en plein milieu de cette zone industrielle. Quel spectacle pour les touristes en arrivant à Tence par le train ! Cela va fortement atténuer l'attractivité de Tence.
- Aussi, plusieurs chemins de randonnée longent la future extension et encore une fois, cela va dégrader l'image de Tence.
- Le nouveau slogan de Tence est « cœur de nature ». Il va devenir de plus en plus inapproprié avec un développement de zones industrielles.
- Faisant régulièrement des allers-retours entre Tence et Saint-Etienne, je constate le nombre de plus en plus important de poids-lourds sur les routes reliant ces deux villes et cela risque de s'aggraver avec l'agrandissement de l'entreprise RG43.
- Je suis inquiète également des zones humides présentes sur le projet d'extension car elles ne sont pas toutes répertoriées. Une zone humide centrale n'est pas exclue du périmètre du projet d'extension.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message et vous réitère mon opposition à ce projet d'une autre époque.

PLURB

HP



Observations du public

OB 90

De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:

dimanche 29 octobre 2023 17:09
enqueteplutence@ville-tence.fr

extension de la zone du Fieu

Bonjour,

Je souhaite apporter ici mon témoignage concernant l'extension de la zone du Fieu.

Ce projet me semble aller à l'encontre de tout ce que l'on peut souhaiter pour notre territoire. Le plateau Vivarais-Lignon a besoin d'un engagement écologique fort pour préserver ses atouts. Hors ce projet industriel contredit toute logique de préservation de l'environnement en se situant en lieu et place d'une zone humide. L'entreprise RG43 n'a pas donné la preuve par le passé qu'elle maîtrise son impact sur l'environnement et j'ai tout lieu de penser qu'elle représente une menace pour la qualité de l'air et la qualité des cours d'eau.

Il y a 19 ans j'ai choisi de m'installer à Tence pour sa qualité de vie. Je ne pense pas que je referais ce choix aujourd'hui connaissant les projets faits par cette collectivité en termes d'aménagement et d'environnement. Le territoire connaît depuis quelques années un regain d'intérêt qui s'est concrétisé par un accroissement de sa population annuelle et saisonnière. La destruction du paysage et la diminution de la qualité de vie ne profiteront pas à notre territoire. La promesse d'une poignée d'emplois, pour laquelle l'entreprise RG43 ne s'est pas engagée, ne justifie pas que l'on détruise un site naturel et patrimonial. Cela reviendrait à abandonner le peu d'atouts que nous avons pour fixer une population venue pour le cadre de vie.

Enfin je suis surprise et révoltée d'apprendre le coût que devra supporter notre collectivité pour ce projet industriel dont les retombées économiques ne sont ni estimées ni garanties. Le manque de transparence et d'écoute des élus qui portent ce projet laissent peu d'espoir sur les choix qui seront faits pour l'avenir de notre territoire. Les méthodes employées pour obtenir l'adhésion de la population sont par ailleurs plus que discutables.

Cordialement,

PLUR3

Observations du public

191

De: dimanche 29 octobre 2023 18:33
Envoyé: enqueteplutence@ville-tence.fr
À:
Objet: registre d'enquête publique révision PLU

Bonjour,
concernant l'enquête publique concernant la révision du PLU et le zonage de la ZA du Fieu.
Originaire de Tence, je suis partie par obligation pour trouver du travail dans une autre ville. Quand je reviens dans mon village, je me rends compte qu'il perd de sa vitalité(commerces en berne, collège et école primaire privée fusionnés par manque d'élèves...). Quelle tristesse.
Aussi, je suis pour la révision du PLU et l'extension de la ZA afin de permettre l'installation/l'agrandissement d'entreprise car une usine avec ses emplois attire des familles et de la vie dans le village!

Merci et bonne journée.

192

De: dimanche 29 octobre 2023 21:09
Envoyé: enqueteplutence@ville-tence.fr
À:
Objet: à l'attention du commissaire enquêteur
Pièces jointes: EnquêtepubliqueFieu.pdf

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint ma contribution à l'enquête publique relative à la révision du PLU de Tence.

Vous souhaitant bonne réception.

Le 29/10/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'habitante à l'année de ce village, en tant qu'agricultrice et saisonnière dans le secteur du tourisme ; je m'oppose à la révision allégée du PLU de la commune de Tence permettant l'extension de la zone du Fieu.

PLURIS

suite OB9 2

Observations du public

Comme beaucoup de jeunes actifs, j'ai étudié dans d'autres villes de France et à l'étranger. J'ai choisi de m'installer à Tence, dans mon village natal, pour ses paysages préservés et la qualité de vie que j'y ai trouvé.

Pour moi, le projet d'extension tel qui a été présenté est en total incohérence avec les enjeux des vingt prochaines années. Au regard de l'urgence climatique, le développement économique ne peut discréderiter les dangers de l'effondrement du vivant. Nous allons au-devant de difficultés qui ne sont pas des petits tracas « d'écolo-bobo ». Ignorer volontairement ces dangers sous prétexte de promesses d'emplois relève de l'irresponsabilité.

À Tence, l'équipe municipale en place nourrit une peur bleue de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, et s'est engagée dans une course contre la montre pour obtenir « sa zone » avant que cela ne devienne « interdit » - sous couvert d'un raisonnement suranné : une grosse usine = des emplois. Cette vision étroite du développement rural écarte la question du type d'emplois créés, et n'a permis à aucun projet alternatif d'émerger. Cette stratégie oublie une bonne partie des autres acteurs de l'économie locale qui méritent eux aussi du soutien (commerçants, activités de services, tourisme, agriculture). Pense-t-on vraiment appâter de nouveaux habitants avec des emplois intérressants et mal rémunérés ?

L'agrandissement de la zone du Fieu n'est qu'un grignotage de plus du foncier agricole sur un territoire où les jeunes candidats à l'installation ne trouvent pas de terrains pour leurs cultures. C'est le reflet caricatural d'une urbanisation à sens unique où le patrimoine naturel disparaît irréversiblement sous le béton. Car bien rare, si ce n'est inexistant sont les projets visant à faire sauter le goudron d'un parking pour à nouveau y faire pousser du blé...

J'ai épluché avec beaucoup d'attention les documents mis à disposition. Au vu de l'impact important que les modifications vont entraîner sur le cadre de vie, je m'étonne qu'une procédure de révision de droit commun n'ai pas été préconisée. Les fouilles archéologiques ont mis en évidence une zone humide non répertoriée en plein cœur du périmètre convoité. Pourtant, l'étude pédologique qui aurait permis d'en délimiter précisément les contours n'a pas été commandée... Un inventaire de la faune qui vit sur le site est à ajouter à la liste des pièces manquantes. La Mairie croit-elle qu'une révision allégée du PLU ne soit qu'une simple formalité administrative qui peut se passer d'études minutieuses ?

Par ailleurs, je trouve totalement inapproprié la participation de M. Preynat, dirigeant de la seule entreprise intéressée pour s'agrandir au Fieu, à la réunion publique de présentation du 26 mai aux côtés du Maire. Je m'inquiète de la pression décomplexée que peuvent exercer les entreprises sur les décisions des élus. J'ajouterais qu'en raison des risques de pollution aux microplastiques, favoriser à coup de subventions le développement des dispositifs de décyclage plastique sur le Haut-Lignon est tout à fait inconscient. Nous savons bien que malgré toutes les précautions qui sont prises, ces activités ne sont pas parfaitement étanches et en tant que bassin versant, le principe de précaution s'applique.

PLURIS

JK

uté OB 92

Observations du public

Avec de l'écoute, la municipalité aurait pu saisir une chance de construire réellement un projet où pouvaient co-exister des besoins différents. Elle préfère s'obstiner à faire avancer cette révision à marche forcée pourtant rejetée par beaucoup d'entre nous pour ses manquements évidents. Le dossier de révision sonne creux ; les problématiques de fond n'ont pas été traitées et laisse les habitants en subir les conséquences. Ce défaut de réflexion à long terme met la commune dans une situation délicate.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à mes remarques et vous prie, Monsieur, de recevoir mes sincères salutations.

93

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 30 octobre 2023 07:56
À: enquêteplutence@ville-tence.fr
Objet: enquête publique modification PLU TENCE pour RG GROUP
Pièces jointes: image001.png; image002.png; image003.png; image004.png

Madame, Monsieur,

Je tiens à apporter ma contribution sur le projet de développement de la compagnie REPEATS Group établie sur votre commune.

A l'heure de la loi AGEC qui va obliger au 1^{er} janvier 2025 l'incorporation de matière recyclée dans les emballages, le développement des entreprises capables d'amener cette ressource en quantité suffisante sur le marché est essentiel,

Si l'on veut respecter la loi votée en janvier 2019 et applicable en 2025, il convient :

- De développer des emballages mono matériaux
- De ne plus enfouir les déchets ménagers,
- De recycler les déchets devenus monos matériaux
- De réintégrer les matières premières recyclées ainsi obtenues dans les cycles de production,

Ainsi se définira le futur de l'industrie plastique dans une vraie boucle d'économie circulaire et par delà du traitement de nos déchets plastiques

Le développement d'unité de recyclage locale est donc une vraie chance pour le futur et je ne saurais assez encourager les efforts consentis par la société tençaise pour répondre aux défis de demain,

Bien à vous

CEO



PLURIS

Observations du public

Observations du public

094 Je suis pour ce projet. Nous avons besoins que Tence cloue sa porte à nos hisse unchâtel pour maximiser le commerce, les écoles, et le jeuens sur la localité.

095 De: Envoyé: lundi 30 octobre 2023 11:58
À: enquêteplutulence@ville-tence.fr
Objet: enquête publique modification PLU TENCE

Bonjour,

Je suis salariée de l'entreprise RG Group depuis plusieurs années.

Notre entreprise travaille dans le respect des salariés qu'elle emploie mais elle est également engagée, de part son activité, à la préservation de l'environnement.

Le recyclage est, à mon avis, indispensable et doit être soutenu autant par les administrations que par la population. Il me paraît d'ailleurs complètement irresponsable de s'opposer à son développement.

Mais une entreprise a besoin de grandir, de se renouveler si elle veut faire face aux enjeux économiques qui sont compliqués actuellement, il paraît indispensable de pouvoir s'agrandir et d'être soutenu par les collectivités.

Bien cordialement,

OB97 J'activité de la Zone du Fieu est impérative, à une part elle apportera des finances à la commune et d'autre part celle donnera du travail aux gens de Tence pour avoir un emploi stable et faire construire et développer la commune -

OB98

COURRIER ARRIVÉ LE :
30 OCT. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Notre entreprise travaille dans le respect des salariés qu'elle emploie mais elle est également engagée, de part son activité, à la préservation de l'environnement.

Le recyclage est, à mon avis, indispensable et doit être soutenu autant par les administrations que par la population. Il me paraît d'ailleurs complètement irresponsable de s'opposer à son développement.

Mais une entreprise a besoin de grandir, de se renouveler si elle veut faire face aux enjeux économiques qui sont compliqués actuellement, il paraît indispensable de pouvoir s'agrandir et être soutenu par les collectivités.

Bien cordialement,

OB99 L'extension de la zone du Fieu est indispensable pour le développement de notre territoire.

Nos zones rurales ne peuvent vivre exclusivement d'

Agriculture et de tourisme ; les Entreprises générant des emplois qui dynamisent toute notre communauté de communes (installation de jardins, via des cycles, commerces etc ...)

Il y va de l'avvenir de notre territoire.

PLU & 3

20 Régistre d'enquête publique

OB97 J'activité de la Zone du Fieu est impérative, à une part elle apportera des finances à la commune et d'autre part celle donnera du travail aux gens de Tence pour avoir un emploi stable et faire construire et développer la commune -

OB98

De : [REDACTED]
Mail : [REDACTED]

Sujet du message : Oui favorable à la révision du PLU allégé Tence

Message : Avis favorable pour la révision du PLU allégé de Tence

OB99

mais 31/10/2023 14:13

À : enqueteplutulence@tence.fr

À : TR-Soutien de la Communauté de communes des Marches du Velay Rochaburon à l'agrandissement de la zone artisanale du Fieu

La commune de Tence procède à une révision allégée de son PLU dans le but de réaliser un agrandissement de la zone artisanale du Fieu.

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte pour la période du 09 octobre au 10 Novembre, La communauté de communes les marchés du Velay rochebaron souhaite apporter son soutien à la communauté de communes du haut-lignon dans son projet d'agrandissement de zone.

Le développement des territoires ne peut se faire sans le développement économique il est nécessaire de donner aux entreprises locales les moyens d'accroître leur activité.

Xavier DELPY

p/o

OB99

Directrice Générale des Services

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron

Z.A la Barre 1

9, rue de l'épée

43120 MONISTROL SUR LOIRE

06 88 15 39 30

OB99

Lucien FAYARD

Commissaire enquêteur

OB99

PLU & 3

21

Observations du public

Ob 100
Zone du Fieu
à enquêteplutente@ville-a-tence.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

31 OCT. 2023

Mairie de T...
HAUTE-LOIRE

- 1. La révision du PLU de Tence s'impose comme une nécessité cruciale pour le développement harmonieux de notre territoire.
- 2. Il est incontournable pour assurer l'avenir et l'attractivité de notre région.
- 3. Il revêt une importance vitale pour la gestion responsable et durable de notre patrimoine territorial.

Observations du public

COURRIER ARRIVÉ LE :

31 OCT. 2023

Mairie de T...
HAUTE-LOIRE

- 1. La révision du PLU de Tence s'impose comme une nécessité cruciale pour le développement harmonieux de notre territoire.
- 2. Il est incontournable pour assurer l'avenir et l'attractivité de notre région.
- 3. Il revêt une importance vitale pour la gestion responsable et durable de notre patrimoine territorial.

PL U R 4
2. Registre d'enquête publique

PL U R 4

1f

JF
3

Observations du public

OBJ02

Observations du public

OB A00
mar. 31/10/2023 13:33
à : enquêteplutulence@ville-tence.fr
zone du Fieu

- COURRIER ARRIVÉ LE : 31 OCT. 2023
- MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE
- 1. La révision du PLU de Tence s'inscrit comme une nécessité cruciale pour le développement harmonieux de notre territoire."
- 2. Il est incontournable pour assurer l'avenir et l'attractivité de notre région.
- 3. Il revêt une importance vitale pour la gestion responsable et durable de notre patrimoine territorial.



De: Envoyé: mardi 31 octobre 2023 19:07 enquêteplutulence@ville-tence.fr Pour l'extension de la zone du Fieu

A: Objet:
Bonjour,
Le projet d'extension de la zone du Fieu me paraît un beau projet pour Tence, et aussi une nécessité pour son avenir : attirer de l'emploi, des actifs, des familles, et, en conséquence, disposer de ressources supplémentaires, humaines et financières. Ne pas régresser, ne pas se replier sur soi.
Il faut bien sur veiller à ce que le projet et le site soient gérés de façon responsable, et que les riverains soient pris en compte. La réglementation prévoit beaucoup de choses en ce sens.

Tence a une culture entrepreneuriale qui a forgé la ville au cours du temps et qu'on retrouve dans tous les secteurs.

Le Fieu s'inscrit très naturellement dans cette dynamique. Pour que tout cela soit pérenne, il faudrait arriver à diversifier les entreprises, ne pas être trop dépendants d'une seule.

L'intérêt local du projet est indéniable.

Mais pas seulement local. Pour moi il s'inscrit dans la logique de (ré)industrialisation de notre pays, élément important de son indépendance et d'une nécessaire meilleure répartition des activités dans le monde, à la recherche d'un équilibre perdu, d'une écologie globale.

On ne peut pas renvoyer sur d'autres ce qui vient modifier notre ordre établi, on ne peut pas considérer comme intangible un contexte hérité, tout est mouvement. Mieux vaut être dans le mouvement volontairement.

Bien cordialement



PLUR4
2. Registre d'enquête publique

Je ne comprends pas la motivation des personnes qui s'opposent à la création d'emplois sur cette zone du Fieu et surtout qu'on puisse adhérer aux arguments évoqués par « cœur de nature ».

Je fais partie des gens qui ont quitté la ville pour habiter Tence, cette terre que mes parents avaient quittée pour aller chercher du travail.

Oui il fait bon vivre à Tence mais il ne faut pas refuser les emplois qui s'installent à notre porte car il faut intégrer le fait que demain, la voiture ne sera pas à la portée de toutes les bourses, il ne faut pas se mentir. L'emploi c'est la vie du village, l'habitat qui se restaure, plus d'enfants à l'école, les commerces qui se maintiennent, les restaurants dont la clientèle en semaine dépend fortement des entreprises locales, Les exemples ne manquent pas. J'ai 81 ans et j'ai fait toute ma carrière en entreprise au cœur même de la fabrication avec toute une hiérarchie de postes indispensables au bon fonctionnement de n'importe quelle entreprise, tous les emplois sont respectables.

Ecrire en gras :

la commune est donc en mesure d'être sélective sur le type d'emplois qu'elle souhaite proposer à sa population.

C'est insultant pour tous ces travailleurs qui ont un emploi que certains jugent dévalorisant. Ils sont pourtant nombreux et lorsqu'ils s'arrêtent, la France est grippée. Les tençois ont pu suivre les travaux d'assainissement l'hiver dernier, sous la pluie, le froid, les pieds dans l'eau « pas très claire ». Moi, je suis passé quasi quotidiennement leur servir la main. Je n'ai pas trouvé des gens en colère. Mon expérience personnelle m'a appris que l'essentiel dans le travail est de se sentir utile. C'est le cas des personnels des hôpitaux, des maisons de retraite et d'une manière générale tous ceux qui s'occupent des personnes âgées qui font de leur métier une vocation à condition de les respecter. La liste est longue mais je laisse à chacun le soin d'analyser le monde de l'emploi.

Je peux comprendre qu'on puisse rêver d'une bonne situation pour ses enfants mais la réalité est quelquefois plus compliquée et des jeunes qui restent au bord de la route sont nombreux. S'ils ne sont pas préparés au fait que le travail est incontournable alors il y a danger.

La France paye aujourd'hui très chère sa politique de désindustrialisation depuis le début des années 1970 où il ne devait y avoir en France que des emplois d'élites, on a vendu notre savoir faire, on s'est débarrassé sans scrupule de nos épaves, de nos déchets etc, on en mesure un peu tardivement le désastre, y compris, écologique qui fait gesticuler le monde politique, le mal est fait.

Le désordre que nous vivons sur fond ethnique, religieux, civilisationnel va entraîner une crise économique planétaire où la guerre n'est jamais très loin, c'est peut être déjà le cas. Le moral de l'humain est en berne, le monde est triste, il suffit de regarder la chute de la natalité dans tous les pays développés et entendre la perception des jeunes couples à cet égard.

« Depuis 2020, les choses ont changé, comment pourrions nous l'ignorer... ce projet n'est-il pas à contre courant » dit Cœur de nature, leurs arguments de la vie des habitants, la vie des touristes, la vie de nos enfants, le train sont comiques dignes des sketches de Coluche « c'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule ». Cette diabolisation a pour buts de faire de la politique en occupant le terrain, retarder cette procédure et pour certains régler leurs comptes sur le dos des tençois.

Lorsque je lis que des gens qui travaillent, logent dans une cave ou dans un camping-car parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer un loyer je me dis qu'une petite minorité installée dans son bien est entrain de manipuler ceux qui n'ont pas encore compris que la courbe des trente glorieuses s'est inversée depuis longtemps déjà. Pour moi c'est très grave et complètement irresponsable. Nous allons vers une décence difficile voire plus dont nous ne connaissons pas les conséquences. Ce qui est sur c'est que l'argent ne va pas tomber du ciel.

Je suis élu et totalement libre : c'est en toute responsabilité que je m'engage pour la création de cette zone.

PLUR4

f

JF 3

Observations du public

Observations du public

Ce qui me heurte vraiment c'est de ne jamais voir personne(hydrologue) qui s'occupe de l'eau dans les réunions publiques.

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Importance:

COURRIER ARRIVÉ LE :
jeudi 2 novembre 2023 09:57
enqueteplutulence@ville-tence.fr
AVIS PLU
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

07 NOV. 2023
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

Bonjour,

Le Conseil Municipal de Saint-Jeuers donne un avis très favorable à l'extension de la zone du Fieu. Cette extension est indispensable au développement économique de notre Communauté de Commune.

Avec l'arrivée du ZAN, c'est une dernière opportunité pour créer de l'emploi, car bon nombre de nos concitoyens Saint-Jeuers exercent une activité professionnelle sur le secteur de Tence.

Nous espérons sincèrement qu'une issue favorable sera donnée à ce projet.

Pouvez-vous accuser réception de ce mail.

Cordialement [REDACTED]

COURRIER ARRIVÉ LE :
07 NOV. 2023
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

Mairie de Saint-Jeuers

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Importance:

COURRIER ARRIVÉ LE :
jeudi 2 novembre 2023 11:59
enqueteplutulence@ville-tence.fr
Enquête

OBJS De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:
Importance:

OBJS De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:
Importance:

Bonjour,
Suite à la révision du PLU de Tence pour l'élaboration de la zone du Fieu je tiens à vous apporter un avis favorable à cette révision.

COURRIER ARRIVÉ LE :
07 NOV. 2023
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

jeudi 2 novembre 2023 13:22
enqueteplutulence@ville-tence.fr
Cœur de nature 43
enquête publique zone du Fieu à Tence

Bonjour,

Donc suite à mon entretien avec le commissaire enquêteur je vous mets par écrit mon ressenti sur l'extension de la zone du Fieu par l'entreprise RG 43

Depuis 2020, j'ai installé une toilette sèche dans ma chaufferie pour ne plus me servir de l'eau des toilettes. Je prends seulement 2 douches par semaine et récupère l'eau froide de l'arrivée d'eau chaude qui me sert à arroser les plantes et laver le sol de la maison. Alors vous comprendrez bien que si on lave le plastique avec l'eau potable, pourquoi continuerai je à me priver de ce confort. Pour rappel, RG43 a pris 1500m3 sur le réseau d'eau en 2022.

PLU OR 4

OBJS

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Importance:

COURRIER ARRIVÉ LE :
jeudi 2 novembre 2023 09:57
enqueteplutulence@ville-tence.fr
AVIS PLU
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

07 NOV. 2023
Mairie de Tence
HAUTE-LOIRE

Bonjour,

Comme nous avons failli ne plus avoir d'eau à 3 jours près, la commune de Tence va se raccorder sur le réseau d'eau de Montregard qui elle, prend l'eau sur le barrage de Lavalette. Et bien là encore il n'y a personne du barrage de Lavalette au réunion publique, barrage qui alimente en eau Saint-Etienne et qui à l'heure où je vous parle n'a pas encore repris son niveau.

Cette entreprise RG43 a fait un fourrage pour récupérer l'eau qui sent à laver ce plastique. Il n'y a aucune information sur le prélevement de cette eau pas de chiffre, on ne sait pas ce qu'ils prélevent.

Le jour où nous allons avoir besoin d'eau, vu les sécheresses à venir et que cette entreprise aura tout pris surtout qu'ils envisagent de faire d'autre forage qu'ailleurs nous devienir. L'eau est un bien commun et doit être une propriété collective que nous ne devons pas abandonner au privé.

Je ne parle même pas de la pollution que cette entreprise peut créer avec les micro-plastiques
je vous joins un article sur le sujet :

Alors que les derniers rapports de l'ARS Rhône-Alpes indiquaient des taux de PFAS (alias "polluants éternels") élevés dans l'eau, trente-quatre communes de la région ont déposé lundi une plainte collective pour "mise en danger de la vie d'autrui".

La semaine dernière, la presse parlait d'une "pollution passée sous silence", causée par différents sites industriels. Dotés de propriétés anti-adhésives et imperméables, les PFAS (les composés per et polyfluoroalkylés) sont des polluants qui peuvent se trouver dans des rejets industriels, des sites d'enfouissement ou des produits d'usage courant — emballage, textile, ustensiles de cuisine, mousses anti-incendie, etc.

Les taux relevés par l'Agence régionale de Santé (ARS) dépassaient les normes européennes de quelques nanogrammes par litre d'eau. Si certains estiment qu'il n'y a pas de quoi s'affoler, d'autres y voient ni plus ni moins qu'une "mise en danger de la vie d'autrui".

C'est pour ce motif que trente-quatre communes du Rhône ont porté plainte, avec leur avocat Me Jean-Marc Hourse. Comme le rapporte l'AFP, cette plainte réunit également six fédérations de pêcheurs et 35 particuliers. Elle vise précisément des faits de "mise en danger de la vie d'autrui", "écocide", atteinte au règlement de l'Union européenne sur les substances chimiques et pollution des eaux".

Les 75 plaignants disent avoir été alertés par la presse sur les "risques générés par les activités d'Arkema et Daikin", deux groupes industriels classés Seveso seuil haut, implantés dans la vallée de la chimie, au sud de Lyon. Particulièrement alarmées par le sujet, les autorités sanitaires ont recommandé aux habitants de quatre communes de ne manger ni œufs ni volailles et de ne pas consommer de poissons péchés dans le Rhône. Selon elles, une exposition aux PFAS sur une longue période pourrait avoir des effets sur la fertilité et sur le développement du fœtus, augmenter les risques d'obésité ou favoriser certains cancers (prostate, reins et testicules).

POUR FINIR, JE VOUS JOINS UN HAIKU A MÉDITER :

L'eau décent des hauteurs de la montagne
L'eau monte des profondeurs de la terre
L'eau coule miraculeusement jusqu'à nous
Ma gratitude envers elle est débordante

Je vous remercie de prendre en considération mes doléances. Evelyne ROYER 2041 Rte de Crouzilhac TENCE

Cordialement

JF

Observations du public

De: [REDACTED]
Envoyé: 03/10/2023
À: [REDACTED]
Objet: [REDACTED]

jeudi 2 novembre 2023 15:12
enqueteplutence@ville-tence.fr
ENQUETE PLU

Bonjour

La commune de Tence veut réviser le PLU pour agrandir la zone artisanale du feu.
Par ce mail j'apporte un avis favorable à ce projet, indispensable à la vie économique de nos
En souhaitant que ce projet aboutisse,
bien cordialement

La commune de Tence veut réviser le PLU pour agrandir la zone artisanale du feu. Par ce mail j'apporte un avis favorable à ce projet, indispensable à la vie économique de nos communes. En souhaitant que ce projet aboutisse , bien cordialement

COURRIER ARRIVÉ LE :
...
jeudi 2 novembre 2023 15:39
enquêteplutence@ville-tence.fr
enquête publique sur la zone du feu
maed001.ipq

Bonjour,

Je me permets de porter à votre connaissance les éléments suivants :

Je représente en tant que président un petit groupe d'entreprises spécialisées dans la production et le négoce d'emballage en plastique bioplastique et papier. A ce titre nous avons et développons des relations avec des entreprises de votre commune.

Cela s'inscrit dans un processus global de gestion de nos activités emprunte de RSE et à ce titre de problématiques de gestion responsable de nos impacts en CO2 (gestion des gaz à effet de serre) d'une part et de notre rôle de collaboration avec nos parties prenantes locales d'autre part (maintien de l'emploi au-delà de notre propre structure). Cette stratégie de développement nous a permis d'obtenir une médaille d'or écovaldis sanctionnant un travail abouti dans l'économie circulaire et responsable.

Mairie de Tencin
Haute-Loire

Nous exprimons donc par la présente notre soutien à la politique de développement engagée par la commune de Tence pilier indispensable du maintien et de la création d'emploi tant sur la commune que sur les communes avoisinantes dont nous faisons partie.

Je me tiens personnellement à disposition tant que de besoin afin de venir épauler, témoigner du réel impact bénéfique des dispositions prises.

...will see another l'ouverture de mes respectueuses salutations.

Dans le cadre de l'enquête PLU sur l'agrandissement de la zone artisanale du Fieu sur la commune de Feneuil, je suis favorable à ce projet.

卷之三

PLURIS

Observations du public

ARRIVÉE LE : 02 NOV. 2023
MARIÉ DE TÉMOIN : HALTE-LOIRE

Suite à la réunion du PLU de Tence pour l'élaboration de la zone du Fieu, je tiens à apporter mon soutien à cette révision.

En effet, habitant sur la commune de Dunières et travaillant comme responsable RH dans une PME de Riotord, je suis convaincu que les petites et moyennes entreprises permettent le maintien de l'emploi dans nos petites communes et aussi permettent aux commerces locaux de se développer ou à se maintenir

COURRIER ARRIVÉ LE
02 NOV. 2023
MAIRIE DE T
[REDACTED]
jeudi 2 novembre 2023 15:58
enqueteplutence@ville-tence.fr
avis favorable à la révision du PLU de la zone du FIEU

COURRIER ARRIVÉ LE : **02 NOV. 2023**

MAIRIE DE TENCE HAUTE-LOIRE

OBJET: De: jeudi 2 novembre 2023 16:05
Envoyé: enquêteplutence@ville-tence.fr
À:
Objet: agrandissement de la zone artisanale du Fieu

Consultant chargé de communication

PUR 4

۷۴

Observations du public

O3M2

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 2 novembre 2023 21:48
À: [REDACTED]
Objet: courrier commissaire enquêteur

COURRIER ARRIVÉ LE :
[REDACTED] 07 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

A l'attention de Mr Le Commissaire enquêteur,

je viens vous exprimer mon profond désaccord concernant le projet d'extension de la zone du Fieu.

J'habite sur la route Du Fieu et je subis déjà les désagréments liés à la zone actuelle et j'espère que vous aurez à cœur de protéger cette belle campagne que l'on a déjà bien assez abîmée...

Le bruit, la pollution visuelle, le trafic des camions sur une route qui n'est pas adaptée et ne pourra pas être élargie par manque de place, l'impact sur la faune et la flore et la ressource en eau sont autant d'arguments qui je l'espère permettront de stopper ce projet car ils sont bien plus importants à mes yeux que la création de quelques emplois.

La population de Tence n'augmentera pas si l'on continue de détruire ce qu'il y a de plus beau à savoir la nature et le bon air!

Observations du public

Tence, le 03 novembre 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me présente. Je suis [REDACTED] habitante de Tence.

Je vous informe être fâchierement contre ce projet, pour les raisons suivantes :

1 - Cadre de vie

A l'heure actuelle, il existe déjà de nombreuses nuisances sonores et olfactives non résolues sur ce site et celles-ci seront amplifiées bien évidemment avec une nouvelle construction.

Aucun règlement n'est prévu pour une protection naturelle concernant la pollution visuelle. Il est rappelé qu'un sentier de randonnée passe à proximité et que la route du Mazel est un lieu de promenade très prisé pour de nombreux tencois.

De nombreux camions devront circuler entre St-Pal de Mons et Tence pour transporter les déchets plastiques, aussi l'air sera très fortement pollué.

L'entreprise RG 43 prévoit de stocker les déchets plastiques et la granule sur une plateforme extérieure. Avec le ruissellement de l'eau sur les matières plastiques, les zones humides et le ruisseau passant à proximité seront incontestablement pollués.

Et pour terminer ce chapitre, ce site industriel classé ICPE sera traversé par le train touristique à vapeur. Le risque incendie est très important du fait des projections des escarbilles.

2- Eau

Les parcelles sur lesquelles sera aménagée cette zone sont traversées par 2 zones humides, dont une qui n'est pas répertoriée.

L'industrie devant s'implanter est grande consommatrice d'eau, nécessitant par conséquent de creuser plusieurs forages, avec pour effet, un grand risque d'assèchement de la rivière et bien sûr, des zones humides.

3- Economie

Lors de la réunion publique à laquelle a participé Monsieur Preynat, directeur de l'entreprise sur le site de Tence, celui-ci n'a donner aucune garantie concernant l'emploi. Il a même signalé avoir de grandes difficultés à recruter du personnel. Actuellement, le secteur « Est » du département de la Haute-Loire est en situation de plein emploi.

Par ailleurs, notre village risque de perdre beaucoup d'emplois liés au tourisme. Il est précisé que notre village attire par son authenticité, son air non pollué, ses paysages.

Notre village risque par conséquent de perdre des habitants à l'année car les nouveaux arrivants, qu'ils soient jeunes actifs ou nouveaux retraités vont préférer les villages environnants.

Lors de cette même réunion publique, Monsieur le Maire et également Président de la CCHL a annoncé un prix de vente du terrain aménagé à RG 43 au prix 13 euros le m², soit un total de 500.000 euros environ.

Or, l'aménagement de la plateforme va coûter un prix de 2,5 millions d'euros environ.

Aussi la population locale va devoir payer la différence, soit 2 millions d'euros environ.

Tous →

[Signature]

PluR4

Observations du public

Observations du public

OBJS

TENCE le 3 novembre 2023

Pourquoi donner une telle subvention au profit d'une seule industrie dont le principal actionnaire est texan, car il n'y a aucune autre demande d'implantation d'entreprises locales ?

Par ailleurs cette entreprise ne représente qu'une unité de fabrication appartenant au groupe « Repeats » basé aux Pays Bas, dont le principal actionnaire est texan avec tout ce que cela laisse supposer en termes de fragilité et de garanties éphémères sur l'avenir de son exploitation.

De surcroît des parcelles de terrain sont actuellement disponibles sur les communes de Ste Sigolène et St Pal de Mons, soit à proximité du site de fabrication de RG 43. Pour quelle raison ladite industrie RG 43 ne développe-t-elle pas l'unité de recyclage sur ce même environnement ?

Et pour finir, que va devenir ce site le jour où cette industrie cessera son activité ?

Le rôle de notre collectivité n'est pas de favoriser des groupes étrangers, qui par expérience ne sont que des entreprises éphémères.

Comprenez, Monsieur le commissaire, que j'ai à cœur de protéger notre cadre de vie, les intérêts économiques et financiers de notre commune, et qu'au regard des arguments que je viens de développer, je suis contre ce projet.

Aussi, j'espère sincèrement que tous lesdits arguments seront pris en compte dans votre décision.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente

Bien cordialement

██████████

De : 2023-11-03

Objet : Enquête publique du projet de révision
du PLU de la commune de TENCE
par le commissaire enquêteur.
A La suite du projet de révision du PLU
de la commune de TENCE pour l'ex tension
de la Zone industrielle du Flieb est étant mal-ime
un riverain, Je voudrais vous faire part
de mes craintes.

① déjà l'usine RG 43 , a elle seul fait
énormément de bruit mais pour mon cas personnel
la nuit à l'intérieur de la maison le bruit
est présent , comment cela sera quand
plusieurs entreprises seront installées sur cette
Zone (Pour le moment non respect de consignes
les portes restent ouvertes la nuit et le bruit est au
couvent

② Pour la source de la Ferme , sur le plan
il manque une source mais ne nécessaire
pas la source existera.

③ comment cela va se régler
dans le paysage (la zone industrielle)

PLUR4

Observations du public

Observations du public

④ est ce que la municipalité va essayer de préserver la tranquillité des riverains et leur qualité de vie à la campagne ou alors former les yeux et continuer à favoriser les entreprises au détriment des habitants du village

⑤ Pour le secteur des druides, comment celui-ci va-t-il être intégré à cette zone.

⑥ Pour le tourisme beaucoup de personnes arrivent au village par ce site ou gîtes ou vont se promener, cela va-t-il gêner l'image du village.

⑦ Beaucoup de personnes aiment à se promener sur la route du magel, comment cela va être possible après

exemples : habitants du village.
• touristes

• résidents ou famille de résidents de la maison de retraite.
• enfants des écoles.

⑧ Pour la biodiversité Mr le maire va-t-il respecter tout cela ou fermer les yeux comme à son habitude

⑨ moi-même riverain nous avons été reçus à la mairie (sur invitation du maire) J'ais discuté avec ami architecte je lui-aïs dit que le maire nous a fait voir un joli plan et mon ami me dit que cela est de la peinture aux yeux et que beaucoup de choses au final ne seront pas respecté

⑩ Pour le train touristique, j'ais demandé à M le maire comment il compte l'intégrer à cette zone industrielle et il n'a pas fait quoi me répondre, apparemment rien n'est prévu

⑪ va-t-il y avoir une clôture impénétrable sur les biens des riverains.

Si vous prenez le temps de lire.
mon courrier, je vous remercie d'avance.

le 3 Novembre 2023




Observations du public

Observations du public

- 3) Une perte de valeurs de cet environnement jusqu'à présent reconnu pour sa nature préservée, sa biodiversité, sa faune existante, sa zone humide qui abrite nombre d'espèces contribuant à la qualité de l'eau potable en filtrant la pollution. Sans compter également que l'élevage de bovins fait partie intégrante du paysage et du patrimoine locale.

Le cadre naturel de ce lieu ne peut que se respecter.

Le calme de ce lieu et ses paysages amènent à un objectif, celui de développer :

- Un tourisme en pleine croissance et créateur d'emploi
- Une mobilité douce
- Des activités économiques adaptées à cet environnement.

Nous vous remercions de prendre en compte ce courrier pour que cet espace soit préservé.
Dans l'attente d'une décision, ou de vous lire, nous vous adressons Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

- 1) Beaucoup d'hésitations et d'incertitudes de l'ancienne propriétaire sur la dimension du terrain/jardin de la maison qui nous ont amenés à un certain nombre de questions.
- 2) Face à nos questionnements, nous sommes allés consulter le responsable du PLU en mairie pour avoir des réponses claires et rassurantes sur l'achat de ce bien. Nous avons eu la garantie du responsable PLU que ces terrains considérés uniquement comme agricoles ne feraient pas l'objet d'un changement de PLU durant les années à venir.

Nous avons également obtenu la garantie, ayant signature et devant notaire, de l'ancienne propriétaire que ces terrains autour ne seraient jamais vendu par ses soins. Nous sommes donc devenus propriétaire de cette maison daté du 15ème siècle entourée de terrains dans un environnement naturel jusqu'à là préservé.

Nous avons fait la découverte peu de temps après que les dits terrains ont été vendus à la communauté de commune, ce qui en soi n'est pas un problème sauf pour entendre que l'usine RG 43 allait s'agrandir sur ces terrains...

Nous venons donc faire part de notre avis sur cet éventuel projet. L'agrandissement de cette usine déjâ existante amènera :

- 1) Des nuisances sonores importantes dont certaines existent déjà (brouhaha permanent, tapages métalliques, entre choc de matériaux lourds, ventilation ou soufflerie ...), qui sont dérangeantes avec des conséquences pour la santé mentale et physique des habitants à proximité mais également pour la faune présente dans cette zone humide qui est un refuge pour nombreux d'insectes et animaux.
Des nuisances sonores et visuelles source de bruit et pollution, en vue de travaux, construction de routes d'accès, chargements et déchargement divers voir de potentiels accidents pour les promeneurs, cyclistes, riverains...

- 2) Une dépréciation immobilière des biens et maisons d'habitations dont la maison forte qui peut faire partie du patrimoine de la ville.

Courrier déposé le 6/11/23 pour
2 pages

Observations du public

Observations du public



Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes des riverains directs au projet d'extension de la zone du Fieu et sommes défavorables à la révision du PLU pour différentes raisons :

-Nous sommes à 700M du centre du bourg (place de la sainte Vierge) donc nous ne sommes pas obligés de prendre notre voiture pour nous rendre dans le centre du bourg.

-Tence est un village avec tous les commerces de proximité et les administrations vitales pour permettre de gérer nos besoins. Des écoles qui ont accueillis nos 3 enfants jusqu'au lycée.

-Médecins, infirmières, kiné, nous ont apportés un confort de vie important.

-Tence en période estivale est un village vivant, en ébullition avec les touristes et cela donne une vitalité au village.

-Tence avec ses rivières (le Lignon, la Sérigoule, rivière des Mazzeaux) est un village où il fait bon vivre et qui est agréable à parcourir tout au long de l'année.

Lorsque nous nous sommes installés et avons acheté à la mairie la parcelle sur laquelle nous avons construit notre habitation... La mairie nous avait informée que devant notre parcelle à 150M de l'autre côté de la route c'était une zone inondable donc que jamais rien ne pourrait être modifié : SUR UNE ZONE INONDABLE aujourd'hui nous avons la zone du Fieu 2 qui a été aménagée...

Derrière chez nous on avait une zone naturelle agricole avec plusieurs zones humides qui ne seraient pas transformées AUJOURD'HUI PROJET D'EXTENSION DE ZONE DU FIEU... alors que les zones naturelles sont à préserver et que des alertes sont données chaque jours au niveau mondial pour la préservation des zones humides et leurs importances sur notre écosystème !!! Nous demandons des explications face à de telles incohérences et à une tromperie de la part de la mairie lors de l'acquisition de notre parcelle.

Nous ne saisons d'alerter les différentes administrations sur les nuisances sonores qui sont déjà très importantes et en constantes évolutions depuis l'installation de l'entreprise RG43 au Fieu 2. Malgré une mise en demeure cette entreprise ne fait pas le nécessaire pour nous permettre à ce jour de profiter des extérieurs de notre habitation. Aucun mur anti-bruit n'a été installé pour palier à ces problèmes et celles engendrées par le flux des camions.

Rien n'évolue dans le bon sens ! Et demain avec l'extention nous devrons subir dans le silence

S'ajoute maintenant des nuisances olfactives importantes : plastique brûlé, eau stagnante... Là idem rien n'est mis en place pour que nous puissions continuer à aérer notre habitation à notre convenance. L'odeur peut être tellement dérangeante qu'elle nous empêche de rester dans notre cour. Comment allons nous et qui va obliger RG43 à faire en sorte que ces nuisances soient gérées ?

Un trafic routier qui évolue en permanence et qui engendre un problème pour ceux qui souhaitent emprunter à pieds la route du Fieu. A ce jour 2 véhicules ne peuvent se croiser et si on ajoute des piétons qui n'ont pas de voie sécurisée (malgré le fait qu'elle est déjà demandée) nous nous retrouvons dans une situation dangereuse... Nous savons que le trafic va exploser sur un secteur qui n'est pas adapté à un trafic routier important. Je rappelle que nous sommes à 700M du centre du bourg et que les déplacements à pieds sont importants. Nous sommes inquiets et voulons savoir comment va être gérée la circulation si la zone 3 du Fieu voit le jour.

PLUR4
LF

Aujourd'hui sur la zone 2 l'entreprise RG43 a l'autorisation de puiser de l'eau dans la nappe. Cette entreprise a déjà fait des études pour mettre en place un 2ème forage.... On ne peut cautionner ces autorisations alors que l'eau est devenue une ressource précieuse et que nous devons prendre conscience de son importance et du fait qu'elle peut très rapidement devenir rare... Ces forages vont indéniablement avoir un impact sur les zones humides et sur la rivière qui longe cette zone. Comment pouvons nous être sur que nous allons pouvoir préserver cette richesse avec une telle structure ?

Un point n'a jamais été éclairci : comment vont être gérés les eaux usées de l'entreprise RG43 ? Est ce que le réseau d'assainissement qui est en place à ce jour sera toujours en équation avec un besoin qui va évoluer. Ou là encore il n'y a pas eu d'anticipation et demain nous allons rencontrer un nouveau problème ?

Toutes les transformations de notre environnement direct ont engendrées une dépression importante de notre maison : zone 2 du Fieu devant chez nous et maintenant projet de zone 3 du Fieu derrière chez nous. A ce jour, on nous parle des subventions qui vont être allouées à l'entreprise RG43 pour son activité (recyclages plastiques) : quelle va être le dédommagement qui va nous être accordé pour le préjudice que nous avons et allons subir sur notre bien ?

A ce jour, ni la commune ni la comcom n'ont communiqué dans ce sens !

Valider une révision du PLU allégée alors que le dossier comporte un nombre innombrable de manquements serait une grosse erreur. Nous devons reprendre ce dossier à sa base et réétudier tous les paramètres avant de prendre des décisions qui seront irrémédiables pour nous et pour les générations futures. Pourquoi devons nous bâcler une étude qui va modifier à jamais notre village ?

J'espère que nos craintes seront entendues et que vous saurez. Monsieur le commissaire enquêteur, dans l'intérêt de tous, émettre l'avis qui doit déconseiller, à juste titre, dans l'état actuel de ce dossier incomplet, bâclé,

• Courrier du 2 pages pour l'enquête publique
déposé le 6/11/2023 par [REDACTED]

LF
17

Observations du public

Observations du public

De: COURRIER ARRIVÉ LE:
Envoyé: vendredi 3 novembre 2023 13:39
à: enquêteplutence@ville-tence.fr
Objet: zone du feu

Bonjour,

Suite au projet de révision du PLU de la zone du Fieu à Tence, je me permets d'exprimer mon avis favorable à cette modification.

Etant donné que je réside proche de la commune de Tence le maintien des emplois et des activités industrielles me semblent indispensables pour l'avenir.

En espérant une suite favorable.

Bien cordialement.

Objet: De: Envoyé: À: Objet:

Bonjour,
vendredi 3 novembre 2023 13:36
enquêteplutence@ville-tence.fr
ZA Fieu

Je me permets d'apporter mon avis favorable pour la révision du PLU de la zone du Fieu car habitant la commune voisine et travaillant dans une entreprise, je maintiens que cette action serait bénéfique pour mon emploi.

Bien cordialement.

Objet: De: Envoyé: À: Objet:

Bonjour monsieur,

Je vous écris pour vous signifier mon désaccord total vis à vis du projet d'une extension de la zone industrielle du lieu à tence

Mes raisons sont les suivantes :

- 1) Nous disposons d'un patrimoine écologique de premier plan et il faut arrêter l'urbanisation sans fin car une fois détruit, on ne retrouve pas le patrimoine écologique qui fait notre bien être et notre futur.
- 2) il existe déjà beaucoup de zones industrielles sur tence et à proximité (Aulagny, rond point de raucoules...) il faut à mon sens étudier la rationalisation des zones existantes qui ont des possibilités réelles de recevoir des nouveaux bâtiments, voir de réhabiliter des bâtiments plutôt que de défricher encore et encore des zones végétales. Certes, il est plus facile de faire des terrassements que d'optimiser l'existant, et de le végétaliser mais c'est de notre responsabilité de léguer à nos enfants un environnement sain. Le défi écologique est l'enjeu de demain.

Observations du public

3) sur la zone du feu, la demande la plus probable est l'extension de l'usine de traitement des déchets qui de par sa nature va être très polluante et sur plusieurs critères (par le transport, par l'utilisation d'eau, par la nuisance sonore,...) Les conditions de travail sont également difficiles, ce qui rend l'attractivité bien peu évidente donc l'objectif d'emploi moindre pour la commune. Ecologie et économie ne sont pas compatibles (je pense notamment au développement du télétravail mais pas que ... je suis prêt à discuter d'autre alternative)

4) il faut arrêter d'installer des zones à proximité des habitations car souvent c'est tout le patrimoine d'une vie de travail qui se voit détruit par un environnement qui se dégrade. Il existe des lieux où les bâtiments industriels ne gênent personnes car n'y a personne à proximité. Donc ce sont dans ces espaces qui fut créer des zones si et seulement si le besoin est bien réfléchi car souvent on fait des zones sans étude du besoin. C'est la demande qui crée l'offre...et non l'inverse à mon sens, d'autant plus sur ce type de problématique.

5) choisir de vivre à tence, c'est choisir de vivre à la campagne avec ses avantages et ses inconvénients. Mais gardons la spécificité des communes rurales qui attirent de plus en plus d'urbains ... (l'environnement est attractif donc naturellement créateur de richesse) ne détruisons pas le patrimoine qui fait de nos communes des lieux de vie recherchés (calme, nature, diversité, culture,...)

J'espère que ces quelques arguments et mon témoignage, s'ajouteront à l'enquête publique que vous supervisez . Ils vous démontrent à quel points cette extension porte des inconvénients majeurs.
Je pense au futur et à notre responsabilité collective qui est engagée pour que demain tence soit une cité où il fait bon vivre.

Bien cordialement et à votre disposition pour tout échange.

Objet: COURRIER ARRIVÉ LE: 03 NOV. 2023 Mairie de TENCE HAUTE-LOIRE

Objet: COURRIER ARRIVÉ LE: 03 NOV. 2023 Mairie de TENCE HAUTE-LOIRE

Objet: objection à l'extension de la Zone du Fieu dans le cadre de l'enquête public à Tence
Monsieur l'enquêteur,
En tant qu'habitante de la commune de Tence je m'oppose au projet d'extension de la zone industrielle du Fieu pour les raison suivantes :

- 1 Monistrol sur Loire étant mon lieu de travail ce suis amenée à m'y rendre tous les jours en voiture. Un élargissement de l'activité du GROUP RG 43 augmenterait de manière considérable le trafic de camions sur la route entre Tence et Monistrol. Cette route n'est pas adaptée à une tel circulation : de nombreuses virages font qu'il est dangereux voir impossible de doubler. Une extension de la zone liée à un agrandissement de l'activité du Groupe RG 43 signifierait pour moi un rallongement considérable de mon temps de trajet pour me rendre à mon emploi et une augmentation du risque d'accident sur ce trajet. Pourquoi une entreprise tel que RG Groupe, nécessitant de nombreux transports, ne s'implante pas à proximité de la RN88 ?

PLUR4 LF

Observations du public

Observations du public

2. En tant que résidente de la commune de Tence je paie les impôts locaux. Les travaux pour l'extension et l'entretien du Fieu 3 présenteraient un coût considérable pour la collectivité (2 millions d'Euros), alors que ce projet a pour but de permettre l'agrandissement d'une seule entreprise (GROUP RG 43). A mes yeux, cet état de faits contredit à l'intérêt général. Peut -on, pour intérêt d'une seule entreprise, mettre à un tel point le contribuable à contribution ? Restera-t-il des moyens financiers pour des projets représentant un réel intérêt général ?

3 J'ai trois enfants en âge d'études supérieures. Deux des mes enfants, étant attachés au territoire, voudront, après leur formation, revenir s'installer sur la commune de Tence. Un agrandissement du Fieu 3 serait, par sa pollution visuelle, sonore et olfactive, une réelle perte de l'attractivité de notre commune. Je ne suis pas certaine que mes enfants maintiendraient le projet de s'installer à Tence dans ce cas là.

4 Il m'est incompréhensible comment on peut, en temps aiguë de sécheresse, permettre à une entreprise, de développer une activité liée à des forages et à une consommation en eau potable. L'eau étant un bien commun et de plus en plus précieux, doit être mis à l'abri à de tels ambitions économiques. La futur extension du GROUP RG 43 se ferait sur une zone, dont une partie (nommée « la source ») semble être une zone riche en eau. A mes yeux, l'intérêt général demanderait de préserver cet espace et, en aucun cas, de l'artificialiser, voir de permettre à un acteur privé, de se servir, au dépens de toute une commune, du bien commun qui est l'eau.

J'espère que vous prendrez en compte ces arguments dans la prise de votre décision.
Avec mes meilleurs sentiments

2. En tant que résidente de la commune de Tence je paie les impôts locaux. Les travaux pour l'extension et l'entretien du Fieu 3 présenteraient un coût considérable pour la collectivité (2 millions d'Euros), alors que ce projet a pour but de permettre l'agrandissement d'une seule entreprise (GROUP RG 43). A mes yeux, cet état de faits contredit à l'intérêt général. Peut -on, pour intérêt d'une seule entreprise, mettre à un tel point le contribuable à contribution ? Restera-t-il des moyens financiers pour des projets représentant un réel intérêt général ?

3 J'ai trois enfants en âge d'études supérieures. Deux des mes enfants, étant attachés au territoire, voudront, après leur formation, revenir s'installer sur la commune de Tence. Un agrandissement du Fieu 3 serait, par sa pollution visuelle, sonore et olfactive, une réelle perte de l'attractivité de notre commune. Je ne suis pas certaine que mes enfants maintiendraient le projet de s'installer à Tence dans ce cas là.

4 Il m'est incompréhensible comment on peut, en temps aiguë de sécheresse, permettre à une entreprise, de développer une activité liée à des forages et à une consommation en eau potable. L'eau étant un bien commun et de plus en plus précieux, doit être mis à l'abri à de tels ambitions économiques. La futur extension du GROUP RG 43 se ferait sur une zone, dont une partie (nommée « la source ») semble être une zone riche en eau. A mes yeux, l'intérêt général demanderait de préserver cet espace et, en aucun cas, de l'artificialiser, voir de permettre à un acteur privé, de se servir, au dépens de toute une commune, du bien commun qui est l'eau.

J'espère que vous prendrez en compte ces arguments dans la prise de votre décision.
Avec mes meilleurs sentiments

OBJ21

De:
Envoyé:
À:
Objet:

vendredi 3 novembre 2023 23:35
enquêteplutence@ville-tence.fr; enquêteplutence@ville-tence.fr
Avis enquête publique

COURRIER
ARRIVÉ LE :

03 NOV. 2023
Mairie de Tence
Haute-Loire

Bonjour,

Par ce mail, j'apporte tout mon soutien à ce projet.
Nos entreprises ont besoin de s'agrandir pour continuer à se développer.
Intégrer la construction ou l'extension de zones industrielles va mettre en difficulté tout le tissu économique Altiligérien.

Si nous n'arrivons pas à proposer des possibilités aux entreprises de se développer nous risquons de les perdre et ce serait une catastrophe pour nos communes rurales.
Les élus, en l'occurrence les maires, connaissent leur territoire plus que personne d'autre et sont vigilants sur les nouvelles réglementations environnementales. Ils veillent à rendre ces projets exemplaires et à maintenir un équilibre entre les terrains constructibles, agricoles, naturels, ... sur les PLU.
J'espère que cette zone, tant attendue sur la commune de Tence, verra enfin le jour.

Cordialement

[REDACTED]

OBJ22

De:
Envoyé:
À:
Objet:

samedi 4 novembre 2023 09:03
enquêteplutence@ville-tence.fr; coeurdennature43@gmail.com
Projet usine recyclage

COURRIER
ARRIVÉ LE :

04 NOV. 2023
Mairie de
Haute-Loire

Monsieur le commissaire enquêteur

Propriétaires d'une résidence secondaire située à Tence quartier de Crouzilhac nous nous opposons formellement à l'implantation d'une usine de recyclage comme prévu par la municipalité actuelle. Cette implantation, en étant peu créatrice d'emplois, va générer pour Tence et son environnement une pollution visuelle et sonore en sus des risques environnementaux pour l'eau, l'air et le sol. Ce projet nous paraît incompatible pour une commune qui a toujours communiqué sur sa qualité environnementale et développé une activité touristique forte.

Nous vous remercions pour votre attention et vous présentons nos salutations distinguées.

[REDACTED]

OBJ23

De:
Envoyé:
À:
Objet:

vendredi 3 novembre 2023 22:33
enquêteplutence@ville-tence.fr
Avis révisions PLU

COURRIER
ARRIVÉ LE :

03 NOV. 2023
Mairie de Tence
Haute-Loire

Bonjour,

Cette révision du PLU de Tence, protège les zones humides du secteur du Fieu, et limite l'ouverture à l'urbanisation économique à 6.5 ha , ce qui permettra à la commune de poursuivre son développement tout en préservant les terres agricoles ou naturelles

[REDACTED]

PLU R4

20 Recensement d'enquête publique

PLU R4

LC

JF

Objet23

Observations du public

Le 03 novembre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Tence
43 190 TENCE.

Objet : Avis contre la révision du PLU allégée du Fieu

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser la présente lettre en tant que propriétaire du camping Les Murmures du Lignon situé dans la commune de Tence. Et de 2 gîtes touristiques classés 4 étoiles également sur la commune de Tence « Les Murmures du Moulin » et « Les Murmures du Lignon ».

J'aimerais exprimer mon profond désaccord concernant la proposition de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui vise à transformer la zone agricole du Fieu en zone industrielle au sein de notre commune.

En ma qualité de propriétaire d'un camping et de gîtes touristiques, je suis particulièrement consciente de l'impact que cette modification pourrait avoir sur notre activité et, plus largement, sur le tourisme local. La directrice de l'office m'a par ailleurs interpellée la semaine dernière pour me signifier qu'il y avait 14 nouveaux gîtes touristiques qui se faisaient référencer en 2024, du jamais vu selon elle qui travaille depuis plus d'une décennie sur le territoire. Notre région est reconnue pour son cadre de vie naturel et la beauté de son environnement, des atouts essentiels qui attirent chaque année de nombreux visiteurs.

La transformation de la zone agricole en zone industrielle aurait un effet préjudiciable sur l'attrait touristique de notre commune. Les vacanciers viennent ici pour profiter de la nature, du calme, et de la qualité de vie. La proximité avec le petit train touristique qui constitue l'une des attractions les plus visitées va être mis à mal. L'idée que ce train traversera une zone dédiée au traitement des déchets plastiques industriels est non seulement contraire à l'esprit de notre destination, mais elle risque également de dissuader de nombreux visiteurs de revenir. Depuis la crise du covid, les touristes affluent de plus en plus nombreux dans notre camping et nos gîtes et nous sommes à Tence le premier camping du réseau Flower national dans ma fidélisation des touristes. Ceux-ci non seulement reviennent mais conseillent notre région. J'en tiens pour preuve l'augmentation de collecte de la taxe de séjour qui augmente considérablement depuis des années.

En outre, cette transformation pourrait avoir un impact négatif sur le cadre de vie de notre commune, en altérant la qualité de l'environnement et en générant des nuisances potentielles liées à l'activité industrielle qui je pense ont déjà été citées à de nombreuses reprises. Ce projet de zone industrielle est tout bonnement à mon sens une hérésie à tous les niveaux pour notre territoire, hérésie économique, hérésie environnementale, hérésie touristique, hérésie pour l'eau qui devient une ressource de plus en plus précieuse.

B20RS

Observations du public

Je vous exhorte donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à considérer ces préoccupations sérieuses et légitimes dans votre évaluation de la modification du PLU. Il est essentiel de préserver l'identité de notre commune en tant que destination touristique attrayante, et de garantir un cadre de vie agréable pour ses résidents.

Monsieur le Commissaire enquêteur
43 190 TENCE.
Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou précision
Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en mes salutations distinguées

COURRIER
ARRIVÉ LE :
0 4 NOV. 2023
MÂTIÈRE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Objet : Avis contre la révision du PLU allégée du Fieu
Objet : Enquête publique PLU Tence
Objet : Enquête publique PLU de Tence

Objet : Enquête publique PLU de Tence
Objet : Enquête publique PLU de Tence

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLU de Tence, je souhaiterais exprimer mon opposition au projet d'extension de la zone industrielle du Fieu.
Avec mon conjoint, nous venons régulièrement en vacances à Tence depuis plusieurs années car nous avons eu un coup de cœur pour la région, son calme et sa beauté naturelle. Nous aimons beaucoup profiter des randonnées, balades en forêt, ainsi que des bons restaurants de Tence (Pizz in Tence et l'Ours Maçon en particulier).
Si la zone industrielle venait à être étendue, nous serions au regret de devoir partir ailleurs en vacances pour retrouver le cadre de vie, le calme et la sérénité auxquels nous aspirons. En effet, l'extension de la zone industrielle occasionnera indubitablement des nuisances sonores, et gâchera en outre le magnifique paysage de Tence.

Le projet d'extension de la zone industrielle aura donc pour conséquence de diminuer les ressources liées au tourisme, puisque nous ne louerons plus dans la région, n'achèterons plus vos bons produits locaux et ne consommerons plus dans les bars et restaurants, ce qui serait aussi dommage pour la ville de Tence et ses habitants que pour nous...
Bien qu'étant non résidents à l'année, mais Altigériens de cœur, nous vous remercions par avance de la prise en compte de notre avis dans la décision finale.

Bien cordialement,

B20RS

B20RS

Observations du public

Observations du public

Objet:
De:
Envoyé:
À:
Objet:

samedi 4 novembre 2023 19:29
enqueteplutence@ville-tence.fr
PLU TENCE

J'habite Tence, et pour que le village vive il nous faut du travail donc des usines.

De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:

samedi 4 novembre 2023 19:41
enqueteplutence@ville-tence.fr
Enquête publique Révision PLU de Tence Zone du Fieu

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent mail, je vous fait part de ma plus ferme opposition au projet de révision allégée du PLU pour l'extension de la zone du Fieu.

Originnaire de Tence, et m'y rendant très régulièrement pour passer des week-ends et vacances en famille, je m'inquiète des conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur l'environnement. En effet, le village de Tence peut s'enorgueillir de posséder un patrimoine naturel riche que de nombreux touristes et pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle découvrent chaque année et nous environt. Le projet d'extension de la zone du Fieu, et particulièrement de l'entreprise RG Group, aura un impact catastrophique sur les zones humides présentes sur le site. Ces milieux naturels, enfin reconnus à leur juste valeur par les décideurs nationaux, font que le secteur de Tence souffre moins qu'ailleurs des longues sécheresses qui sévissent désormais. La ressource en eau devient précieuse, ce projet est donc un non-sens face aux futurs enjeux de la lutte qui nous attend contre le dérèglement climatique.

De plus, les nombreux rejets par RG Group de microplastiques dans le sols et le ruisseau des Mazeaux sont (et seront encore plus) source de destruction de la faune piscicole riche dans ce cours d'eau et le Lignon. La protection de cette biodiversité doit être un enjeu prioritaire face à un tel projet.

C'est donc avec gravité que je vous demande de prendre en compte, dans votre décision, cet aspect environnemental majeur, afin que ce milieu naturel soit préservé et que Tence reste ce qu'elle a toujours été : une destination idéale pour qui souhaite profiter d'un havre de paix en pleine nature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur mes sincères salutations.

Objet:
De:
Envoyé:
À:
Objet:

samedi 4 novembre 2023 19:29
enqueteplutence@ville-tence.fr
PLU TENCE

J'habite Tence, et pour que le village vive il nous faut du travail donc des usines.

De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:

samedi 4 novembre 2023 19:41
enqueteplutence@ville-tence.fr
Enquête publique Révision PLU de Tence Zone du Fieu

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous faisons part des nos remarques personnelles concernant l'extension de la zone du Fieu, dont nous habitons à proximité depuis 43 ans :

- Crédit de nuisances sonores, visuelles et aussi olfactives inévitables supplémentaires.
 - Dévalorisation du patrimoine personnel : nos maisons, à proximité, perdent de leur valeur marchande et deviennent peu attractives en cas de vente.
 - Construction de bâtiments ou hangars inesthétiques hors de zone industrielle : c'est déjà notre cas, au [REDACTED] en vis à vis de notre maison.
 - Circulation de plus en plus importante sur la route du Fieu étroite, sinuose et souvent sans visibilité par endroits.
- Remarque personnelle : Il y a quelques années, notre second fils, Eddy, est entré en collision facile avec un camion venant dans l'autre sens, dans le virage et au niveau du petit pont sur le ruisseau « les Mazeaux ». Résultats : grièvement blessé, il a été évacué par hélicoptère vers l'Hôpital Nord de St-Etienne. Conséquences : 1 mois d'hospitalisation et 1 mois de rééducation et avec des séquelles.

Oui au développement de bâtiments industriels ou artisanaux ! mais dans une zone adaptée unique hors des habitations, et non dispersés actuellement autour de notre village au détriment de la qualité de vie de ses habitants.

Objet:
De:
Envoyé:
À:
Objet:

dimanche 5 novembre 2023 13:15
enqueteplutence@ville-tence.fr
Favorable à la réalisation de la zone du Fieu

Bonjour,

je suis favorable à la réalisation de la Zone du Fieu

Il est impératif que ce projet se réalise, si nous voulons maintenir nos écoles, nos commerces...., ainsi que d'un point de vu économique et d'une vie sociale équilibrée.

Il est impensable de passer à coté de cette opportunité.

PLUS

PLUS

AF

AF

OB 10

Observations du public

De: Envoyé: A: Objet:

dimanche 5 novembre 2023 18:51
enqueteplurence@ville-tence.fr

Avis dans le cadre de l'enquête publique sur la révision allégée du PLU

[REDACTED]

COUREUR ARRIVÉ LE :
05 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Le 5 novembre 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de ma ferme opposition au projet de révision allégée du PLU en vue de l'extension de la zone du Fieu.

Je me suis installée à Tence il y a 7 ans, pour son cadre de vie exceptionnel, son calme, sa campagne préservée. J'ai eu un véritable coup de cœur pour ce village.

Depuis la crise sanitaire covid et le développement du télétravail, la commune a tous les atouts pour attirer de jeunes actifs et des familles. Par ailleurs, le potentiel touristique de Tence est indéniable et peut encore être développé. Il serait dommage de renoncer à cette attractivité pour quelques emplois dans le secteur industriel.

La construction de la zone du fieu 2 a déjà impacté fortement le cadre de vie des tençois (pollution visuelle, lumineuse, nuisances sonores sur une zone très étendue). Inutile donc de perséverer dans l'erreure et d'amplifier les nuisances actuelles, liées principalement à l'ICPE RG Group.

Pourquoi détruire le cadre de vie des tençois pour l'intérêt de quelques actionnaires américains ? Qui se chargera de la dépollution du site si celui ci ferme parce que les actionnaires décident d'investir sur un site plus rentable ?

La route du Mazel, qui longerait la zone du fieu 3, est actuellement un superbe itinéraire de promenade pour de nombreux tençois, il relie notamment le bois de Crouzilhac au centre bourg. C'est le seul itinéraire

1

PLU RS

Observations du public

praticable à pieds et en poussette pour descendre dans le centre bourg, les autres routes étant dangereuses pour les mobilités douces (D18, D500). Quelle tristesse ce serait de devoir passer à pied au milieu des usines et des déchets plastiques !

Par ailleurs, je ne souhaite pas que ma fille soit en crèche à moins de 400m d'une zone de stockage de plastiques extrêmement inflammable. Quid de l'évacuation des enfants et des résidents de l'Ehpad en cas d'incendie ?

Je m'interroge donc sur notre avenir à Tence. J'aurais souhaité que ma fille grandisse dans ce village, mais je n'ai aucune envie de la voir évoluer dans une commune orientée vers le développement industriel. Si un projet aussi aberrant devrait se faire, nous pourrions envisager rapidement un démantèlement vers une municipalité plus respectueuse du cadre de vie de ses administrés. Car qu'est ce qui empêcherait ensuite le développement du Fieu 4,5,6 en direction du lotissement de Chalayon ?

Par ailleurs, la ressource en eau étant de plus en plus tendue, il n'est plus envisageable à l'heure actuelle d'utiliser des milliers de m³ pour laver du plastique sur ce secteur. Et ce, d'autant plus que l'étude d'impact sur la ressource en eau concernant le premier forage réalisé par RG43 est très insuffisante et que les limites de profondeur prescrites par la préfecture n'ont pas été respectées. Compte tenu de l'éloignement avec les matières premières exploitées par RG et le coût des transports induit par cet éloignement, le seul intérêt de RG a continuer son extension sur Tence est l'accès à la ressource en eau.

Du point de vue environnemental, je partage en tout point les nombreuses objections au projet soulevées par la MRAE. Dans le mémoire de réponse, la mairie indique que le rapport de présentation sera complété de plusieurs documents :

- « Le rapport de présentation sera complété concernant l'articulation du projet de révision allégée avec les documents supérieurs, en particulier concernant le SRADDET »
- « Des précisions seront apportées dans le rapport de présentation concernant la ressource en eau potable et la capacité de la station d'épuration suite aux travaux en cours »
- « Le rapport de présentation sera complété sur l'inscription de la zone AUi dans le paysage. »
- « Des illustrations seront intégrées au rapport de présentation » (photomontage démontrant la bonne insertion paysagère du projet d'extension de la zone d'activité du Fieu)

Au 05/11/2023, aucun de ces documents n'a été produit dans le cadre de l'enquête publique.

En ce qui concerne le volet financier du projet pour la commune et la CCHL, l'impact sur les finances publiques dans le dossier de présentation du projet est complètement étudié et ne permet pas au contribuable d'appréhender l'ampleur de cet investissement au profit d'une seule entreprise.

Pour ces diverses raisons, le projet de révision allégée du PLU, dont l'unique but est de permettre l'extension de l'entreprise RG Group, est à mon sens totalement contraire à l'intérêt de la commune et de ses habitants.

2

LF

Observations du public

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous pourrez porter à ce témoignage, en espérant que votre travail d'enquête vous permettra d'aboutir à un avis défavorable, compte tenu de l'ampleur des manquements sur ce dossier.

Cordialement

Objet:

De: Envoyé: A: Objet:
dimanche 5 novembre 2023 20:42
enquetepluton@ville-tence.fr
Enquête PLU

Monsieur le commissaire enquêteur bonjour,

J'ai grandi à TENCE, dans ce beau village de la Haute-Loire où l'on pouvait voir un panneau, à chaque entrée, il y quelques années : « Tence vacances : 5 000 ha de nature pure ! »

L'office de tourisme du Haut Lignon affiche sur son site internet Tence comme STATION VERTE de vacances. En acceptant ce label, la ville de TENCE s'est engagée dans un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire, à valoriser ses attraits naturels, à développer des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et respectueux des caractéristiques locales (charte d'une station verte) et ce, sur le long terme.

Aujourd'hui, je lis que la mairie souhaite procéder à une révision allégée du PLU pour transformer des zones agricoles en zones à bâtir et plus particulièrement pour agrandir la zone du Fieu.
Est-ce une décision raisonnée, respectueuse des engagements antérieurs pris par la mairie lors de l'acceptation du label station verte et dans l'intérêt de la population tenoise ? J'en doute.

Observations du public

Pour ce, je me réfère au rapport archéologique de Mme Mathilde DURIEZ de l'ADIFI qui met en évidence la présence d'une galerie souterraine sur cette zone très partiellement analysée pour l'heure comme une structure hydraulique pouvant être rapprochée des « mines d'eau » occidentales ou qanats orientales. Si la commune de Tence agrandit cette zone valorise-t-elle ses attraits naturels ? Préserve-t-elle et met-elle en avant son patrimoine naturel et culturel ?

Mme DURIEZ souligne également la présence d'une zone humide au cœur de cette zone. Les zones humides jouent un rôle majeur en ce qui concerne le cycle de l'eau et le cycle du carbone et d'autant plus dans cette phase de transition écologique. Si la commune de Tence agrandit cette zone, respecte-t-elle ses engagements ? Développe-t-elle des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée ?
Le petit train TOURISTIQUE passe à côté de cette zone du Fieu et le château du Mazel se situe à proximité de cette dernière. Si la commune de Tence agrandit cette zone, valorise-t-elle un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire, valorise-t-elle ses attraits naturels du territoire, développe-t-elle des initiatives durables en faveur d'une nature respectée et préservée et partage-t-elle une vision commune d'un tourisme à la fois authentique et respectueux des caractéristiques locales ?
Pour toutes ces raisons, je constate que passer cette zone en zone constructible dégraderait la qualité du cadre de vie des tençois, pénaliserait ce tourisme authentique et aurait des conséquences irrémédiables sur les générations futures. Laissions à Tence ses forces pour que le village conserve son cadre de vie qui le fait vivre par le biais de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et du bien vivre à Tence.

Monsieur le commissaire enquêteur, je souhaite que cette zone du Fieu reste une zone agricole et vous remercie par avance pour l'attention que vous portez à mon courrier.

Bien à vous,

COUPONNIER ARRIVÉ LE : [REDACTED]
05 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

OBJ De: Envoyé: A: Objet:
dimanche 5 novembre 2023 22:01
enquetepluton@ville-tence.fr
Extension zone du Fieu

Bonjour étant aujourd'hui salarié de la société RG Group by Repeats, je suis favorable à l'extension de la zone industrielle du Fieu pour que l'entreprise qui m'emploie puisse se développer.

Cordialement.

PLU RS
LF 9

Ob 132

Observations du public

De: _____
Envoyé: samudi 4 novembre 2023 18:33
A: enqueteplutence@ville-tence.fr
Objet: Enquête publique du PLU de Tence

COURRIER ARRIVÉ LE :
05 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Etant propriétaire de parcelles agricoles sur le territoire de la commune de Tence, nous sommes sensibles aux orientations de la municipalité en matière d'aménagement. Nous avons pu consulter le dossier de PLU soumis à l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 10 novembre suite à l'arrêté du 21 Septembre 2023 et apportons ci après nos remarques.

Nous sommes favorables au développement de l'activité économique sur Tence et donc à ce projet de révision du PLU ainsi qu'à l'ensemble du dossier correspondant bien construit et qui semble répondre aux exigences en matière d'environnement. Néanmoins, à l'appui de l'avis pertinent de la MRAE, nous attirons votre attention sur 4 points clés qui n'apparaissent pas suffisamment clairs et qui méritent d'être pris en compte:

1. Nécessité d'imposer aux futurs aménageurs la mise en œuvre de revêtements drainants lors de la construction des VRD, ceci pour éviter l'imperméabilisation de sols et le ruissellement des eaux du bassin versant et le ravinement des terres de surface.
2. Améliorer et développer la biodiversité en définissant et en mettant en place des outils associés à des indicateurs de suivi sur chaque parcelle aménagée.
3. Réaliser un schéma paysager d'ensemble de la zone artisanale et demander à chaque lot de bâtir un schéma paysager à l'échelle de la parcelle de manière à éviter la banalisation et la dégradation du paysage. Il convient en outre d'interdire les affichages d'enseignes publicitaires dégradantes.
4. Appliquer la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser), notamment sur le volet "compensation" en raison de la perte potentielle de zones écologiquement riches.

Ce projet devrait contribuer à assurer un développement économique cohérent de la commune de Tence.

Nous vous remercions , monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir annexer notre avis au dossier d'enquête publique que vous conduisez.

Nous vous en remercions
Cordialement
Le 3 novembre 2023

P2U RS
10 Requête d'enquête publique

Observations du public

Tence, le 05 novembre 2023 COURRIER ARRIVÉ LE :
05 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Objet : Enquête publique conjointe de la révision allégé n°1 du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement lancée par arrêté du Maire de TENCE en date du 21 Septembre 2023,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de résident de la commune de Tence, Je me permets de vous adresser mon avis au sujet du projet d'urbanisme impactant la zone naturelle et agricole de la zone du Fieu dont l'enquête publique est en cours.

Je tiens à exprimer mon avis défavorable concernant ce projet d'urbanisme en raison des raisons suivantes :

En introduction, il est rappelé que la crise climatique et notamment les problèmes de réchauffement, associée à une récente crise sanitaire, incitent de plus en plus de français à vivre dans une petite ville ou un village.

Pour l'heure, la commune de Tence, en raison de son emplacement géographique, de son altitude (moyenne montagne) de son paysage (proximité avec la nature, qualité de l'air, espaces verts...) de ses services qui garantissent la sécurité et un certain confort et qui permettent ainsi une qualité de relation sociale, répond parfaitement au choix de lieu de vie d'une population en quête d'une nouvelle qualité relationnelle avec les spécificités de son environnement.

Cette constatation concerne autant les jeunes couples avec enfants que les retraités.

Dès lors, le projet de révision allégée du PLU de Tence portant sur l'agrandissement de la zone artisanale du Fieu en vue de permettre l'extension d'une entreprise de recyclage de plastique est complètement inopportun du fait des multiples conséquences ci-dessous recensées qui en découlent :

- 1) Au titre de la gestion d'urbanisme

Déjà, globalement, le projet d'extension de la zone du Fieu est incompatible avec les règles d'urbanisme qui imposent la protection des zones résidentielles prenant en compte l'impact environnemental qui permet de faciliter la vie quotidienne des habitants . A ce sujet, il suffit de se rendre sur le site pour prendre acte avec évidence, du choix d'affection de la zone concernée, proche du centre ville et de ses services (écoles, commerces, santé,...) bénéficiant de surcroît, d'une belle exposition, à proposer au profit de l'habitat résidentiel et conjointement de l'espace vert.

P2U RS

JF 11

Observations du public

Observations du public

2) Au titre du cadre de vie

L'installation de ladite entreprise, sur un site proche d'une zone résidentielle, va générer des nuisances sonores (atelier, transports routiers, ...) olfactives (plastique et carburant), et visuelles.

Il est à noter notamment les nuisances impactant :

- Les différents services de proximité comme la sécurité du sentier de randonnée et des accès piétonniers et routiers des riverains
- L'environnement avec une dégradation de la qualité de l'air et des risques inévitables de la pollution de l'eau (ruissellement sur les plastiques stockés). Il est précisé à ce sujet qu'il a été recensé des zones humides à proximité du site avec ce que cela comporte comme retombées sur l'emprise écologique.
- l'eau, en raison des forages devant être effectués sur le site alors que le territoire de la commune de Tence vient de traverser une alerte sécheresse déjà inquiétante.
- l'assainissement, du fait du rejet de tout ou partie des eaux de lavage dans le réseau communal d'assainissement. A ce sujet, la station d'épuration de la commune est-elle conditionnée pour traiter de tels flux ?

3) au titre de l'économie locale

N'est il pas souhaitable en priorité de satisfaire les requêtes des entrepreneurs, artisans et commerçants locaux, plutôt que de favoriser une entreprise qui n'apporte aucune garantie de résultat et qui ne s'engage pas sur le nombre d'emplois devant être créés. Et à ce sujet pourquoi ladite entreprise ne réalise pas son projet de recyclage sur un site à proximité de ses unités de fabrication, ce qui ressort tellement plus opportun en termes d'exploitation et de gestion sans compter les retombées économiques et écologiques qui en découleraient favorablement !

Néanmoins, Je suggère que des alternatives soient envisagées, telles que la prise en charge par la communauté de communes du Haut Lignon (CCHL), propriétaire, d'un aménagement foncier sur le site du Fieu, au lieu et place d'une extension de zone industrielle, permettant de créer conjointement une zone d'habitation et une zone d'espace vert, de planifier les zones agricoles et les zones humides et ce, afin de réduire les impacts négatifs et d'engager un aménagement du territoire plus durable.

En ce qui concerne l'activité économique, je vous rappelle qu'il existe d'autres zones artisanales aménagées (et en cours de création) sur les communes voisines, membres de la même communauté de communes du Haut Lignon, et qu'une zone intercommunautaire (CCHL & Cte de Ches du Pays de Montfaucon) est actuellement en place sur une commune voisine (Montregard).

Je vous remercie de prendre en compte mon avis et de veiller à ce que les intérêts des habitants de la commune de Tence, ainsi que leur qualité de vie soient préservés. Je vous rappelle que la protection de notre environnement est d'une importance capitale pour les générations actuelles et futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

BLU RCS

OB 134

Observations du public

COURRIER ARRIVÉ LE :
Tence le 03/11/2023

06 NOV. 2023
Mairie de TENCE
Haute-Loire

ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Suite à ma visite en Mairie et à ma rencontre brève avec le commissaire enquêteur, je vous mets par écrit mes réflexions sur la modification du PLU.

Etant ancien chef d'entreprise, je trouve inadmissible qu'une commune comme Tence n'est pas à la disposition des futurs artisans ou petites entreprises une plateforme aménagée afin de pouvoir satisfaire rapidement à d'éventuelles demandes.

D'autre part, Les entreprises existantes qui souhaitent de développer sont contraintes de s'exiler ailleurs faute de pouvoir trouver sur place de quoi satisfaire à leur besoin immédiat et souvent urgent.

Donc, il est vraiment nécessaire de revoir tout cela car il en va de l'avenir de notre village et de sa population.

Voilà ma position.

Cordialement.

PLU RCS

LF

LF 13

Observations du public

De: _____
 Envoyé: _____
 vendredi 3 novembre 2023 16:08
 enquetepluie@ville-tence.fr
 Révision allégée du PLU
 Délibérations:DOCX; Enquête publique (commissaire enquêteur).DOCX; zones humides.pdf; Courier préfecture.pdf
 Pièces jointes: _____

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien de ce jour je vous prie de trouver en pièces jointes les documents que l'on vous a remis en main propre ainsi que la délibération n°2020-55 du conseil municipal de Tence en date du 07 décembre 2020 décidant du report du PLU et la délibération du conseil communautaire en date du 03 octobre 2019 mentionnant l'intervention de Monsieur Pradier, Maire de Tence.

Vous en souhaitant bonne réception
 Cordialement _____ et _____ conseillers municipaux

Délibération n° 2020 - 55 -

Objet : Suspension de la révision allégée du PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations en date du 05 novembre 2019 et du 20 février 2020, le conseil municipal a décidé de prescrire une révision allégée du PLU au titre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme portant sur la thématique économique, en vue du renforcement et de l'extension de la zone d'activités du Fieu. C'est le Cabinet REALITTES a été retenu pour réaliser cette étude.

Monsieur le maire précise qu'à la demande de plusieurs conseillers, il propose de suspendre cette étude pour une durée de 6 mois. Cette période doit permettre à l'ensemble des membres du conseil municipal d'obtenir les informations et les précisions concernant les projets concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à majorité des membres présents,

14 voix « pour » dont 1 procuration

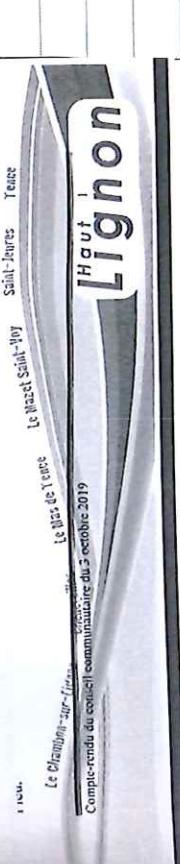
4 voix « contre »

5 abstentions

⇒ décide de suspendre, pour une durée de 6 mois, la révision allégée du PLU au titre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme portant sur la thématique économique, en vue du renforcement et de l'extension de la zone d'activités du Fieu

⇒ charge Monsieur le Maire d'informer le Cabinet REALITTES de cette décision.

Observations du public



2.3) Déliberation pour l'achat de terrain au Fieu sur la commune de Tence :
 Julien MELIN informe les élus communautaires d'un contact avec Madame VARNIER qui souhaite céder ces terrains (actuellement en zone naturelle et agricole) au lieu sur la commune de Tence à proximité de l'entreprise RG 43. Il précise que l'entreprise RG 43 souhaite disposer de terrains supplémentaires pour accroître son activité et de ce fait créer des emplois. Des discussions ont été entreprises avec Madame VARNIER pour connaître ses prétentions de vente et pour faire des propositions de prix d'achat. Après plusieurs échanges, il est proposé d'acheter les parcelles suivantes :

- AZ 91 pour 11.374 m²
- AZ 92 pour 11.1703 m²
- AZ 93 pour 3.600 m²
- AZ 94 pour 3.700 m²
- AZ 277 pour 12.176 m²
- AZ 98 pour 12.540 m²
- AZ 99 pour 9.040 m²
- AZ 103 pour 5.280 m²
- AZ 232 pour 4.777 m²
- AZ 131 pour 4.130 m²

Soit un total de : 75.320 m².

Le prix proposé est de 2,18 €, soit un total de : 164.197,60 € (à rajouter les frais de notaire).

David SALQUIE-PRAUDIER demande si l'entreprise RG 43 s'est engagée par courrier.

Julien MELIN précise qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables de RG 43 et Brigitte RENAUD et qu'ils devaient transmettre un courrier très rapidement mais qu'ils ont demandé de pouvoir agrandir le site actuel.

David SALQUIE-PRAUDIER rappelle qu'il existe des terrains disponibles sur les zones du Chambon/Lignon (Les Barmonds), du Mazet Saint-Vey et de Saint-Jeures et qu'une partie des terrains que la CCIL souhaite acquérir est en zone humide, donc inutilisable.

Brigitte RENAUD affirme que les responsables de RG 43 souhaitent créer une trentaine d'emplois si cet agrandissement est réalisé.

Après discussions les élus délibèrent à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions) pour l'achat des terrains (75.320 m²) à Mme VARNIER au prix de 2,18 € le m².

Observations du public

Observations du public

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE DE LA REVISION ALLEGEE n°1 du PLU et du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Préfet de HAUTE-LOIRE
Préfecture de HAUTE-LOIRE
6 avenue du Général de Gaulle
B.P 321
43011 Le Puy-en-Velay Cedex

Nous, [REDACTED] et [REDACTED] conseillers municipaux de la commune de Tence, émettons un avis défavorable au projet de révision allégée du PLU, pour les motifs suivants :

- 1- Type de Révision non conforme

La révision allégée adoptée n'est pas conforme au droit car elle concerne plusieurs objets, ce qui nécessiterait en réalité une Révision Totale du PLU, du fait de la réduction d'une zone agricole et d'une zone naturelle.

De surcroît, cette forme de révision porte atteinte aux orientations définies par le PADD (favoriser une croissance démographique, maintenir un bon équilibre habitat /emploi . . . voir détail ci-dessous, paragraphe 4).

Il semble par ailleurs que cette révision ait été décidée au bénéfice d'une seule et unique entité juridique.
- 2- Réunion d'information des riverains

Comme il a été porté, par eux même, à la connaissance de Monsieur le Commissaire, une grande partie des riverains n'a pas été conviée à la réunion d'information en date du 22 mai 2023.

Après enquête réalisée auprès des riverains habitant le Fieu, 22 foyers sur 31 n'ont rien reçu, et les 7 foyers présents à la réunion ont fait remarquer qu'ils avaient reçu l'invitation le 20 mai 2023 pour une réunion organisée le 22 mai 2023.

Par ailleurs, les habitants des quartiers alentours de Crouzilhac, le Mazel, Fontclair et Salettes, lesquels subissent également les nuisances de la zone visée, n'ont pas été conviés.
- 3- Réunion publique d'information

A cette réunion siégeait, étonnamment au côté de Monsieur le Maire, le dirigeant de la société RG3 qui a longuement monopolisé la parole au seul bénéfice de son entreprise. Pourquoi siégeait-il à la tribune, alors que le public devait prendre connaissance et débattre de l'évolution du PLU ?

Nous, conseillers municipaux, considérons qu'il y a un vice de procédure de nature à mettre en cause l'ensemble de cette réunion.

Aussi nous demandons de revenir à une réunion d'information du public sans la présence du dirigeant de l'adite société.

De plus, à aucun moment n'a été évoqué le sujet de l'assainissement.
- 4- Conseil municipal du 09 juin 2023

Monsieur le Maire a présenté aux conseillers présents un document ancien et erroné,

 - Puisque celui-ci fait état d'un document non daté
 - En outre, ce document était différent de celui qui a été présenté au public sur le site internet de la mairie. Il faisait état notamment d'une entreprise située sur la commune employant du personnel, alors que celle-ci est fermée et en liquidation depuis plusieurs années.
 - Ce document n'a pu être étudié dans sa totalité, car Monsieur le Maire a décidé de mettre fin autoritairement à sa présentation en invoquant un prétexte droit de police !!! alors que le débat se poursuivait certainement.
 - Le cahier de concertation n'a pas été présenté à tous les conseillers municipaux, seul Monsieur le Maire en a fait un compte rendu rapide et faux.

Objet : Signalement irrégularité

Le 04 octobre 2023,

Monsieur le Préfet,

En date du 09 06 2023 le Conseil Municipal de Tence a eu à délibérer sur le bilan de la concertation et arrêté du projet de révision sous format allégé (avec examen conjoint) du PLU de TENCE.

A cet égard, Monsieur le Maire a fait état oralement d'un résumé du bilan de concertation sans que celui-ci ne soit présenté comme le veut la loi aux élus.
Ainsi nous a-t-il déclaré que celui-ci portait 38 contributions opposées au projet et 23 soutiens. Bien entendu nous faisions entière confiance à ce qui nous était déclaré, ceci sans préjudice du fait que Monsieur le Maire a refusé de nous faire examiner en totalité l'ensemble du dossier, mettant fin brutalement et prématurément à la présentation du dossier invoquant son droit de police.

Or, nous avons été alertés, peu avant le conseil municipal du 19 09 2023 du fait que ledit registre de concertation, qui curieusement n'a été adressé le 03 08 2023 relevait un chiffrage très différent de la délibération 2023-31 qui a été enregistrée par vos services le 13 06 2023. Ledit registre comptaient 53 contributions opposées et 20 soutiens.

Cet écarts manifeste semble avoir échappé à la vigilance de vos services.

Informés, nous avons posé une question écrite, dont vous trouverez copie, M. le Maire lors du conseil du 19 09 2023.

Ne contestant pas l'écart, M. le Maire affirme, malgré tout que notre délibération ne pourrait être mise en cause.

Ainsi, non content de ne pas permettre une complète information des élus, M. le Maire nous a présenté volontairement un faux, entachant ainsi notre délibération.

Aussi nous exerçons auprès de vous, pour faux délibéré, le recours prévu par la loi, afin d'annuler la délibération sans préjudice de mettre en œuvre l'article 40.

Vous renvertant par avance de toute la bienveillance avec laquelle vous étudierez cette requête, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en notre haute considération.

Les conseillers municipaux

PS : Pour information, nous détenons l'ensemble des débats vidéo des conseils municipaux
PJ : Question écrite à Monsieur le Maire CM du 19 09 2023

PLU RS

Observations du public

Observations du public

- Il a indiqué qu'il y avait 23 observations pour le projet et 36 contre le projet
- Il ressort en réalité 20 observations pour le projet et 33 contre le projet
- A cet effet, en notre qualité de conseillers municipaux, nous avons porté réclamation auprès de Monsieur le Préfet, (copie ci-joint)
- En ce qui concerne la conformité juridique, ce projet n'est pas en accord avec le SCOTT et le PADD qui portent uniquement sur les zones appelées « échafaudées » désignées Le Fieu 1 et Le Fieu 2 (voir délibération du conseil municipal du 10 juillet 2017), alors que le projet de révision porte sur le Fieu 3.
- Il n'y a pas eu d'étude pédologique, alors que le cabinet Bio Insight, mandaté par la commune en 2019, indique l'importance d'une telle étude, pour déterminer exactement l'emplacement des zones humides.
- On notera que l'étude archéologique, fait ressortir une zone humide non inventoriée au milieu des parcelles concernées (page 23 de l'étude de l'INRAP Auvergne Rhône Alpes) en date de mai 2022) (plan ci-joint)
- Ce projet ne remplit pas les orientations principales du PADD, à savoir
 - o Favoriser une croissance démographique
 - o Offrir aux tengois un cadre de vie de qualité
 - o Protéger les milieux naturels et agricoles
 - o Conforter le développement de l'économie locale et du tourisme

- Par ailleurs, ce projet est en désaccord avec le DOO (Document d'Orientation et d'Objectif), au regard des 10 axes mentionnés sur les Pages 21 et 22 du dit document.
Il est à noter enfin l'avvis négatif de la MRAE en date du 12 septembre 2023

5- En qualité de conseillers municipaux, nous nous interrogeons sur le retard de la transmission à la préfecture du cahier de concertation qui aurait dû accompagner la délibération du conseil municipal du 09 juin 2023 (voir courrier ci-joint à la préfecture)

6- Nous conseillers municipaux, découvrons avec surprise que nous sommes face à une enquête publique conjointe (PLU et zonage assainissement).
Le conseil municipal n'a jamais été informé ni délibéré à ce sujet, rendant illégal la totalité de la procédure.

Subsidiairement, nous rappelons, que cette zone est cernée par une zone résidentielle, lourdemment impactée par les différentes pollutions issues de cette activité (nuisances sonores, pollution visuelle, pollution de l'air, pollution de l'eau ...)

Dans l'hypothèse où l'entreprise RG 43 se rendrait acquéreur des parcelles concernées il convient de rappeler qu'elle est sous régime ICPE, ce qui génère un grand danger pour la population en cas d'incendie. Il est rappelé à cet effet que la zone concernée est traversée par une voie ferrée touristique sur laquelle circule un train à vapeur, projetant des escarbilles à son passage.

En conclusion, et au regard des observations précitées, nous, conseillers municipaux, émettons un avis défavorable au projet de révision allégée de PLU tel qu'il nous a été présenté, et proposons en revanche, que conformément à l'orientation du PADD, cette révision soit orientée sur l'aménagement d'une zone d'habitation tout en conservant une partie zone naturelle et agricole.

_____, conseillère municipale
_____, conseiller municipal.



Observations du public

Observations du public

OBS 136

Suite OBS 137

COURRIER
ARRIVÉ LE :
06 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Le Puy-en-Velay, le 1^{er} novembre 2023

Monsieur Lucien FAYARD

Commissaire Enquêteur
en charge de l'Enquête publique conjointe
de la révision allégé n°1 du Plan Local
d'Urbanisme et du zonage d'assainissement

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

LAURENT DUPLOMB
SENATEUR DE LA
HAUTE-LOIRE

Membre de la Commission
des Affaires Européennes

Cette politique volontariste a porté ses fruits puisque les travaux et aménagements réalisés ont permis aux entreprises du territoire de se développer et à certains porteurs de projets, d'asseoir de façon pérenne leur activité.

Permanence parlementaire : 6 rue Vibert – 43 000 Le Puy-en-Velay
Tel 04 71 57 74 26 lduplomb permanence@gmail.com

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Répondre à la Zone de Feu

OBS 137



Actuellement, la Communauté de communes du Haut Lignon ne possède presque plus de terrains disponibles sur ces zones de proximité et ne dispose d'aucun terrain sur les communes les plus importantes du secteur, en l'occurrence, Tence et Le Chambon-sur-Lignon.

Dans la continuité des efforts engagés par les élus locaux au cours de ces dernières décennies, et pour répondre aux demandes d'implantation et d'extension des entreprises, les élus, souhaitent aujourd'hui étendre les zones de proximité sur ces communes qui se trouvent dépourvues d'offre.

Le projet d'extension de la zone d'activités du Feu qui représente une surface de 6,28 ha permettra de répondre aux attentes des entreprises. Sur ce site, la collectivité maîtrise l'ensemble du foncier ciblé pour le projet d'extension de la zone économique, mais également le foncier appelé à être préservé au regard des enjeux environnementaux, notamment pour les zones humides.

Elle s'est engagée à prendre des mesures concernant la protection de l'environnement et des paysages, notamment, la protection des milieux sensibles et plus particulièrement de la vallée du Lignon, le maintien des continuités écologiques sur le territoire communal, le maintien des espaces de respiration dans le tissu urbain et les cônes de vue, une gestion des boisements et la préservation de l'activité agricole, la prise en compte des risques, mais aussi le respect des caractéristiques architecturales et patrimoniales.

Je défends avec beaucoup de convictions ce dossier qui réunit tous les atouts d'un développement économique durable au service du territoire du Haut Lignon. Je tiens à affirmer tout mon soutien à ce projet porté par Monsieur David Salque-Pradier, maire de Tence et Président de la Communauté de communes du Haut Lignon, ainsi que l'ensemble des élus du territoire communautaire.
Je vous remercie par avance pour tout l'intérêt que vous porterez à ce projet qui nous tient à cœur et vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma haute considération.

Laurent Duplomb

Depuis la fin de l'année 2000, les élus communautaires ont misé sur une politique foncière destinée à permettre les extensions d'entreprises locales, en allouant un budget de 4 000 000 €, qui s'est traduit notamment par la création de la Zone Artisanale de la Mion au Mazet-Saint-Voy, l'agrandissement des Zones Artisanales des Lébreyres au Chambon-sur-Lignon, de la Bourrariatte à Saint-Jeures, de Leygat à Tence.

B2U85

B2U85

0B138

Observations du public

De:
Envoyé:
À:
Objet:

lundi 6 novembre 2023 13:52
enquêteplutence@ville-tence.fr
Révision PLU

ARRIVÉ LE
06 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Je suis favorable à la révision allégée du PLU ce qui permettra de créer de nouveaux emplois

Tence, le 6 novembre 2023

DB
139

43190 Tence

A l'intention de M. l'enquêteur

Objet : objection à l'extension de la Zone du Fieu dans le cadre de l'enquête public à Tence

COURRIER
ARRIVÉ LE
06 NOV. 2023
MAIRIE DE TENCE
HAUTE-LOIRE

Monsieur l'enquêteur,

En tant qu'habitante de la commune de Tence, je m'oppose au projet d'extension de la zone industrielle du Fieu et j'aimerai partager avec vous mes raisons et inquiétudes au travers de ce courrier.

Tout d'abord, la construction d'une filière de plasturgie dans un village dont le tourisme est une activité centrale me semble une aberration. Autant pour les visiteurs que pour les habitants, la pollution olfactive, visuelle et sonore – sans compter le trafic routier bien plus important avec les camions supplémentaires prévus – seront un réel dérangement. La municipalité n'a d'ailleurs prévu aucune réponse aux problèmes de trafic, notamment de largeur de la route sur ce secteur, ni d'aménagement pour que la voie ne soit pas dangereuse pour les piétons. On peut ici mentionner qu'il y a également en sentier de randonnée en limite de la future extension...

Par ailleurs, on peut de manière légitime se questionner sur l'impact de cette industrie sur la consommation d'eau et sa qualité. Etant moi-même dans la filière de recherche scientifique en chimie au laboratoire du CNRS, je sais pertinemment que le recyclage de granules plastiques nécessite l'usage de produits chimiques de nature discutables, beaucoup d'eau et implique ensuite la présence renforcée de nanoparticules d'eau dans cette eau en question. Promouvoir l'implantation d'une entreprise internationale sur le territoire touristique de Tence alors que des terrains sont libres dans des zones industrielles dédiées à cela à proximité (par exemple la zone industrielle des barandons au Chambon-sur-Lignon) ne me semble pas une solution durable. Je n'avancerai ici pas plus d'argument environnementaux, car je pense que vous êtes pleinement conscient vous-même de la dissonance entre les lignes directives de la France et de l'Europe sur l'industrialisation de zones naturelles et ce projet d'implantation d'une entreprise de plasturgie à proximité (voire dessus si l'on se réfère à l'étude de Mathilde Duriez de l'INRAP...).

De plus, c'est l'argent public qui financerait ce projet, sans réelle contrepartie positive pour la commune. Certes, des annonces d'emploi sont faites, mais quelle qualité de travail ? Et pourquoi serait-ce nécessaire alors que la Haute-Loire est en situation de plein emploi, avec la majorité des demandeurs d'emploi étant des séniors qui n'ont ni l'envie ni la santé pour exercer le métier éprouvant de manutentionnaire.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments distingués,

Observations du public

OB 138

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Pièces jointes:

lundi 6 novembre 2023 13:52
enquêteplutente@ville-tence.fr
Révision PLU

Je suis favorable à la révision allégée du PLU ce qui permettra de créer de nouveaux emplois

OB 139

A l'intention de M. l'enquêteur

Objet : objection à l'extension de la Zone du Fieu dans le cadre de l'enquête public à Tence

Monsieur l'enquêteur,

En tant qu'habitante de la commune de Tence, je m'oppose au projet d'extension de la zone industrielle du Fieu et j'aimerais partager avec vous mes raisons et inquiétudes au travers de ce courrier.

Tout d'abord, la construction d'une filière de plasturgie dans un village dont le tourisme est une activité centrale me semble une aberration. Autant pour les visiteurs que pour les habitants, la pollution olfactive, visuelle et sonore – sans compter le trafic routier bien plus important avec les camions supplémentaires prévus – seront un réel dérangement. La municipalité n'a d'ailleurs prévu aucune réponse aux problèmes de trafic, notamment de largeur de la route sur ce secteur, ni d'aménagement pour que la voie ne soit pas dangereuse pour les piétons. On peut ici mentionner qu'il y a également en sentier de randonnée en limite de la future extension...

Par ailleurs, on peut de manière légitime se questionner sur l'impact de cette industrie sur la consommation d'eau et sa qualité. Etant moi-même dans la filière de recherche scientifique en chimie au laboratoire du CNRS, je sais pertinemment que le recyclage de granules plastiques nécessite l'usage de produits chimiques de nature discutables, beaucoup d'eau et implique ensuite la présence renforcée de nanoparticules d'eau dans cette eau en question. Promouvoir l'implantation d'une entreprise internationale sur le territoire touristique de Tence alors que des terrains sont libres dans des zones industrielles dédiées à cela à proximité (par exemple la zone industrielle des barandols au Chambon-sur-Lignon) ne me semble pas une solution durable. Je n'avancerai ici pas plus d'argument environnementaux, car je pense que vous êtes pleinement conscient vous-même de la dissonance entre les lignes directrices de la France et de l'Europe sur l'industrialisation de zones naturelles et ce projet d'implantation d'une entreprise de plasturgie à proximité (voire dessus si l'on se réfère fié à l'étude de Mathilde Duriez de l'INRAP...).

De plus, c'est l'argent public qui financerait ce projet, sans réelle contrepartie positive pour la commune. Certes, des annonces d'emploi sont faites, mais quelle qualité de travail ? Et pourquoi serait-ce nécessaire alors que la Haute-Loire est en situation de plein emploi, avec la majorité des demandeurs d'emplois étant des seniors qui n'ont ni l'envie ni la santé pour exercer le métier éprouvant de manutentionnaire.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et vous prie, Monsieur, de croire en l'expression de mes sentiments distingués,

Observations du public

OB 140

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Pièces jointes:

mardi 7 novembre 2023 07:27
enquêteplutente@ville-tence.fr
modification PLU
Signature-CG43-2018.png

06 NOV. 2023

MAIRIE DE TENCE

HAUTE-LOIRE

COURRIER ARRIVÉ LE

06 NOV. 2023

MAIRIE DE TENCE

HAUTE-LOIRE

COURRIER ARRIVÉ LE

06 NOV. 2023

MAIRIE DE TENCE

HAUTE-LOIRE

Monsieur, Madame,

L'enquête publique concernant la modification du PLU de Tence sur le secteur de la zone du Fieu est en cours.

Voici mon point de vue:

En tant que VP du département de la Haute Loire, je suis favorable à cette modification. En effet, au département, j'ai en charge les aides à l'immobilier d'entreprises que nous avons mis en place en collaboration avec l'ensemble des intercommunalités du département. Permettre l'installation d'entreprises sur un territoire est un signe de vitalité pour les collectivités. En Haute Loire nous avons besoin de développement économique afin de conserver nos populations voir les accroître. De plus, les retombées économiques pour les collectivités permettent de faciliter élaboration des budgets de façon plus sereine.

Donc AVIS FAVORABLE à la modification du PLU de Tence

Maire de ST Front (ancien président de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal)
Conseiller départemental du canton du Mézenc
VP en charge des solidarités territoriales



Conseiller départemental du Mézenc

Hôtel du département

Observations du public

Observations du public

TENCE "station verte" = nature préservée
- mise en place d'un circuit de la circulation aménagé dans les nouvelles zones, visuelles, amenant de la circulation aménagée dans les nouvelles zones, visuelles, amenant de la circulation aménagée : préconisé d'arriver à pied jusqu'à la gare, zone piétonne : - mise en place de la ligne du chemin de fer, la ligne du chemin de fer couvrant le centre, - mise en place d'un parking = station des bus, voies cyclologiques.

Un village offrant pour ses habitants école, gîtes, restaurants, me doit pas être mis en péril par une offre d'achèvement qui m'est proposée pour développer une offre de bretagne française, amenant profondément le cœur et à très long terme, la qualité de vie des riverains, des fonctions et des résidents -

Donner cette bâtie à une entreprise dont toutes les garanties sont à l'opposé celle d'une économie sociale et solidaire des ressources et des habitants est de l'argent public.

OB1142

De: mardi 7 novembre 2023 10:50
Envoyé: enquêteplutote@ville-tence.fr
À: Tence, Avenir de la ville
Objet:

Bonjour,
M'intéressant beaucoup à la ville de Tence, je pense que son élargissement serait vraiment bénéfique pour la vie la commune.

Je comprends que c'est la dernière possibilité d'agrandir une zone industrielle avant 2035 voire 2050 à cause d'une nouvelle loi. Que cette zone industrielle générera des impôts supplémentaires au profit de la commune Favorisera la création d'emplois et permettra à de nouvelles familles de s'installer.
le commerce local, les artisans en bénéficieront Cordialement

OB1143

De:
Envoyé: mardi 7 novembre 2023 11:48
À: enquêteplutote
Objet: Enquête publique POUR l'agrandissement de la Zone Industriel du Fieu

Bonjour,
Je suis "POUR"
l'agrandissement l'agrandissement de la Zone Industriel du Fieu.

Les arguments :

- Impôts au profit de la communauté.
- Crédit d'impôt.
- Nouveaux foyers.
- Bon pour le commerce et les artisans.
- Plus de jeune dans les écoles.

2023-11-07

OB145

Observations du public

OB145

Observations du public

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COURRIER
ARRIVÉ LE :
07 NOV. 2023
Mairie de Tence
Haute-Loire

Le Puy-en-Velay, le 6 Novembre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

**SENATEUR DE LA
HAUTE-LOIRE**

**QUESTEUR DU
SENAT**

**MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
DEFENSE ET DES
FORCES ARMÉES
DU SENAT**

L'agrandissement de la zone Artisanale du Fieu sur la commune de Tence qui fait l'objet d'une enquête publique pour la révision allégée du PLU a retenu toute mon attention.
Cet agrandissement est indispensable pour le développement économique du territoire et au-delà pour l'avenir de la population tencoise.
Cette extension répond aux besoins des artisans et entrepreneurs locaux et aux projets portés par la commune.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de la réussite des entreprises sur un territoire et pour cela nous devons leur donner les moyens de se développer.
C'est pourquoi je soutiens ce projet d'agrandissement de la zone du Fieu.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Tence

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Je veux pour la zone de Fieu, il faut des zones pour que des décosis (sic) fassent leur travail dans leur village.

COURRIER
ARRIVÉ LE :
07 NOV. 2023
Mairie de Tence
Haute-Loire

OB146

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Pièces jointes:

mardi 7 novembre 2023 15:57
enqueteplutence@ville-tence.fr
Zone Artisanale du Fieu - TENCE
Picture (Device Independent Bitmap) 1.jpg

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable à l'agrandissement de la zone artisanale du Fieu sur la commune de Tence car sur des territoires plus reculés nous avons besoin de pérenniser l'emploi.
Si nous voulons garder un minimum de services publics, d'écoles et de collèges, de commerces et une vie agréable dans nos communes, il est essentiel de dynamiser l'activité économique.
Avant l'application de la loi ZAN sur l'ensemble de nos territoires, nous devons accélérer l'agrandissement des zones industrielles et artisanales : il en va de la survie de nos villes et villages de Haute-Loire et plus particulièrement dans ce cas du Haut Limon

Je vous remercie de toute l'attention que vous pourrez porter à ce mail.

Je vous assure, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de mes salutations distinguées.

Assemblée Nationale
Député de Haute-Loire
Conseillère Départementale – Canton d'Yssingeaux

OB147

COURRIER
ARRIVÉ LE :
07 NOV. 2023
Mairie de Tence
Haute-Loire

De:
Envoyé:
À:
Objet:

mardi 7 novembre 2023 18:36
enqueteplutence@ville-tence.fr
Enquête zone du Fieu

J'émets un avis favorable pour l'extension de la zone artisanale du Fieu. Le développement économique de Tence me semble très important pour Tence et ses habitants !

7

Observations du public

OBJ¹⁴⁸

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 7 novembre 2023 19:26
À: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: enquête publique

COURRIER ARRIVÉ LE:
[REDACTED] 07 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Je soussigné [REDACTED], résidente permanente à Tence désire vouloir modifier le PLU de la Zone du Fieu.

En effet nous avons besoin de cette zone et des emplois qu'elle pourra générer.

Nous ne sommes pas ni sur la Côte d'Azur ni en Haute Savoie pour se permettre de refuser les entreprises qui désirent s'installer. C'est un besoin vital pour notre commune.

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 7 novembre 2023 19:31
À: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: enquête publique

COURRIER ARRIVÉ LE:
[REDACTED] 07 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Je soussigné [REDACTED], domicilié à Tence soutient la nouvelle installation de la zone du Fieu.

En effet nous avons besoin de cette zone et des emplois qu'elle pourra générer.

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 7 novembre 2023 20:11
À: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: ZONE DU FIEU

COURRIER ARRIVÉ LE:
[REDACTED] 07 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Je soussigné [REDACTED] étudiant de Telecom à Saint Etienne mais résident à Tence désire la modification du PLU pour la zone du Fieu puisse enfin s'agrandir et qu'il est des emplois futurs.

Cordialement [REDACTED]

Observations du public

OBJ¹⁵¹

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 7 novembre 2023 20:25
À: enqueteplutulence@ville-tence.fr
Objet: Enquête zone du feu

COURRIER ARRIVÉ LE:
[REDACTED] 07 NOV. 2023
Mairie de TENCE
HAUTE-LOIRE

Je soussignée [REDACTED] étudiante au Puy-en-Velay mais habitant Tence, désire la modification du PLU pour que la zone du Fieu puisse enfin s'agrandir et qu'il y est des emplois futurs.

CORDIALEMENT [REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: Monsieur le commissaire enquêteur,
Objet:

OBJ¹⁵²

J'ai pris connaissance du projet de la zone du feu, et j'en suis opposée pour les raisons suivantes :

Au niveau économique, l'est de la haute Loire est en situation de plein emploi, donc inutile d'en créer d'autres, qui ne seront pas pourvus. La majeure partie des demandeurs d'emploi sont des séniors qui n'ont ni l'envie, ni la capacité d'exercer un métier dans ce genre d'entreprise.

Cette entreprise devrait s'installer à St Pal / Ste Sigolerie, proche des usines du même type et de la N88.

Les impacts locaux vont forcément augmenter. Ce n'est pas l'intérêt d'une petite commune de financer l'installation d'un grand groupe prospère.

Au niveau environnemental, c'est une aberration d'implanter ce genre d'usine dans ce secteur. Il y aura forcément de fortes dégradations au niveau de l'eau (forage, ruisseaux, zones humides).

L'augmentation du trafic des camions sur des routes inadaptées n'est pas envisageable.
Dépréciation du cadre de vie (nuisances visuelles, sonores, olfactives).

En espérant l'arrêt du projet, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]